Department of Finance Canada

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2000

Paul Martin
Minister of Finance

Table of Contents

Executive Summary i

Section I: Minister's Message 1

Section II: Departmental Overview 3

1. Mandate and Mission 3
2. Departmental Organization 5
   - A. Departmental Organization: Lines of Business 5
   - B. Departmental Organization: Branch Structure 6

Section III: Departmental Performance 9

1. Context 9
2. Performance Results Expected and Chart of Key Results Commitments 9
3. Performance Accomplishments 13
   - A. Economic, Social and Financial Policies Program 13
     - A.1 Policies and Advice Business Line 13
     - A.2 International Financial Organizations Business Line 32
     - A.3 Domestic Coinage Business Line 34
     - A.4 Corporate Administration Business Line 35
   - B. Public Debt Program 40
     - B.1. Interest and Other Costs Business Line 40
     - B.2 Canada Investment and Savings Business Line 42
   - C. Federal-Provincial Transfers Program 44
     - C.1 Transfer Payments Business Line 44

Section IV: Consolidated Reporting 51

Transfer Payments 51

Sustainable Development Strategy 51

Legislative and Regulatory Initiatives 54

Section V: Financial Performance 61

Overview 61

Financial Tables 62

Section VI: Other Information 71

Contacts for Further Information and Web Sites 71

Legislation Relevant to the Department of Finance Canada 72

List of Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports 74

Executive Summary

The department's activities addressed the priorities the government set for itself in the 1999 Speech from the Throne: developing our children and youth, building a dynamic economy, strengthening health and quality care, ensuring the quality of our environment, building stronger communities, improving the relationship with Canada's aboriginal peoples and advancing Canada's place in the world. It did so through actions in the six important areas described below.

Sound Financial Management

For 1999–2000 the government recorded its third consecutive budget surplus, and the 2000 budget included a commitment to balanced budgets or better in 2000–2001 and 2001–2002. This would be the first time in fifty years that the budget has been balanced or there has been a surplus for five consecutive years. In fact, since Confederation, on only two other occasions has the government had balanced budgets or better for five or more consecutive years.

Balanced budgets or better have allowed for a $18.7 billion reduction in the amount of net outstanding public debt since 1997–98. Combined with strong economic growth, they have also permitted a significant reduction in the ratio of net public debt to Gross Domestic Product (GDP) from a peak of 71.2 percent in 1995–1996 to 58.9 per cent at the end of 1999–2000.

Reduced Tax Burden

Building on previous actions, the 2000 budget proposed a five-year tax reduction plan that includes the most important changes to the tax system in more than a decade.

The plan will restore full indexation; reduce the middle tax rate to 23 per cent from 26 per cent; eliminate the surtax; increase the amount that Canadians can earn tax-free to at least $8,000; increase the amounts at which the middle and top tax rates apply, to at least $35,000 and $70,000; enrich the Canada Child Tax Benefit by $2.5 billion a year by 2004 to more than $9 billion annually; increase the partial exemption for scholarship, bursary and fellowship income to $3,000; and lower the capital gains inclusion rate to two thirds from three quarters.

The plan also lowers the burden on the most highly taxed sectors of the economy and addresses deficiencies in the tax structure. By 2004 the tax rate on the most highly taxed sectors will go to 21 per cent from 28 per cent. The tax rate on income between $200,000 and $300,000 earned by a small business will be reduced from 28 per cent to 21 per cent on January 1, 2001.

The department prepared the legislation implementing the 1999 budget income tax measures; negotiated and concluded income tax treaties with a number of countries; and developed legislative proposals to improve the fairness and efficiency of the sales and excise tax systems.

Secure Social Programs

The 2000 budget announced an additional $2.5 billion in Canada Health and Social Transfer (CHST) payments for post-secondary education and health, following an investment over five years of $11.5 billion for health in the previous budget.

Subsequent to the 1999–2000 fiscal year, Canada's first ministers concluded agreements on health care renewal and early childhood development. The federal government will contribute increased funding of $23.4 billion over five years in support of these agreements.

Major transfers to provinces and territories were put on a common five-year track for the first time, making them more predictable for planning purposes. Changes were also enacted so that provinces will receive identical CHST entitlements in 2001–2002, providing equal support for health, post-secondary education, and social assistance and services to all Canadians. The new Equalization regulations for 1999–2000 to 2003–2004 were approved in March 2000, and consultations have begun on issues for the next program renewal in 2004.

The Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB) regulations were put in place in April 1999, and by April 2000 the Board had received about $2.9 billion. By the end of the review period, the CPPIB reported a return on investment of 40.1 per cent. Regulations are now being amended to allow the CPPIB full discretion on investment of up to 50 per cent of funds allocated for domestic equities.

A Secure Global Financial Future

In its role as member of the G–7, Chair of the G–20 and Co-Chair of the Western Hemisphere Finance Ministers' Process, Canada has worked to develop an international consensus on appropriate ways to promote a stronger, more stable, international financial system. Canada will host the second meeting of the G–20 in Montreal in October 2000.

In collaboration with other federal departments, Finance plays an active role in advancing international trade objectives. The department helped develop priorities and positions for import policy and trade in services, and participated in negotiations to establish a free trade agreement with the European Free Trade Association. It participated in the management of international trade and investment disputes.

A number of specific trade actions were also undertaken during the review period, and in January 2000 Canada and Chile acted to accelerate the elimination of tariffs on over two hundred items under the Canada-Chile Free Trade Agreement.

The department participated in the Tradeable Permits Working Group (TPWG) and the Analysis and Modeling Group, whose reports were released during the review period and will be used to develop national strategies regarding greenhouse gas emissions.

A Competitive and Secure Financial Services Sector

In June 1999 the government released *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*. The enabling legislation, Bill C-38, was introduced in the House in June 2000 and key policy statements not requiring legislation and Merger Review Guidelines were released. These initiatives are crucial to maintaining the strength

of Canada's financial institutions, while safeguarding the interests of Canadians and contributing to economic growth.

Legislation and draft regulations put in place in February 1999 mean that the new foreign bank branch regime is now in place. Two foreign branches have been approved, and more are expected in the future.

Demutualization legislation came into force in March 1999. By March 2000 Canada's four largest mutual life insurance companies converted to stock companies.

In April 1999 the department assumed responsibility for developing an effective anti-money laundering regime. Canada's new proceeds-of-crime legislation received Royal Assent in June 2000, bringing Canada in line with international anti-money laundering standards. The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada was established July 5, 2000. During the review period, regulatory amendments were put into effect to withdraw the $1000 bill from circulation in May 2000.

Contributions to "Getting Government Right"

The department has contributed in a variety of ways to enhanced federal-provincial tax co-ordination, including the provinces' move to tax-on-income regimes and the renewal of Reciprocal Taxation Agreements. In April 1999 the department also released a draft legislative framework to replace archaic excise legislation, with proposed final legislation now being prepared for tabling.

The department improved its communication with Canadians through better use of electronic communications, for example, in its on-line publication of the 2000 budget. Furthermore, the budget itself provided funding for the initiation of the federal Government On-Line program. The department also contributed to the government's smooth transition to the Year 2000.

Section I: Minister's Message

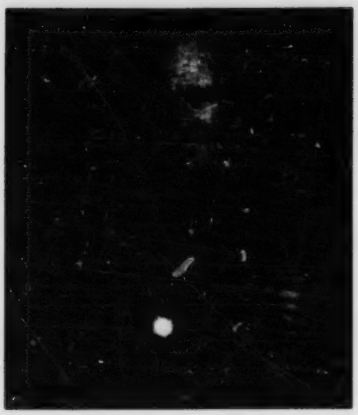

The Honourable Paul Martin, P.C., M.P.

The government recorded its third consecutive budget surplus in 1999–2000. Thanks to continued sound economic and fiscal management, we are now firmly in an era of budget surpluses.

This is not just a bookkeeping matter. It means very real benefits for Canadians. Indeed, in the 2000 budget we announced significant additional investments in post-secondary education and health care and a five-year tax reduction plan that will cut personal income taxes by an average of 15 per cent. We also stated that we would present more than $4 billion in initiatives to build a more innovative economy and to invest in skills and knowledge that Canadians will need to take full advantage of opportunities in the new economy, now and in the future.

Good public awareness and understanding of the facts were vital in the government's successful battle against the deficit. They will continue to be just as important as the government manages issues in an era of surpluses. That is why I am pleased to submit the *1999–2000 Departmental Performance Report*. By providing a detailed account of the activities and accomplishments of the Department of Finance over the past year, this report places Canadians in a better position to judge how well it is fulfilling its mandate.

I also want to take this opportunity to thank officials of the department for their extraordinary efforts in support of a prosperous and secure future for all Canadians.

Section II: Departmental Overview

1. Mandate and Mission

The department's fundamental purpose is to assist the government in developing and implementing economic, social and financial policies and programs that foster growth, create jobs and promote a secure society. The department serves as the government's primary source of analysis and advice on the broad economic and financial affairs of Canada. In addition to preparing the budget, the department provides analysis, advice and recommendations on tax and trade policy, and prepares tax and trade legislation; it provides analysis, advice and recommendations relating to the management of federal financial assets and liabilities, including the management of federal Crown corporation borrowing on financial markets; it manages transfers to the provinces and territories and fiscal relations with them; it provides analysis and advice on the setting of the annual Employment Insurance premium rate, where joint approval by the Minister of Finance and the Minister of Human Resources Development is required by law; it represents Canada within international financial institutions and international economic and trade forums; and it provides advice on the financial sector and financial markets and develops policies regarding them.

This requires monitoring and researching the performance of the Canadian economy in the all-important aspects of output and growth; employment and income; inflation and interest rates; and long-term structural changes. The department is also vitally concerned with financial market developments, and with trade and other international economic matters that bear on Canada's domestic economic performance; and competitiveness.

In its central agency role, the department advises on the economic, fiscal, social and tax implications of key priorities. These priorities include jobs and growth; productivity; education and training; science, technology and innovation policies; environment initiatives; privatization and commercialization initiatives; defence and international assistance expenditures; efforts to advance Canada's social policies and programs; and federal-provincial transfer programs.

Finance operates two statutory spending programs: the Public Debt Program and the Federal-Provincial Transfers Program. The department is responsible for the delivery of payments to major international financial institutions, such as the International Monetary Fund, the World Bank and the European Bank for Reconstruction and Development. It is also responsible for the Domestic Coinage program. While all Domestic Coinage payments are statutory in nature, transactions with international financial institutions include payments made under both statutory and voted authorities.

The department interacts with other government departments, agencies and Crown corporations, as well as private-sector stakeholders, to encourage co-ordination and harmony among all federal initiatives, particularly those affecting the economy and financial markets. Furthermore, the department constantly works towards improved

co-operation – especially on fiscal, trade, taxation and financial sector issues – between the federal and provincial governments and internationally.

Mission

The mission of the Department of Finance Canada is to support the Minister of Finance and the Secretary of State (International Financial Institutions) in carrying out their core functions and statutory responsibilities by:

- providing the best possible analysis and policy advice on economic, social and financial issues and options, and their implications;
- implementing government decisions in a timely and efficient manner;
- communicating the economic, social and financial issues, as well as possible government options and decisions, in the clearest way possible within and outside government;
- acting as an effective conduit for the views of participants in the economy from all parts of Canada; and
- maintaining high-quality support systems and development programs to carry out these functions.

The department provides services to the following client groups:

- **The Government, Cabinet and the Treasury Board** – by providing analysis, advice and recommendations on the economic, social and financial affairs of Canada as well as on tax matters. The department also has legislative responsibilities in these areas.
- **Parliament and the public** – by supporting an expanded program of public information and consultation, with emphasis on the provision of basic facts to Canadians on key economic and fiscal issues, to facilitate wide participation in a more open, broad-based consultation process. This supplements ongoing and wide-ranging consultation with the public on such other key departmental responsibilities as the formation of tax policy and financial sector policy.
- **Departments and agencies** – by playing an active role in encouraging co-ordination and harmony among all federal initiatives which have an effect on the economy, the financial sector and financial markets.
- **International economic and finance community** – by being responsible for the development of Canada's policy with respect to the Bretton Woods Institutions – the World Bank and the International Monetary Fund (IMF) – and the European Bank for Reconstruction and Development; by negotiating double taxation treaties with our treaty partners; and by representing Canada in a broad range of official international forums, including the financial elements of the G–7, the G–20, the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD), the Asia-Pacific Economic

Co-operation (APEC) Forum and the Western Hemisphere Finance Ministers' Process, among others.

- **Financial market participants** – by working with market participants to improve debt management practices and to promote the maintenance of a well-functioning market for Government of Canada securities and well-functioning Canadian capital markets in general; and by ensuring that investors in Canadian government debt are well-informed of financial and economic developments.
- **International trade community** – by being responsible for Canada's economic-import policy, including the *Customs Tariff* and trade remedy legislation; by participating in international trade forums such as the World Trade Organization and the OECD; and by engaging in related negotiations as they concern trade, import policy, services and investment issues.
- **Provincial and territorial governments** – by constantly working towards improved co-operation on fiscal and taxation issues; and by working with provinces as the joint stewards of the Canada Pension Plan (CPP) to ensure that it remains sustainable.
- **House of Commons and Senate committees** – by being the primary source of bills on taxation, import policy and financial matters and steering them through the parliamentary process.
- **Canadian interest groups** – by consulting widely with representatives of business, labour, social, volunteer and other groups in the Canadian economy on potential budget measures and a wide range of other policies and initiatives.

2. Departmental Organization

The department oversees three programs that account for all Public Debt expenditures, for Federal-Provincial Fiscal Arrangements expenditures, and for a portion of expenditures out of the international assistance envelope. These programs and associated business lines – depicted in the chart on a following page – are delivered by six policy branches with the support of the Consultations and Communications Branch, the Law Branch and the Corporate Services Branch.

A. Departmental Organization: Lines of Business

The business lines and their objectives are presented below for each of the three departmental programs.

Economic, Social and Financial Policies Program

- **Policies and Advice** – Appropriate policies and sound advice with respect to economic, social and financial conditions and the government's agenda.
- **International Financial Organizations** – Responsible administration of international financial obligations and subscriptions.

- **Domestic Coinage** – Payment of the production and distribution costs for domestic circulating coinage.

- **Corporate Administration** – Effective and efficient corporate administration.

Public Debt Program

- **Interest and Other Costs** – The funding of interest and of service costs of the public debt and of the issuing costs of non-retail debt, if required; the provision of stable, low-cost funding for the government; and the maintenance of a well-functioning market in Government of Canada securities.

- **Canada Investment and Savings** – The provision of funding for the government consistent with its fiscal plan, and balancing cost, risk and market considerations; maintenance of a reasonable and sustainable retail share of the total federal debt, thereby ensuring a broad investor base for government debt; and the offer of a family of attractive products, including new ones in key market segments, that benefit all Canadians.

Federal-Provincial Transfers Program

- **Transfer Payments** – To make transfer payments pursuant to statutes with respect to the Canada Health and Social Transfer (CHST), Equalization and other transfers, and pursuant to agreements with respect to Territorial Formula Financing.

B. Departmental Organization: Branch Structure

Specific branch responsibilities are described below.

- **Economic and Fiscal Policy** – develops appropriate policies and provides sound advice on the domestic and international economic and financial outlook; on the government's overall fiscal framework, expenditure plan and resource allocation; and on the government's overall economic policy framework.

- **International Trade and Finance** – develops appropriate policies and international negotiating strategies and provides sound advice on international trade and finance with specific reference to import tariffs and trade remedies; foreign direct investment and economic co-operation; defence policies and expenditures; international development assistance; and international financial relations.

- **Tax Policy** – develops and evaluates federal taxation policies and legislation with respect to income, sales and excise taxes.

- **Financial Sector Policy** – develops appropriate policies and provides sound advice on the management of the government's financial assets and liabilities, including government debt management; on legislation governing federally regulated financial institutions; on financial, investment and borrowing issues relating to Crown corporations, departments and agencies; and on government pension plans investment policies.

- **Federal-Provincial Relations and Social Policy** – develops appropriate polices and provides sound advice on federal-provincial fiscal arrangements and on Canadian social policies and programs, including Old Age Security programs and the Canada Pension Plan.

- **Economic Development and Corporate Finance** – develops appropriate policies and provides sound advice on the economic, fiscal and financial implications of the government's microeconomic policies and programs, including loans, investments and guarantees of the Crown; on proposals for assistance to major projects or corporate restructuring initiatives advanced by the private sector; and on the management and, as appropriate, the privatization of Crown corporations and other corporate holdings; and on the commercialization/privatization of government services.

- **Consultations and Communications** – provides strategic communications advice and suitable public affairs support.

- **Law Branch** – provides sound legal advice and processes applications under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* in an accurate and timely manner.

- **Corporate Services** – provides effective and efficient financial, human resources, information technology, security and administrative systems and expertise.

Program, Business Line and Organization Chart

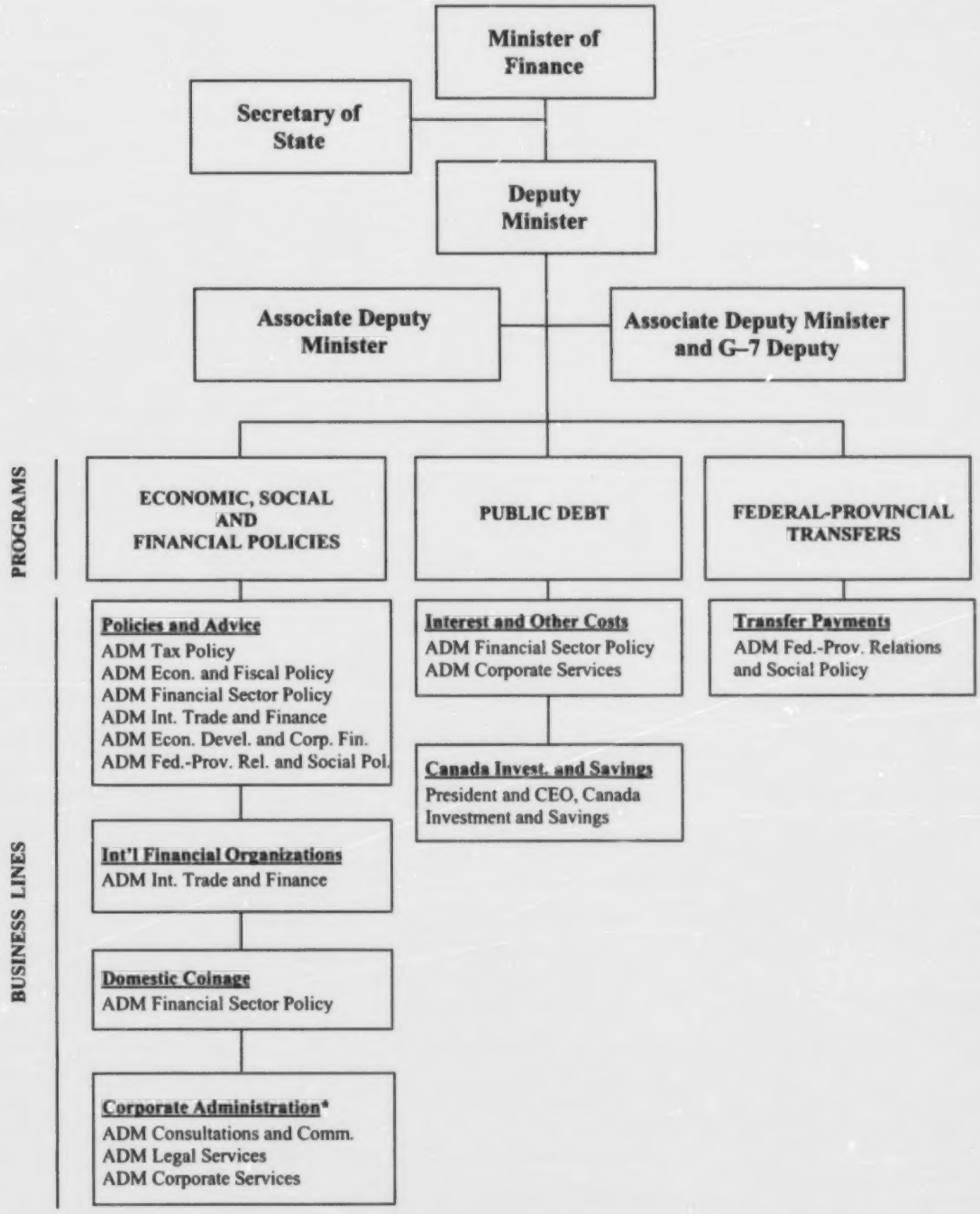

* This business line also includes departmental management.

Section III: Departmental Performance

This section of the report consists of three subsections: Context, Performance Results Expected and Chart of Key Results Commitments, and Performance Accomplishments. The subsection on Performance Results Expected presents department-wide key outcomes, since they apply uniformly to all three departmental programs. Performance Accomplishments – being somewhat more specific – are reported on a program/business line basis.

1. Context

Strategic Priorities/Social and Economic Factors

The key strategic priority for the Department is to help the government make the decisions that will contribute the most to strong and sustainable economic growth. Such growth will allow both individuals to enjoy sustained increases in living standards and governments to have the resources required to provide high-quality public services.

The recent economic performance of the country has been very strong, reflecting the enormous progress made in recent years in rebuilding the foundations of our economy. Looking ahead, we need to address the following key factors to maintain that momentum. These notably include the need for governments to remain fiscally prudent as they reinvest in public programs and the need for the country to seize the opportunities presented by the global technological revolution.

2. Performance Results Expected and Chart of Key Results Commitments

The *1999–2000 Report on Plans and Priorities* (RPP) presented results expected for the 1999–2000 fiscal year according to four key outcomes identified in its Chart of Key Results Commitments (see page 9 of the RPP). The department's Chart of Key Results Commitments was subsequently refined in the *2000–2001 Report on Plans and Priorities* to ensure that the department conveyed in a more meaningful way what it intended to accomplish on behalf of Canadians. The four key outcomes were recast as six more sharply focused outcomes. Hence the 1999–2000 results expectations described in this performance report have been linked to one of these six restated Key Results Commitments, which can be found in the Chart below.

The Chart of Key Results Commitments is immediately followed by the Performance Accomplishments subsection. This subsection reports the Performance Measures and Accomplishments achieved against the Results Expectations of the Key Plans specified in the *1999–2000 Report on Plans and Priorities*, on a program/business line basis.

Chart of Key Results Commitments*

To provide Canadians with . . .

SOUND FINANCIAL MANAGEMENT

To be demonstrated by:	1999–2000 Results Expected
❑ budgets that implement the government's fiscal goals	❑ balanced budgets or better (p. 13)
❑ implementation of strategic investment to promote a strong economy and secure society	❑ prudent debt structure (p. 40)
❑ a debt management strategy to provide stable, low debt-service costs and maintain a well-functioning market in Government of Canada securities	❑ retention and diversification of the retail debt portfolio (p. 42)
❑ effective management of Canada's official international reserves	

A REDUCED TAX BURDEN

To be demonstrated by:	1999–2000 Results Expected
❑ appropriate tax changes	❑ personal income tax (p. 14)
	❑ business income tax (p. 15)
	❑ income tax legislation (p. 16)
	❑ sales taxes (p. 17)

* The six Key Results Commitments found in the banner headings of this chart encompass all areas of the department's work and thus transcend program/business line boundaries. The Results Expectations in the right-hand column are reported in the following Performance Accomplishments subsections according to the program/business line structure, and not in the order of their appearance in this chart. Page numbers are therefore included here to make it easier to find details of specific Results Expectations.

To provide Canadians with . . .

SECURE SOCIAL PROGRAMS

To be demonstrated by:	1999–2000 Results Expected
❑ implementation of new programs ❑ improvements to existing social programs	❑ employment insurance (p. 18) ❑ health care, post-secondary education, social assistance and services (p. 19) ❑ Canada Pension Plan (p. 20) ❑ Canada Child Tax Benefit (p. 21) ❑ Equalization renewal (p. 46) ❑ Canada Health and Social Transfer (p. 47) ❑ Territorial Formula Financing (p. 47)

A SECURE GLOBAL FINANCIAL FUTURE

To be demonstrated by:	1999–2000 Results Expected
❑ development and implementation of appropriate import policy measures ❑ effective management of international financial relations	❑ international trade negotiations (p. 22) ❑ climate change/emissions trading (p. 23) ❑ international banking – the emerging market financial crisis (p. 32)

A COMPETITIVE AND SECURE FINANCIAL SERVICES SECTOR

To be demonstrated by:	1999–2000 Results Expected
❑ ensuring that Canadians are well-served by a safe, sound, efficient and competitive financial services sector	❑ review of the Canadian financial services sector (p. 24) ❑ foreign bank branching (p. 25) ❑ demutualization (p. 26) ❑ combating financial crime and money-laundering (p. 26) ❑ International Monetary Fund assessment of financial sector stability (p. 27)

To provide Canadians with . . .

CONTRIBUTIONS TO "GETTING "GOVERNMENT RIGHT"

To be demonstrated by:	1999–2000 Results Expected
❑ advancement of announced changes to agency status, privatizations and commercializations	❑ enhanced federal-provincial tax co-ordination (p. 28)
❑ appropriate transfer arrangements with other jurisdictions	❑ First Nations taxation (p. 30)
	❑ excise taxes and duties (p. 30)
	❑ privatization agenda (p. 31)
	❑ reduced coinage costs (p. 34)
	❑ Government On-Line (p. 35)
	❑ enhanced capacity to deliver information to Canadians (p. 35)
	❑ improved use of electronic communications (p. 36)
	❑ more systematic organization of media relations (p. 37)
	❑ Year 2000 (p. 37)
	❑ Universal Classification Standard (UCS) implementation (p. 38)
	❑ La Relève (p. 38)
	❑ Financial Information Strategy (FIS) implementation (p. 39)
	❑ research and evaluation of new technologies (p. 39)

3. Performance Accomplishments

As noted on page 9, expected results are reported below on a program/business line basis. Each result expectation is linked to one of the six key results found in the Chart of Key Results Commitments: Sound Financial Management, Reduced Tax Burden, Secure Social Programs, A Secure Global Financial Future, A Competitive and Secure Financial Services Sector, or Contributions to "Getting Government Right."

A. Economic, Social and Financial Policies Program

A.1 Policies and Advice Business Line

Summary Financial Information	
Planned Spending	**$45,700,000**
Total Authorities	*$47,108,266*
Actuals	**$46,813,953**

SOUND FINANCIAL MANAGEMENT

- ❑ Balanced Budgets/Reducing the Debt Burden

Performance Measures

- Size of the annual surplus
- Amount of debt outstanding
- Ratio of debt to GDP

Accomplishments

- The government has exceeded its target of a balanced budget or better in 1999–2000. Final financial results for 1999–2000, which are available at http:www.fin.gc.ca, indicate that the government recorded a $12.3 billion surplus that year.

- The surplus for 1999–2000 follows surpluses of $3.5 and $2.9 billion in 1997–1998 and 1998–1999. These results have allowed for a $18.7 billion reduction in the amount of net outstanding public debt since 1997–98.

- Combined with strong economic growth, these surpluses have also permitted a significant reduction in the ratio of net public debt to Gross Domestic Product (GDP) from a peak of 71.2 per cent in 1995–1996 to 58.9 per cent at the end of 1999–2000.

  Financial results so far for 2000–2001 can be found at http://www.fin.gc.ca/serialse/2000/fiscmon-e.html

  Such sustained reduction in the debt burden is having immediate benefits for all Canadians in freeing more resources so that they can be invested in key programs and in allowing sustainable reductions to the tax burden. A lower debt burden will also give future generations more flexibility to deal with the impact of an aging population. This good fiscal record reflects Canada's strong economic performance, which is translating into more jobs and rising disposable incomes for Canadians.

REDUCED TAX BURDEN

- Personal Income Tax

Performance Measures

- A fair and efficient reduction in personal income taxes to achieve stated economic goals, based on sound analysis of statistical, financial and administrative data

Accomplishments

The federal government's priority in tax policy is to provide general relief in personal income taxation at a rate that is affordable and sustainable. Lower marginal tax rates will encourage savings, investment, work effort and entrepreneurship which, in turn, will boost economic growth, thus increasing personal incomes and living standards.

- Proposed by means of the 2000 budget a five-year tax reduction plan that includes the most important structural changes to the Canadian federal tax system in more than a decade.

  As a result of the measures in this plan, personal income taxes will be reduced by an average of 15 per cent annually by 2004–2005.

- Proposed tax relief initiatives that were announced in the February 2000 budget, including:

  - restoring full indexation of the personal income tax system to benefit every Canadian;

- reducing the middle income tax rate to 23 per cent from 26 per cent, starting with a two-point reduction to 24 per cent in July 2000, to cut taxes for nine million Canadians;
- eliminating the surtax for all Canadians over a five-year period to benefit two million Canadians;
- over five years, increasing the amount that Canadians can earn tax-free to at least $8,000, and the amounts at which the middle and top tax rates apply to at least $35,000 and $70,000 respectively, to benefit all taxpayers;
- enriching the Canada Child Tax Benefit program by $2.5 billion a year by 2004 to more than $9 billion annually (see additional details of this tax relief measure under Secure Social Programs – Canada Child Tax Benefit, on page 21);
- increasing the partial exemption for scholarship, bursary and fellowship income to $3,000, so that needy students can keep more of the financial assistance they receive to allow them to pursue their education; and
- lowering capital gains taxes by reducing the amount included in income for tax purposes from three quarters to two thirds to encourage investment and risk-taking.

Visit our Budget 2000 Web site for further details on tax relief initiatives: http://www.fin.gc.ca/budget00/toce/2000/bud2000e.htm.

REDUCED TAX BURDEN

- Business Income Tax

Performance Measures

- Efficient, internationally competitive business income tax system, based on sound analysis of statistical, financial and administrative data
- A level domestic playing field promoted by reducing the differences in tax rates borne by different sectors of the economy

Accomplishments

The focus has been on reducing the tax burden on the most highly taxed sectors of the economy, addressing deficiencies in the existing tax structures, and ensuring that businesses bear their fair share of the tax burden while promoting growth in the economy. Initiatives proposed in the 2000 budget included:

- Providing tax relief to the most highly taxed sectors of the Canadian economy.

  The statutory income tax rate will drop one percentage point from 28 to 27 per cent on January 1, 2001, and a further six percentage points to 21 per cent by 2004.

- Reducing the corporate tax rate on income between $200,000 and $300,000 earned by a small business from 28 to 21 per cent on January 1, 2001.

- Improving the capital cost allowance (CCA) regime to bring CCA rates more in line with the useful life of the assets in question, ensuring that the tax system does not send signals that distort the marketplace.

- Extending, on a phased-in basis, the manufacturing and processing tax credit to corporations that produce steam for sale to ensures that district energy activities are taxed equitably.

- Clarifying foreign tax credit rules applicable to income derived from oil and gas production-sharing agreements in foreign countries and decreasing the write-off rate for foreign exploration and development expenses.

- Tightening the business tax system to limit tax-planning opportunities by amending rules with respect to thin capitalization, weak currency borrowings and non-resident owned corporations.

REDUCED TAX BURDEN

❑ Income Tax Legislation

Performance Measures

- Legislation for income tax measures that accurately reflects the government's tax policy

Accomplishments

- Prepared the main legislative projects, that is, the bills to enact the income tax measures announced in the 1999 budget, as well as income tax treaties with Algeria, Bulgaria, Jordan, Kyryzstan, Lebanon, Luxembourg, Portugal and Uzbekistan, and the protocol to the income tax treaty with Japan.

  (For more information, visit our Budget 1999 Web site at http://www.fin.gc.ca/toce/1999/buddoclist99-e.html.)

- Prepared for major policy initiatives during the period, including work on income tax rules related to:
  - ➢ demutualizations of insurance corporations
  - ➢ foreign bank branching
  - ➢ foreign investment entities and non-resident trusts
  - ➢ income-splitting tax
  - ➢ taxpayer migration
  - ➢ third-party civil penalty rules
  - ➢ trusts

  There was also a package of technical amendments.
- Negotiated or renegotiated tax treaties with the following countries during the period: Armenia, Barbados, Belgium, Colombia, the Czech Republic, Ecuador, Gabon, Greece, Ireland, Italy, Romania, Senegal, the Slovak Republic, Turkey, the United Kingdom, the United States and Venezuela.

The Tax Policy Branch continues to work with Canada Customs and Revenue Agency and taxpayers in monitoring the operation of the income tax system, and with the Department of Justice Canada in reviewing legislative changes to the *Income Tax Act*.

REDUCED TAX BURDEN

❑ Sales Taxes

Performance Measures

- Fair, efficient and impartial sales tax system, based on sound analysis of statistical, financial and administrative data
- Improved operation of the tax system in specific sectors

Accomplishments

- Improved the fairness and efficiency of the sales tax system by proposing a GST rebate, equal to 2.5 percentage points of tax, for newly constructed, substantially renovated or converted residential rental accommodation not eligible for an existing rebate.
- Improved the operation of the tax system in specific sectors, including easing compliance and streamlining administration by proposing changes to the treatment of export distribution centres to relieve the GST/HST cash-flow burden.

- Undertook major policy initiatives during the period, including work on GST/HST rules and regulations related to:
  - non-residents, cross-border transactions and transportation
  - promotional allowances and patronage dividends
  - real property
  - games of chance
  - health and medical devices
  - charities and public service bodies

The federal government continues to work with the business community, other levels of government and the OECD to approach the application of sales taxes to cross-border transactions in a way that is coherent internationally.

SECURE SOCIAL PROGRAMS

- Employment Insurance

Performance Measures

- Financially prudent operation of the Employment Insurance (EI) program in a manner that safeguards the interests of all stakeholders

Accomplishments

The Minister of Finance is jointly responsible with the Minister of Human Resources Development for recommending the annual EI premium rate, as set by the Employment Insurance Commission, to the Governor in Council and for fixing the annual Employment Benefits budget under Part II of the *Employment Insurance Act*.

- The Employment Insurance program continues to play a strong insurance role for the unemployed; facilitates re-integration into the labour market; promotes sustainable economic growth; and safeguards the interests of stakeholders while continuing to operate in a financially prudent manner.

- The Employment Insurance premium rate was set unanimously by the Employment Insurance Commission, and accepted by the government, at $2.40 for each $100 of insurable earnings – a reduction of 15 cents relative to the 1999 rate of $2.55. This was the sixth consecutive premium reduction since 1994, when the rate was $3.07, resulting in a total reduction of 67 cents. The savings for the average worker in 2000 will be $260 compared to what he or she would have paid under the 1994 rate.

Employers and employees together will save about $5.2 billion over what they would have paid under the 1994 rate.

SECURE SOCIAL PROGRAMS

- Health Care, Post-secondary Education, Social Assistance and Services

Performance Measures

- Additional resources provided for health care, post-secondary education, social assistance and services
- Stable, predictable funding allocated fairly

Accomplishments

- Following the investment in the 1999 budget of $11.5 billion over five years through the Canada Health and Social Transfer (CHST), increased CHST payments by an additional $2.5 billion over four years in the 2000 budget to help the provinces and territories fund post-secondary education and health care. This recent increase is the fourth consecutive annual federal enhancement of the CHST.

- For the first time, placed the major transfers to provinces and territories on common five-year tracks, as set out in the 1999 budget and enacted in Bill C-71, thus providing provinces and territories with greatly improved predictability needed for long-term planning.

- Gave effect by means of Bill C-71 to the 1999 budget commitment to provide identical per capita CHST entitlements to all provinces by 2001–2002.

  This measure ensures equal support for health, post-secondary education, social assistance and services to all Canadians, eliminating disparities that had existed since the introduction of the CHST in 1995. The $2.5 billion CHST supplement announced in the 2000 budget has been allocated to the provinces and territories on an equal per capita basis.

  Note: Subsequent to the 1999–2000 fiscal year, Canada's first ministers concluded agreements on health care renewal and early childhood development. In support of these agreements, the federal government will extend CHST legislation by a further two years to provide a stable, predictable funding framework, and will increase funding by $23.4 billion over the next five years.

SECURE SOCIAL PROGRAMS

- ❑ Canada Pension Plan

Performance Measures

- Triennial review of the Canada Pension Plan (CPP) and assessment of those issues identified in the 1997 federal-provincial agreement which require further examination
- Annual report on the operation of the Canada Pension Plan
- Establishment of the CPP Investment Board

Accomplishments

- Assisted the Minister of Finance in the first formal review by federal and provincial/territorial finance ministers of the financial state of the CPP since reforms were implemented in 1998, a review that was concluded in December 1999.

  Taking into consideration the results of the 17th actuarial report on the CPP by the Chief Actuary, and a report from a panel of independent actuaries, ministers decided not to change the schedule of contribution rates. Both reports confirmed that the scheduled steady-state contribution rate of 9.9 per cent should be sufficient to sustain the CPP over future decades.

- Completed an assessment of a number of issues which had been identified in the 1997 federal-provincial agreement as requiring further examination.

  Reports were prepared for consideration by federal and provincial ministers. Further work on some issues will be required in the context of the next triennial review.

- Prepared the CPP Annual Report for 1998–99, tabled in Parliament, jointly with Human Resources Development Canada.

- Put in place the Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB) Regulations in April 1999. The Regulations:

  - ➢ enable the Board to manage and invest in the best interests of CPP plan members the CPP funds that are transferred to it;
  - ➢ subject the Board broadly to the same rules as other pension funds in Canada;
  - ➢ require the Board to replicate substantially broad market indices in Canada when investing in domestic equities;

- provide for provincial access to a portion of the funds that the Board invests in bonds;
- establish requirements for the disclosure of information (for example, the contents of the Board's annual report).

- The Board started receiving CPP funds in 1999 for investment and had received about $1.9 billion during the year ending March 31, 2000.

  The Board invested these assets in Canadian and foreign stock index funds. The Canadian fund mirrored the TSE300 stock exchange index. For the year ended March 31, 2000, the CPPIB reported a return on investment of 40.1 percent.

http://www.cpp-rpc.gc.ca/indexe.html

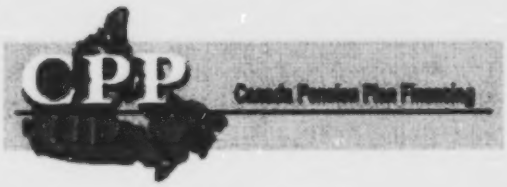

- Commenced work during 1999–2000 on amending the Regulations to implement the federal and provincial finance ministers' decision emanating from the CPP triennial review to relax the domestic equities restriction.

  This would allow the CPPIB full discretion on its investment policy for up to 50 per cent of the funds that it allocates to domestic equities.

SECURE SOCIAL PROGRAMS

❑ Canada Child Tax Benefit

Performance Measures

- Integrated system of federal/provincial/territorial assistance to families with children

Accomplishments

- Announced a tax relief initiative in the February 2000 budget to increase funding to the Canada Child Tax Benefit program (CCTB) by $2.5 billion a year by 2004, bringing the total allocated to more than $9 billion annually.

  This will maximize benefits for low-income families, providing benefits of up to $2,400 for a first child and $2,200 for a second child. This initiative will also reduce the financial disincentives to participating in the labour force.

A SECURE GLOBAL FINANCIAL FUTURE

❑ International Trade Negotiations

Performance Measures

- The extent to which Canada advances its trade interests and objectives, which are established in close consultation with all stakeholders, and effectively implements consequent trade measures

Accomplishments

- Worked closely with the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), Industry Canada, Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) and other interested departments and agencies in seeking the views of Canadians on the scope, content and process for the negotiations to establish the Free Trade Area of the Americas (FTAA) and for the anticipated launch, at the December 1999 World Trade Organization (WTO) Ministerial Meeting in Seattle, of a new round of multilateral trade negotiations.

  The papers that served as the basis for the consultation can be found at http://www.fin.gc.ca/toce/1999/wto_e.html.

  The department played a key role in developing Canadian priorities and positions for multilateral trade negotiation initiatives (WTO), as well as regional (FTAA) and bilateral ones (Costa Rica). The department was particularly involved in the areas of import policy (tariffs and trade remedies) and trade in services (notably financial services), for which it bears lead responsibility, and worked closely with other departments and agencies and participated directly in the negotiations themselves.

- Continued to work closely with DFAIT, AAFC and other concerned departments and stakeholders (following the failure of the WTO Ministerial Meeting to undertake a multi-faceted round of global trade negotiations) in preparing for the initiation of previously mandated WTO negotiations on agricultural trade reform and further liberalization of international trade in services.

  As well, the department participated in consultations and interdepartmental discussions with respect both to Canada's "post-Seattle" trade agenda – including the nature of possible confidence-building measures to facilitate the eventual initiation of a WTO round of global trade negotiations and to the management of an increasing number of sensitive international trade and investment disputes, including the WTO cases concerning the Canada-U.S. Auto Pact and Canadian and Brazilian aircraft subsidies.

With respect to specific trade actions

- Sought requests in May 1999 from the private sector for the accelerated elimination of tariffs under the NAFTA on products imported from Mexico, and under the Canada-Chile Free Trade Agreement (CCFTA) on products imported from Chile.

  In January 2000, Canada and Chile implemented measures to accelerate the elimination of tariffs under the Canada-Chile Free Trade Agreement on over two hundred tariff lines.

- Implemented measures in July 1999 to remove tariffs on an additional 640 pharmaceutical products as a result of the third stage of the WTO negotiations to end the customs duties on pharmaceutical products and their components.

- Implemented in conjunction with DFAIT in August 1999 an Order in Council to levy a 100 per cent tariff on imports of certain meat and agricultural products from the European Union (EU) in response to the EU prohibition of imports of beef containing growth hormones. This action was taken after broad-based consultations to enforce Canada's rights under the WTO.

A SECURE GLOBAL FINANCIAL FUTURE

- ❑ Climate Change/Emissions Trading

Performance Measures

- Progress in assessing options for a potential trading system for greenhouse gas emissions through the Tradeable Permits Working Group of the National Climate Change Process (NCCP)

- Progress in assessing the economic impacts of alternative approaches to emissions reductions in Canada through the Analysis and Modeling Group (AMG) of the NCCP

Accomplishments

- Contributed to the final reports of the Issue Tables at which the department participated as part of the NCCP. In particular, the department made a senior officer available to chair the Tradeable Permits Working Group (TPWG), whose mandate was to explore the potential contribution of a mandatory domestic emissions trading system towards a substantial reduction in greenhouse gas (GHG) emissions in Canada.

- Completed work in the TPWG in March 2000 and contributed to a summary report at the end of March 2000 and to a final and complete report over the following four months.

- Contributed to the fall 2000 report of the Analysis and Modeling Group (AMG) and to the work of the Group by carrying out simulation analyses using one of the economic models it maintains.

COMPETITIVE AND SECURE FINANCIAL SERVICES SECTOR

- ❑ Review of the Canadian Financial Services Sector

Performance Measures

- Release of a government policy paper responding to recommendations set forth by the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector, the House of Commons Standing Committee on Finance, and the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce
- Preparation of necessary legislation, plus any non-legislative measures, required to implement the new policy framework
- Release of new merger review guidelines to assess potential merger proposals among major banks

Accomplishments

- Prepared and released on June 25, 1999, a government policy paper titled, *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*, which articulates a clear direction and rationale for change.

  This policy paper contained 57 measures to promote efficiency and growth of Canada's financial institutions, to foster competition in the domestic market for financial services, to empower and protect consumers of financial services and to improve the regulatory environment. This new policy framework was well received and reflected the broadest possible consensus.

- Prepared one of the most complex pieces of legislation in order to implement the new framework.

  Bill C-38 was introduced in the House on June 13, 2000.

- Prepared key statements of government policy not requiring legislation as well as Merger Review Guidelines released simultaneously with the introduction of Bill C-38.

These initiatives are crucial to maintaining the strength of Canada's financial institutions, while safeguarding the interests of Canadians and contributing to economic growth. A wide range of stakeholders across the country, including both industry representatives and consumer groups, have called for speedy passage and implementation of the measures in the new framework.

- Concurrent with the work on the new framework, the department continues to provide advice with respect to transactions requiring ministerial approval to ensure that decisions are consistent with established policies and that the sector is able to adapt to a rapidly changing global environment.

COMPETITIVE AND SECURE FINANCIAL SERVICES SECTOR

- ❑ Foreign Bank Branching

Performance Measures

- The extent to which foreign banks establish branch operations in Canada

Accomplishments

- Prepared legislation and regulations, which came into force June 28, 1999, to permit foreign banks to establish specialized, commercially focused branches in Canada.

  Canada thus met its commitment as part of the WTO Agreement on Financial Services concluded in December 1997 to implement a foreign bank branching regime by June 30, 1999.

  The legislation removes unnecessary regulatory barriers to foreign entry and provides foreign banks with more flexibility in structuring their operations in Canada. This will help maintain a viable foreign bank presence in Canada and a broad range of financing options for Canadians, including small and medium-sized enterprises.

- Prepared a ways and means motion for introduction by the government on February 11, 1999, that applied special time-limited tax rules to offset the tax liabilities that might otherwise have been faced by foreign banks with Canadian subsidiaries that elected to convert them to branches.

  A number of foreign banks have applied to operate a foreign bank branch in Canada, and two have been approved. These numbers are expected to increase in the future, since other foreign banks were waiting only to see the details of the proposed tax changes, released August 8, 2000, before proceeding with their own applications.

COMPETITIVE AND SECURE FINANCIAL SERVICES SECTOR

❑ Demutualization

Performance Measures

- The extent to which Canada's large and medium-sized mutual life insurance companies, with the approval of their policyholders, opt to convert to stock companies under the new regime

  Demutualization is the conversion of a life insurance company from a mutual company, owned by its voting policy-holders, into a stock company, owned by shareholders. The objective of the demutualization policy is to give the converted company greater flexibility to access capital while protecting the interests of its policyholders. This, in turn, should foster international competitiveness in the face of a rapidly changing and highly competitive marketplace.

Accomplishments

- The demutualization legislation and related regulations, which provide converted companies with access to more sources of capital, came into force March 12, 1999.

  By means of this legislation, Clarica (formerly known as Mutual Life), ManuLife, Canada Life, and SunLife (the four largest Canadian mutual life insurance companies) converted to stock companies between July 1999 and March 2000.

COMPETITIVE AND SECURE FINANCIAL SERVICES SECTOR

❑ Combating Financial Crime and Money-Laundering

Performance Measures

- Proposals for legislation and regulations, including the establishment of an independent anti-money laundering agency
- Introduction in Parliament of new anti-money laundering legislation that is consistent with federal policy against organized crime and with the Canadian Constitution, as well as with recognized international anti-money laundering standards
- Canada's participation in regional and international anti-money laundering forums to encourage adoption of international anti-money laundering standards worldwide

- Withdrawal of the $1000 note from circulation

Accomplishments

- Established an internal transition team to work towards the founding of the new Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, which was created July 5, 2000
- This followed the passage of Canada's new proceeds-of-crime legislation, which received Royal Assent on June 29, 2000.

  The new legislation brings Canada in line with international anti-money laundering standards.
- Held extensive consultations on the legislation and regulations with other departments and stakeholders, and with domestic and international anti-money laundering experts, and released a consultation paper on the regulations in December 1999.

  Consultations on the regulations are ongoing and the new regulations are expected to come into effect in the new year.
- Prepared the necessary regulatory amendments that were put into effect for the withdrawal of the $1000 bill from circulation in May 2000.

These accomplishments stem from the fact that the Department of Finance assumed both domestic and international responsibilities from the Department of the Solicitor General in April 1999 for the development of an effective anti-money laundering regime, and from the Minister's responsibilties for currency under the *Bank of Canada Act* and regulations.

This role in addressing money-laundering is a key part of the federal government's strategy to combat organized crime and complements the department's responsibilities for financial sector regulation and the promotion of global financial stability.

COMPETITIVE AND SECURE FINANCIAL SERVICES SECTOR

❑ International Monetary Fund Financial Sector Stability Assessment

Performance Measures

- Successfully complete the International Monetary Fund's Financial Sector Stability Assessment (FSSA) review, and assist the IMF in ensuring the factual accuracy of the final report

  The purpose of the FSSA is to assess a country's regulatory structure and its compliance with the international standards and guidelines of standard-setting bodies, such as the Bank for International Settlements, the International Association of

Insurance Supervisors, and the International Organization of Securities Commissions. The process involves other federal agencies (the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI; the Canada Deposit Insurance Corporation, or CDIC; the Bank of Canada), certain provincial regulators and departments of finance, as well as industry.

Under Minister Martin's chairmanship, each G–20 member agreed to submit to both a FSSA review and the Report on Observance of Standards and Codes (ROSC) program.

- Co-ordinate the gathering of background materials for use by the International Monetary Fund (IMF) and co-ordinate meetings between the IMF, federal agencies (OSFI, Bank of Canada and CDIC), provinces, associations and the private sector

Accomplishments

- Successfully completed the assessment of Canada's financial sector under the FSSA.

  The findings of the IMF were reported as part of its Article IV annual review in November 1999 and as part of the ROSC program in July 2000. The IMF reported that "Canada has a highly developed, well diversified, and sound financial system which plays an important role in the economy."

- Led the co-ordination of the review – responding to IMF questions, organizing meetings and reviewing IMF documents.

- Provided the IMF with suggestions on ways to improve and streamline the FSSA pilot program for future reviews of other countries.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ Enhanced Federal-Provincial Tax Co-ordination

Performance Measures

- Fair, effective and responsive tax policy co-ordination
- Development of federal-provincial tax policies, facilitated by sound analysis of various issues of tax co-ordination and administration

Accomplishments

- Worked with provinces and territories to identify ways of improving and enhancing tax policy and administration arrangements in taxation matters to ensure a balance

between the federal objective of a co-ordinated tax system nationally and the provincial/territorial objective of policy flexibility.

- Made major developments under this new balanced approach to provide more flexibility to provinces and territories, including:

  - the transformation of Revenue Canada into the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA).

    The creation of the CCRA makes possible further progress in the federal collection of provincial taxes because economies of scale reduce the costs of collecting these taxes.

  - the new guidelines for federal administration of provincial taxes.

    The department released a comprehensive document outlining the new developments in the area of federal-provincial tax policy in January 2000. Entitled *Federal Administration of Provincial Taxes: New Directions*, this text outlines recent measures that will give provinces and territories greater tax policy flexibility. It is available on our Web site at http://www.fin.gc.ca/toce/2000/fapte.html.

  - the new tax-on-income option.

    The department undertook an update of all tax collection agreements with the provinces and territories so that they reflect the implementation of tax-on-income and the new costing methods contained in the new guidelines for federal administration of provincial taxes. It also worked closely with CCRA and provincial officials to help provinces draft their new legislation to implement the tax-on-income regime.

  - the work of the Federal-Provincial Committee on Taxation.

    The department facilitated the exchange of information between itself and the provinces and territories through the release of a Federal-Provincial Tax Matters Newsletter every second month and through the Federal-Provincial Tax Committee meetings that take place three times per year. The Tax Committee meetings, which bring together tax policy assistant deputy ministers of both levels of government, provide the opportunity to discuss and debate several federal-provincial tax policy issues.

- Initiated the process of renewing the Reciprocal Taxation Agreements (RTAs). The agreements, which were scheduled to end in July 2000, simplify the process by which vendors supply the government as well as the administration of taxes for both levels of government. The RTAs have all been renewed.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ First Nations Taxation

Performance Measures

- Enhanced integrity and co-ordination of the national tax system
- Effective, responsive federal policy on First Nations taxation, through discussions with aboriginal leaders and private-sector players

Accomplishments

- Helped prepare measures enacted under Part 4 of the *Budget Implementation Act 2000* to enable interested First Nations to levy a sales tax on tobacco, alcohol and fuel products within their reserves.
- In response to interest expressed by First Nations, developed an approach to the introduction of a broad-based, GST-type First Nations sales tax.
- Efficiently administered Sales Tax Collection Agreements with the Cowichan Tribes, Kamloops Indian Band, Westbank First Nation, Sliammon First Nation, Chemainus First Nation, and Income Tax Collection Agreements with seven self-governing Yukon First Nations.
- Undertook discussions on tax collection agreements with several other First Nations.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ Excise Taxes and Duties

Performance Measures

- An effective, responsive tax structure for alcohol, tobacco, gasoline and other products
- A revised framework that streamlines administration and compliance functions to replace archaic legislation and complex administration
- An efficient excise tax system, based on sound analysis of statistical, financial and administrative data

Accomplishments

- Undertook extensive consultations with affected parties following the February 1997 release of a discussion paper on a comprehensive review of the *Excise Act* by the departments of Finance and of Revenue.

  Consultations for the purpose of generating new excise legislation included affected industry sectors, provincial liquor jurisdictions, other federal departments and the RCMP.

- In response to the concerns raised, made a number of changes to the excise proposals to accommodate current industry practices.

  These changes were reflected in the draft of proposed excise legislation released in April 1999. (See the press release at http://www.fin.gc.ca/newse99/99-036e.html.)

- Partially completed consultations on the draft legislation and began preparation of final legislation for tabling in Parliament.

- Contributed to the government's objective of reducing tobacco consumption by increasing the tax on cigarettes and tobacco sticks to an appropriate level while controlling contraband activity, and by proposing to reduce the annual exemption from excise tax on tobacco exports from 2.5 per cent to 1.5 per cent of production.

  This step complements the government's efforts to date to combat smuggling through its National Action Plan, which comprised increased enforcement, imposition of an export tax and lower tobacco taxes. The Plan has proven effective in reducing the level of contraband activity and restoring the market to legitimate merchants. The government continues to work with the provinces and enforcement agencies on the system of tobacco taxation.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

- ❑ Privatization Agenda

Performance Measures

- Sale of the government's two remaining major assets in a timely fashion so as to maximize value to the government, while taking into consideration market risks and conditions

Accomplishments

- Joined representatives of Canada Development Investment Corporation (CDIC), Canada Hibernia Holding Corporation (a wholly-owned subsidiary of CDIC), and

Natural Resources Canada in an advisory group formed for the disposal of the government's 8.5 per cent interest in the Hibernia Oil Project.

In December 1999, CDIC retained the alliance of Waterous & Co. and Salomon Smith Barney as financial advisors and sales agents. In February 2000, the Waterous/Salomon – Smith Barney alliance presented its Phase I report to CDIC.

- Monitored market conditions as they pertain to the sale of the government's 49 million Petro-Canada shares and kept in close touch with representatives of the major Canadian and international investment banking firms.

  These firms provide their outlook on commodity, market and company-specific outlooks and risks.

A.2 International Financial Organizations Business Line

Summary Financial Information	
Planned Spending	$935,400,000
Total Authorities	*$1,822,486,670*
Actuals	**$1,093,012,818**

A SECURE GLOBAL FINANCIAL FUTURE

❑ International Banking – The Emerging Market Financial Crisis

Performance Measures

- The return of calm to financial markets and the renewed ability of emerging market economies to access world financial markets, as evidenced by growth in those countries most affected by the crisis and continued growth in the rest of the world economy
- Stronger and more stable international financial system, as evidenced by reduced risk of future crises and solid crisis-resolution policies
- Training provided to the senior executives of regulatory and supervisory bodies in developing countries

Accomplishments

Since the Asian crisis, relative calm has returned to world financial markets. Interest rate spreads for emerging market bonds narrowed from 1600 basis points in the wake of the Russian default in August-September 1998 to 725 basis points by March 31, 2000. Capital flows to crisis-affected economies have been resuming.

- Canada pledged US$ 1 billion to Korea as part of a second line of defence.

  Korea did not draw on this assistance, but the climate of confidence created by the international assistance package has helped the Korean economy recover strongly, growing 10.7 per cent in 1999 and expected (by the IMF) to grow 7.0 per cent in 2000.

- Canada lent Brazil funds as part of the international assistance package created in the fall of 1998.

  The maximum amount owing to Canada was US$ 326 million in April-June 1999. As a result of this assistance, confidence in the Brazilian economy has improved. The Brazilian economy grew 0.5 per cent in 1999, significantly better than was forecast when the assistance package was assembled. The IMF forecasts growth of 4.0 per cent in the Brazilian economy in 2000. As a result of the economic improvement, Brazil undertook early repayment of its emergency assistance loans. By March 31, 2000, the amount outstanding owed to Canada was US$ 118.6 million. (Brazil subsequently repaid this on April 12, 2000.) Canada earned US$ 14 million in interest on this loan.

- Canada provided assistance to Thailand as part of the international assistance package and has US$ 431 million outstanding.

  The economic situation in Thailand has improved to the extent that Thailand no longer requires assistance. Growth in 1999 was 4.2 per cent and is expected to be 4.5 per cent in 2000. As of March 31, 2000, Canada had earned US$ 33.4 million in interest on this loan.

- Worked to develop, in its role as member of the G–7, Chair of the G–20 and Co-Chair of the Western Hemisphere Finance Ministers' process, an international consensus on appropriate ways to promote a stronger, more stable international financial system.

- Worked to produce agreement among members of the first G–20 ministerial meeting in December 1999 to undertake Reports on Observance of Standards and Codes ("Transparency Reports") and Financial Sector Assessments, within the context of continuing efforts by the IMF and World Bank to improve these mechanisms.

  This commitment will help mobilize support for measures to strengthen domestic capacity, policies and institutions. More information on the G–20 can be found at http://www.G20.org.

- Helped to developed, in conjunction with Canada's partners in the G–7 and the International Monetary and Financial Committee, a framework for the appropriate involvement of the private sector in crisis-prevention and resolution.

  Canada has strongly supported measures such as the creation of the Financial Stability Forum.

- Supported the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision, established jointly with the World Bank in late 1997, as the Centre provided seven *Banking Supervision* courses to more than 120 senior public service executives from over 70 countries up to March 31, 2000.

  The participants' feedback on the experience-based training for senior financial supervisors and regulators in emerging markets has been very positive. The Centre began to extend its repertoire to areas of insurance, securities, and conglomerates. More information about the Toronto Centre may be found at http://torontocentre.com.

A.3 Domestic Coinage Business Line

Summary Financial Information	
Planned Spending	$49,000,000
Total Authorities	*$105,886,502*
Actuals	**$105,886,502***

* Actual spending on domestic coinage was greater than planned because of higher-than-forecast demand for coinage, and in particular, for millennium coins. Costs for domestic coinage are more than offset by revenue earned by the Crown.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

- ❑ Reduced Coinage Costs

Performance Measures

- Dependable and efficient supply and distribution of coins to meet the needs of the Canadian economy

Accomplishments

- Encouraged the successful introduction of plated coins at the Royal Canadian Mint, thus reducing production costs for domestic coinage.

  To replace nickel, the Mint began producing nickel-plated steel coins in July at its Winnipeg facilities. The department is continuing discussions with the Mint regarding a new contract for the purchase of domestic circulating coinage. The objective is to establish a commercially based cost structure that promotes improvements that lead to increased productivity and assures the continued dependability of the coin supply.

A.4 Corporate Administration Business Line

Summary Financial Information	
Planned Spending	$31,200,000
Total Authorities	*$35,599,805*
Actuals	**$33,648,455**

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

- ❑ Government On-Line

Performance Measures

- Implementing the Government On-Line (GOL) initiative

Accomplishments

- Met the GOL initiative's Tier One requirements to have information on-line on all key programs and services, forms, and automatic e-mail acknowledgements available by December 31, 2000, through its Web site.
- Remained on schedule to meet Tier Two requirements to deliver its programs and services securely on-line, and to participate in promoting client-centric clustering and integration.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

- ❑ Enhanced Capacity to Deliver Information to Canadians

Performance Measures

- Greater public understanding of and support for departmental measures

Accomplishments

- Provided training in media relations for 75 per cent of senior officers to enable them to explain policy initiatives better.
- Conducted focus groups after the 1999 budget to determine whether documents provide the information Canadians want and need in the best format and style.

  As a result of the focus group findings, adjustments were made to the writing style and format of materials for the 2000 budget.

- Included a user survey with the 1998–99 Annual Financial Report (released September 1999) to determine whether it meets clients' needs.
- Used cost-effective advertising in community newspapers to inform Canadians about 2000 budget measures of interest to them and direct them to the Finance budget Web site.

  This was particularly important because paper documents that must be paid for are now available free of charge on our Web site.
- Devoted specific resources to ensure more timely response to the increasing number of ministerial and departmental e-mails.
- Updated the *Structure and Role* document to provide Canadians with a clearer explanation of the department's roles and responsibilities.
- Co-ordinated Y2K communications among the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Canada Development Investment Corporation and the Bank of Canada to update Web sites regularly and provide up-to-date information on Y2K and financial services.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ Improved Use of Electronic Communications

Performance Measures

- Increased use of departmental Web site

Accomplishments

- Widely publicized the fact that extensive information on the 2000 budget was available on the Finance Web site, and included a clear reference to the Web site in all Finance publications.
- Improved Canadians' access to the 2000 budget Web site by purchasing some 100,000 Internet banners leading to the site.

  There were about 1.9 million successful "hits" to the Finance Web site on budget day 2000 (February 28) and more than 6 million from budget day to March 15, compared to 1.1 million between last year's budget day February 16, 1999 and February 28.
- Many improvements were made to the Finance Web site, such as improving the tax calculator on the 2000 budget site; posting a Web version of the 2000 budget speech PowerPoint presentation; increasing international accessibility of the video presentation of the 2000 budget speech.

  Readers on every continent but Antarctica viewed the site, and its format made it easier for Canadians to access the material without requiring sophisticated computer software.

- Broadcast the October 1999 Economic and Fiscal Update speech on the Finance Web site, a first for the department.
- Added a new and improved glossary of economic terms and definitions to the Web site.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ More Systematic Organization of Media Relations

Performance Measures

- More accurate and balanced reporting of departmental policies and initiatives

Accomplishments

- Established a Media Relations Unit to provide timely and consistent responses to media requests.
- Organized technical media briefings prior to events.
- Responded to more than 2,000 media requests.
- Organized numerous press conferences and opportunities for the media to speak with the Minister of Finance.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ Year 2000

Performance Measures

- Departmental systems are Y2K compliant and the disruption to the conduct of business is minimized

Accomplishments

- Participated in the government-wide Y2K preparations, developed a Y2K contingency plan and a business resumption plan, and upgraded all non-compliant software.

  These efforts ensured the department's smooth transition to the Year 2000 – departmental business was not disrupted.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ Universal Classification System Implementation

Performance Measures

- A more efficient classification system

Accomplishments

- Evaluated and wrote 95 per cent of job descriptions under the Universal Classification System.

  The remaining 5 per cent of job descriptions, which includes those for new or modified positions, will be completed in fiscal 2000–2001.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ La Relève

Performance Measures

- A rejuvenated, skilled workforce

Accomplishments

- Developed a new Human Resource Plan that builds on the considerable progress already made on several fronts and responds with specific actions to concerns and priorities identified by employees over the last year.

  The objective of the plan is to make the Department of Finance *the* workplace of choice in the Public Service. The plan, launched in September 2000, will help the department attract and retain the best and the brightest employees. The actions outlined in the plan are intended to develop a workplace that provides employees with challenging and fulfilling careers, promotes a healthy balance between professional and personal priorities, and focused on outcomes while giving employees the flexibility to determine how best to achieve them.

  The Plan outlines a comprehensive approach to human resource management and is a permanent, key priority of all managers in the organization.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ Financial Information Strategy Implementation

Performance Measures

- Private-sector model of accounting implemented in the Government of Canada

Accomplishments

- Implemented a departmental Integrated Financial Management System compliant with the Financial Information Strategy (FIS) on April 1, 2000, as part of a multi-year strategy to implement the public sector accrual accounting model.
- Developed a FIS plan for 2000–2001 to complete a review of accounting policies, to improve internal financial reporting and to provide training to financial and non-financial staff.

CONTRIBUTIONS TO "GETTING GOVERNMENT RIGHT"

❑ Research and Evaluation of New Technologies

Performance Measures

- The business requirements of an electronic environment are met

Accomplishments

- Created a departmental Information Resource Management (IRM) strategy which established the vision and overall technology architecture for an integrated knowledge-based work environment.

  The department began implementing the strategy and deployed within Corporate Services Branch a software tool called the Records, Information, Document and Information Management System (RDIMS) that facilitates better management of electronic information. A detailed strategy to roll out RDIMS across the department in 2001 was developed.

B. Public Debt Program

B.1. Interest and Other Costs Business Line

Summary Financial Information	
Planned Spending	$42,335,500,000
Total Authorities	*$41,506,115,531**
Actuals	**$41,506,115,531****

* *Total Authorities* of $45,169,441,953 presented in Volume II(I) of the Public Accounts have been adjusted for comparative purposes to take into account the provision for valuation and other items.

** **Actuals** reported in this table are total departmental actual expenditures minus the provision for valuation and other items. See Table 3.9 in Volume I of the Public Accounts for more details.

SOUND FINANCIAL MANAGEMENT

- Prudent Debt Structure

Performance Measures

- To meet the objectives set out in the 1999–2000 Debt Management Strategy:
  - Two thirds of the government's outstanding market debt in fixed-rate instruments (that is, those that do not mature in a time period greater than one year); the other third in floating market debt.
  - A well-functioning, liquid and efficient securities market.
  - An indictor of market efficiency is the trading spread for instruments (that is, the difference between the yields at which instruments are offered for sale and bids are made for purchase); an indicator of market liquidity is the total volume of transactions relative to outstanding stock; both as compared to other sovereign borrowers' markets.
  - Successful auctions of domestic debt instruments (as measured by auction statistics) and successful issuance of foreign currency denominated debt (as measured by level of subscription, length of time to distribute, and the breath of distribution)
  - Effective management of Canada's official international reserves.

Accomplishments

- Met the objectives set out in the Debt Management Strategy:

  - Maintained target of two thirds of debt stock in fixed-rate instruments, a target also achieved in 1998–99, thus ensuring the stability of debt service costs.

  - Contributed to lower borrowing costs for the government by holding regular successful domestic debt auctions, with strong participation leading to good auction coverage ratios and tight bidding ranges, and with positive feedback on operations from market participants.

  - Further contributed to keeping borrowing costs low by working to maintain a well-functioning Government of Canada securities market.

    This was achieved by maintaining the principles of liquidity, transparency, and regularity in debt operations – borrowing on a regular, pre-announced basis and maintaining large benchmark bond issues. A well-functioning market was also shown by the fact that trading spreads for Government of Canada Treasury Bills and benchmark bonds compared favourably to those of other major sovereign markets, as did the trading volumes for Government of Canada debt instruments.

    Information on primary and secondary market activity for Government of Canada fixed-income securities can be found in the quarterly *Government of Canada Securities* publication, which is available on the Department of Finance Canada Web site at www.fin.gc.ca. A comprehensive accounting of federal debt operations can be found in the annual publication, the *Debt Management Report*. The report for 1999–2000 will be released in the fall of 2000.

  - Managed Canada's foreign exchange reserves well by using a range of cost-effective funding sources and by maintaining a prudent level of liquid international reserves, in line with comparable countries.

    In 1999 a foreign currency-denominated bond of US$ 2.0 billion was launched that was over-subscribed and rapidly distributed around the world.

  - Completed a review of the Treasury Bill program in light of declining tender sizes and, based on extensive consultations with market participants, determined that no changes to the program structure were needed or desired in order to maintain the reasonable functioning of the market.

  - Reviewed the bond buy-back program and decided to implement it on an ongoing basis to support the maintenance of a liquid primary market for Government of Canada bonds.

- Completed a review of the potential impact of the Year 2000 (Y2K) issue on debt operations and ensured that the debt management systems of the Department of Finance and the Bank of Canada (in its role as the federal government's fiscal agent) were fully Y2K ready.

B.2 Canada Investment and Savings Business Line

Summary Financial Information	
Planned Spending	$164,500,000
Total Authorities	*$140,884,469*
Actuals	**$140,884,469**

SOUND FINANCIAL MANAGEMENT

❑ Retention and Diversification of the Retail Debt Portfolio

Performance Measures

- Total retail debt as a significant proportion of total Government of Canada market debt
- Gross sales of non-marketable retail debt
- Management within budget
- The percentage of the non-marketable retail debt portfolio (Canada Premium Bonds, or CPBs) sold in form other than non-registered, fully liquid Canadian Savings Bonds (CSBs)

Accomplishments

- Maintained the share of retail debt holdings as a percentage of total government retail debt at 21 per cent, as at March 31, 2000, while remaining within budget.

  Gross sales of CSBs and CPBs for the six-month sales period from October 1999 to April 2000 were about $3.0 billion, consistent with the government's financing needs in the current environment of declining debt. Sales of Canada Premium Bonds – the less cashable instrument offering a higher rate of interest – accounted for 33 per cent of total sales. The non-marketable retail debt portfolio held in forms other than non-registered, fully liquid CSBs increased from 9 per cent at March 31, 1999 to 12 per cent at March 31, 2000. Overall, the registered retail debt portfolio, including bonds held in RRSPs and RRIFs, increased by 9 per cent to $400 million.

- Converted an additional 1,450 sponsoring employers and 165,000 employees to the New Canada Savings Bonds Payroll Program during the 1999–2000 payroll campaign year.

  A total of some 4,600 companies and 460,000 employees representing 65 per cent of gross sales from the payroll channel have now been converted to the New CSB Payroll Program.

  Recognizing that smaller employers were converting to the new Program at lower rates than others because of their cost structures, Canada Investment and Savings (CI and S) in collaboration with the Bank of Canada piloted an alternative Internet transmission method which was well-received.

  Mr. Guy St-Pierre, Chairman of the Board of SNC-Lavalin Group Inc. was appointed as the 1999 National Campaign Chair for the New CSB Payroll Program to assist CI and S in building awareness in the business community. In fall 1999, CI and S and the Bank of Canada received an award of excellence from the Canadian Information Productivity Awards (CIPA) in recognition of the complete re-engineering of the Payroll Savings Program. More information on this program can be found on the CI and S Web site at www.campaign2000.csb.gc.ca.

- Reorganized the payroll sales force, made technical advances in sales and administration, and raised the Program profile in the business community.

  The payroll sales force was restructured in 1999–2000 to provide more cost-effective service delivery to participating employers. This included a consolidation of field territories, thereby reducing the total number of field sales representatives by 20 per cent.

- Launched the National Youth Savings Initiative entitled "Start Early and Save," the main marketing effort of the fall 1999 CSB/CPB campaign.

  This new program initiative was aimed at making young people aware of the importance of saving. To ensure that its message reaches as wide an audience as possible, CI and S organized a series of promotional efforts in collaboration with the Canadian Library Association, *l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation*, YTV Canada Inc. and Groupe TVA. This new initiative was widely covered in the media and received very positive reviews across Canada. A new user-friendly Web site was specially created for this initiative; see http://www.kidscansave.gc.ca.

- Made CSBs more relevant and appealing to Canadians through effective advertising.

  Efforts to foster brand recognition continue to show progress, and TV ad campaigns have won international awards. Tracking of key measures indicate that Canadians increasingly see CSBs as more relevant and "for people like them": 40 per cent agree with the latter statement, for example, as compared to 33 per cent a year ago. More information on CSB/CPB advertising can be found at the CI and S Web site http://www.csb.gc.ca.

- Issued special edition millennium certificates for the CSB and CPB for all bonds issued between January 1 to December 1, 2000.

  This New Millennium Bond Program was part of the millennium year commemorative efforts and also reflected the tradition accompanying the Canada Savings Bonds.

- Continued the Extended Sales Period Pilot.

  The department made CSBs and CPBs available concurrently over a six-month period (from October to April) as part of a continued pilot. This year a growing number of Canadians purchased their bonds outside the traditional month of October, with 22 per cent of the sales occurring between December and April, up from 12 per cent last year.

- Posted a request for a proposal (with the assistance of PWGSC) to distribute non-marketable and marketable securities (CSBs, CPBs, Treasury Bills and marketable bonds) through the telephone and Internet as part of the Bills-Bonds Direct/E-Commerce Pilot.

- Expanded the review of the Bank of Canada CSB/CPB Call Centre to include a consideration of options to deliver the back-office systems and operations support services to the retail debt program, including the call centre, in a more cost-effective manner.

  The results of this review, initiated by the Bank of Canada, will be included in next year's performance report.

C. Federal-Provincial Transfers Program

C.1 Transfer Payments Business Line

Summary Financial Information	
Planned Spending	$20,368,000,000
Total Authorities	*$24,264,108,761*
Actuals	**$24,264,016,120***

* Note: Amounts presented in the above table include the cash contributions authorized by Part V of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* in respect of the Canada Health and Social Transfer (CHST). The following shows the total federal contribution in respect of CHST, including the tax portion of the transfer.

Federal Contributions to the Canada Health and Social Transfer	
Total Cash Transfer Payments	$12,391,537,000
Budget 1999 Supplement Trust for Health Care	$ 3,500,000,000
Plus Tax Transfers	$14,952,490,000
Total	**$30,844,027,000**

The objective of this program is to provide accurate and timely transfer payments pursuant to statutes and agreements with respect to the Canada Health and Social Transfer, Fiscal Equalization, Territorial Formula Financing and other transfers.

The Canada Health and Social Transfer (CHST)

This is the largest federal transfer to provinces and territories, providing them with cash payments and tax transfers in support of health care, post-secondary education, and social assistance and services.

The CHST gives provinces and territories the flexibility to allocate payments among social programs according to their priorities, while upholding the principles of the *Canada Health Act* and the condition that there be no period of minimum residency with respect to social assistance. The 2000 budget provided an additional $2.5 billion CHST cash funding for post-secondary education and health care.

Fiscal Equalization

This program provides transfer payments to enable less prosperous provincial governments to provide their residents with reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation.

New regulations governing the program were passed in March 2000.

Territorial Formula Financing

This is an annual unconditional transfer from the federal government to territorial governments.

It is governed by agreements between the federal and territorial finance ministers, and enables the territories to provide a range of public services comparable to those offered by provincial governments.

Other Transfers

Statutory Subsidies are unconditional payments, established by the Terms of Confederation and under subsequent arrangements as new provinces entered Confederation, payable in perpetuity.

The Youth Allowances Recovery represents the recovery from Quebec of that portion of the special tax abatement to the province in respect of the now-defunct Youth Allowances program.

Alternative Payments for Standing Programs is an arrangement whereby, in lieu of direct cash transfers for standing programs, the federal government reduces federal personal income tax rates in Quebec. This special tax abatement is subtracted from cash entitlements otherwise payable under the *Fiscal Arrangements Act*.

SECURE SOCIAL PROGRAMS

❑ Equalization Renewal

Performance Measures

- New, detailed Equalization regulations for the 1999 legislation, submitted to Cabinet and approved
- Program administered and reports prepared as expected
- Provinces consulted and research planned

Accomplishments

- Prepared regulations governing the program for 1999–2000 through 2003–2004 and presented them to Cabinet for approval.

  Cabinet approved new regulations in March 2000.

- Oversaw Equalization payments of nearly $9.8 billion in 1999–2000.

- Presented forecasts of payments for 2000–2001 in the fall 1999 Update and the February 2000 budget.

  As a direct result of the Equalization transfers, in 2000–2001 all provinces are projected to have access to at least $5,679 per resident with which to fund public services (if taxing at national average tax rates). (See the chart "The Equalization Formula" on page 49.)

  Met provincial colleagues in the federal-provincial sub-committee of officials in 1999–2000 to identify Equalization Program issues requiring research for the next program renewal in 2004, and met with members of the Fiscal Arrangements Committee (FAC) of senior federal and provincial finance officials, at its annual meeting.

  The federal-provincial sub-committee meets regularly and reports on progress to the FAC. The FAC discussed the sub-committee's work plan and other issues related to transfers and gave officials a mandate to proceed with their work.

SECURE SOCIAL PROGRAMS

❑ Canada Health and Social Transfer

Performance Measures

- Accurate and timely CHST payments, estimates, forecasts and reports
- Preparation of legislation and regulations for consideration by Parliament

Accomplishments

- Accurately administered the CHST and prepared all estimates, forecasts and reports.
- Prepared legislation to implement the 1999 budget which provided an additional $11.5 billion cash over five years in support of health care.
- Prepared for the provision of an additional $2.5 billion in CHST cash funding for post-secondary education and health care as part of the 2000 budget.

  Royal Assent was granted on June 29, 2000 to an *Act to Implement Certain Provisions of the Budget Tabled in Parliament on February 28, 2000.*

Note: The agreements reached by first ministers, subsequent to the 1999–2000 fiscal year, on health care renewal and early childhood development included increased funding of $23.4 billion over five years, $21.1 billion of which will be transferred to provinces through the CHST.

CHST payments to provinces and territories are forecast to be $30.8 billion in 2000–2001, increasing to $39.8 billion by 2005–2006. (See chart on page 49.)

SECURE SOCIAL PROGRAMS

❑ Territorial Formula Financing

Performance Measures

- Payments made in accordance with formula financing agreements
- Regular consultations with officials in the governments of the territories, ensuring ongoing funding stability and predictability for the North
- Extension of the financing arrangement with the Government of Nunavut to cover the 2001–2002 to 2003–2004 period

Accomplishments

- Administered program in full accordance with the agreements.
- Administered transfers of about $1.4 billion for fiscal year 2000–2001 to the territories, with an anticipated increase by 2003–2004 to over $1.6 billion.
- Consulted with officials from the Government of Nunavut on an extension of the financing arrangement.

For more information on federal transfers to other governments, see the Web site www.fin.gc.ca/toce/2000/fedprov-e.html.

The Equalization Formula

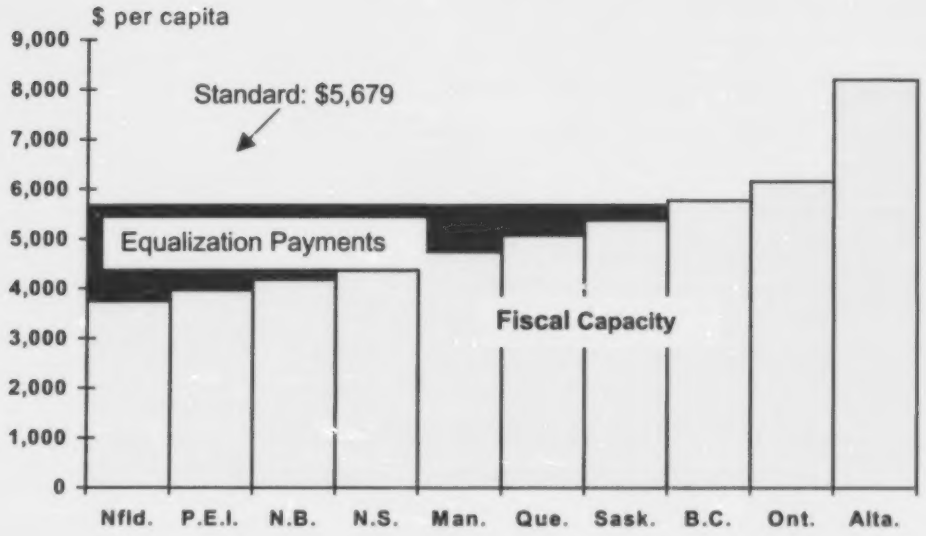

Canada Health and Social Transfer (CHST)

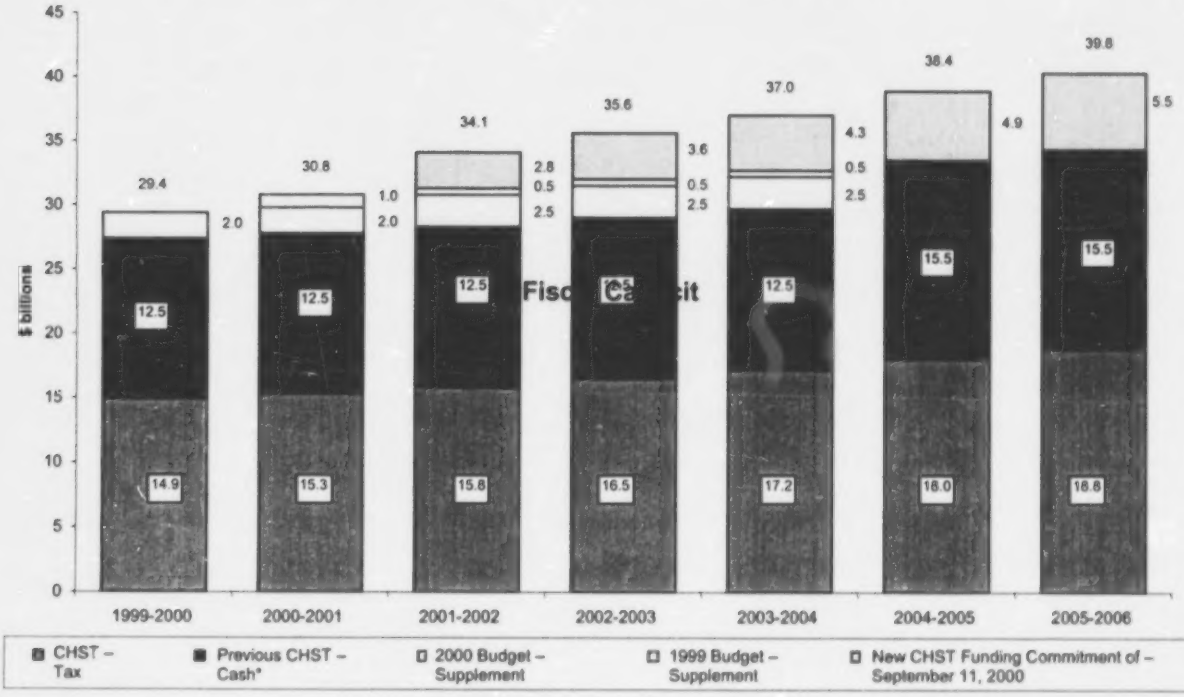

*Existing legislation extends to 2003–2004. $15.5 billion is base cash for subsequent years.

Section IV: Consolidated Reporting

Transfer Payments

1. The Economic, Social and Financial Policies Program makes the following Transfer Payments.

   Grants, which are unconditional transfer payments, are made to meet Canada's commitments under multilateral *debt reduction* agreements. They reflect Canada's Paris Club obligations to reduce a country's eligible debt payments coming due over a pre-determined period by an agreed percentage.

   Contributions, which are conditional transfer payments, are made to meet Canada's commitments under multilateral *debt service reduction* agreements. They reflect Canada's Paris Club agreement to accept reductions in a country's planned interest payments on its debts with Canada.

   Other Transfer Payments, payments based on legislation or an arrangement that includes a formula or schedule of payments, reflect the encashment of demand notes in accordance with the *Bretton Woods and Related Agreements Act*.

2. The Federal-Provincial Transfers Program makes **Other Transfer Payments** (payments based on legislation or an arrangement which includes a formula) to the provinces and territories under the *Constitution Acts*, the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*, and the *Federal-Provincial Fiscal Revision Act*.

Sustainable Development Strategy

The department submitted its first Sustainable Development Strategy to Parliament in December 1997. This three-year strategy committed the department to a number of activities related to the following four key issues of sustainable development identified by the department at that time:

1. integrating the environment and the economy;
2. building the future;
3. participating in the global economy; and
4. greening internal operations.

Under the *Auditor General Act*, the Department of Finance Canada, like all departments, is required to update its first Sustainable Development Strategy by December 2000. This *Departmental Performance Report* provides a summary of the department's implementation of its 1997 strategy. It also highlights areas of progress and the challenges that are relevant to the setting of new sustainable development objectives and commitments for the period 2000–2003.

To address each of the key issues given above, the 1997 strategy established broad objectives that, in turn, were broken down into specific action items or commitments. The identification of these commitments was guided mainly by the mandate of the department, which is to manage the economy and the government's financial resources. It is also guided by the department's definition of sustainable development, adopted from the *Auditor General Act*: "Development that meets the needs of today without compromising the ability of future generations to meet their own needs."

Most of the commitments in the 1997 strategy concerned the first key issue, "Integrating the Economy and the Environment." These entailed analytical work, undertaken either within the department or in co-operation with other departments and stakeholders. For instance, the department has carried out studies on the influence of the tax system on the choices between renewable and non-renewable energy, and between different modes of transportation.

The department has also chaired the multi-stakeholder Tradeable Permits Working Group, which released a report in June 2000 examining the potential use of a system of tradeable emissions permits for reducing greenhouse gas emissions in Canada. The department has also compiled a catalogue of available information on the structure and level of existing federal and provincial taxes on energy consumption and taxes on transportation in Canada. The catalogue will be circulated to provinces for review, and is expected to be released by the end of 2000. In addition, where changes to the existing tax system were identified (for example, to promote energy efficiency), tax measures were included in federal budgets.

Regarding the second key issue, "Building the Future," the department has focused on activities related to maintaining a healthy fiscal climate, providing funding for health and social programs and restoring confidence in the retirement income system. When the department's first sustainable development strategy was developed in 1997, the elimination of the federal deficit was targeted for fiscal year 1998–99. One of the primary sustainable development goals for the department at that time was to balance the budget and set out a course for reducing the debt-to-GDP ratio. These objectives remain crucial to ensuring intergeneration equity (that is, ensuring that younger Canadians are not left with an unduly large debt burden) and economic sustainability.

Since 1997–98 the federal government has balanced the budget and followed a path of debt and tax reduction, activities which reduce the share of government revenues that need to be devoted to interest payments on the debt and in turn provide greater fiscal flexibility to deal with the priorities of Canadians in the future. In the 1997 Sustainable Development Strategy, the department indicated its interest in learning about others' views on the government's sustainable development goals. Increased attention has been drawn in particular to the needs of Canadians with respect to environmental protection and quality, leading to the inclusion of related initiatives in federal budgets. These include the establishment of a Climate Change Action Fund; funding to support federal environmental legislation; funding for restoration of degraded areas in the Great Lakes; an initiative to develop environmental and sustainable development indicators; a Green Municipal Investment Fund; and a Sustainable Development Technology Fund.

Concerning the third key issue, "Participating in a Global Economy," the department has focussed on understanding and pressing sustainable development issues that arise in international venues. For example, the department has worked with the Department of Foreign Affairs and International Trade on an environmental review of World Trade Organization negotiations and has supported environment-related provisions in recent free trade agreements. In particular, the department has gained a better understanding of links between trade and the environment, and their continuing importance.

In the international sphere, the department has also actively supported the development of multilateral environmental assessment guidelines for export credit agencies at the OECD to achieve the best balance between protecting the environment and protecting the competitive interests of Canadian exporters. Canada also continues to press sustainable development issues in international financial institutions. For instance, it has been a vocal advocate of the need for the World Bank to integrate better environmental considerations into its decision making.

Finally, in terms of the key issue, "Greening Internal Operations," the department was able to undertake a number of activities related to procurement, diversion and reduction of wastes, and improved energy use. The department has also made substantial progress in identifying further areas where performance and performance measurement can be improved in its internal operations.

Notwithstanding these accomplishments, the department will seek to improve upon the 1997 strategy as it prepares its second sustainable development strategy, to be tabled in Parliament in December 2000. This will include responses to observations made by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development in a 1998 audit of all departments' strategies. The Commissioner commented upon the extent of stakeholder involvement and feedback during the preparation of strategies; the relationship between departments' commitments and targets, and the status quo; and the ability of departments to measure and report on progress. New expectations of the Commissioner, announced in 1999, will also help guide the development of the department's 2000 strategy and the implementation of its commitments.

Legislative and Regulatory Initiatives

For an explanation of the purposes of the legislative and regulatory initiatives reported in the table below, refer to the *1999–2000 Report on Plans and Priorities* (RPP) at http://www.fin.gc.ca/toce/1999/estimates_e.html. The page numbers provided in the table here refer to the RPP. Performance is indicated by successful passage of the legislation or regulation, and through feedback and consultations with interested private and public sector parties.

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
Special Import Measures Act, Canadian International Trade Tribunal Act and related rules and regulations (p. 40).	Will increase the transparency and systemic efficiency of the Canadian trade remedies system, while ensuring that it effectively balances the needs of Canadian industry with Canada's international rights and obligations.	Bill C-35 received royal assent on March 25, 1999, and the corresponding changes to the related rules and regulations were completed during the reporting period, coming into force on April 15, 2000. The changes rationalize the functions of the administrative agencies, clarify public interest provisions and enhance the rules governing the treatment of confidential information. These changes improve the efficiency, fairness and transparency of the Canadian anti-dumping and countervailing duties system, while maintaining a system that is an effective remedy against the injurious effects of dumped and subsidized imports.
Customs Tariff (p. 40).	Through the use of orders and other regulations as required, will respond to the competitive needs of Canadian industry and implement Canada's rights and obligations under international agreements and arrangements.	Consistent with tariff policy, the department reviewed requests for duty relief (including duties assessed under the *Special Import Measures Act*) and provided advice to ministers. During the reporting period, 19 Orders in Council were implemented by the government to help improve the competitiveness of Canadian business.

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
Canada Pension Plan Investment Board Act Regulations (p. 40).	Will subject the newly created Canada Pension Plan Investment Board to broadly the same investment regulations as other public and private pension funds that are subject to the *Pension Benefits Standards Act*. Will specify additional information and policies that the Board must include in its annual report. Will provide for limited provincial access to the Board's funds at market rates and ensure that the Board's domestic equity investments are selected passively to mirror broad market indexes.	The regulations came into effect in April 1999. They ensure that the Board adheres to investment policies, standards and procedures that a person of ordinary prudence would exercise in dealing with the property of others.
Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act and regulations pursuant to the Act (p. 40).	Will improve the measurement of fiscal disparities in the Equalization program for 1999–2000 through 2003–2004. Will increase Canada Health and Social Transfer (CHST) support to provinces and territories.	Regulations governing the Equalization program passed in March 2000. The 1999 budget legislation for $11.5 billion passed in June 1999.
Income Tax Regulations – 1994 budget – To amend the Regulations relating to securities held by financial institutions (p. 40).	Will provide a better measure of a financial institution's income from its securities for the year.	Draft amendments have been issued and, as a result of consultations, are to be revised.
Income Tax Regulations – 1995 budget (p. 40).	Changes to the *Income Tax Regulations* are needed regarding scientific research and development (SR&ED), the fiscal periods of certain businesses and the Canadian film and video production (CFVP) tax credit.	Amendments regarding the CFVP tax credit are in progress. SR&ED amendments were drafted and passage is expected in the next fiscal period. The change of fiscal period for certain businesses requires an additional legislative amendment.

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
Income Tax Regulations – Branch Tax Investment Allowance (p. 41).	Will make the calculation of the investment allowance for non-resident corporations that carry on business in Canada in partnership consistent with the calculation of that amount for non-resident corporations that carry on business directly and not in partnership.	This work is in progress.
Income Tax Regulations – Reporting Requirements – Mutual Fund Reorganizations (p. 41).	Will reduce the administrative burden of a mutual fund reorganization.	This work is in progress.
Income Tax Regulations – Changes in Residence (p. 41).	Will make amendments to the *Income Tax Regulations* required as a result of amendments to the *Income Tax Act*.	This awaits enabling legislation currently in the June 5, 2000, Notice of Ways and Means Motion. Draft regulations were issued in December 1998 and a revised draft was released in December 1999.
Income Tax Regulations – 1996 budget – Amendments relating to the resource allowance, flow-through shares, and energy (p. 42).	Will make the necessary changes to the *Income Tax Regulations* to implement the income tax measures in the 1996 budget.	Amendments are drafted. Passage expected in the next fiscal period.
Income Tax Regulations – Insurance Reserves (p. 42).	Will provide a better measure of an insurance company's income by replacing the current reserve rules for insurance policies issued after 1995 with reserve rules similar to those adopted for regulatory and accounting purposes. Will reduce the current system's reliance on capital taxes to raise revenue from insurers.	Amendments passed in June 1999.

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
Income Tax Act – *Income Tax Regulations* – Segregated Fund Policies and the Foreign Property Limit (p. 42).	Will make the tax treatment of segregated fund trusts more consistent with the tax treatment of mutual fund trusts.	This awaits enabling legislation.
Income Tax Act – *Income Tax Regulations* – Escalating Interest Debt Obligations (p. 42).	Will eliminate the administrative and marketing difficulties that issuers of such obligations have had because they were forced to report interest on a yield-to-maturity accrual basis.	
Income Tax Regulations – Prescribed Federal Crown Corporations (p. 43).	Will maintain the comparable treatment of Crown corporations and their taxable competitors.	
Income Tax Regulations – Multinational Insurance Companies (p. 43).	Will provide a better approximation of an insurer's income from its Canadian insurance businesses. Will reduce the current system's reliance on capital taxes to raise revenue from insurers.	Draft amendments were released in 1996. The passing of revised amendments is expected in the next fiscal period.
Income Tax Act – *Income Tax Regulations* – Impaired Loans (p. 43).	Will harmonize the tax treatment of impaired loans with the accounting treatment. Will reduce the compliance burden in respect of impaired loans and lead to more equitable treatment of taxpayers for income tax purposes.	

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
Income Tax Act – *Income Tax Regulations* – Bill C-28 – Amendments consequent to passage of the Bill (p. 43).	Will make the necessary changes to the *Income Tax Regulations* to implement the amendments contained in Bill C-28.	Regulations to counter the abusive use of tax shelters were drafted. Passage is expected in the next fiscal period. Regulation amendments are in progress to designate trusts and corporations for purposes of the foreign property rule.
Income Tax Act – *Income Tax Regulations* – 1998 budget (p. 43).	The relevant changes to the *Income Tax Act* were tabled as a detailed Notice of Ways and Means Motion on December 10, 1998. After those changes are enacted, consequential changes should be made to the *Income Tax Regulations*.	Bill C-72 (the 1998 budget bill) received Royal Assent on June 17, 1999. Regulation amendments are in process relating to an election of December 15 year-end for mutual fund trusts; LSVCCs and foreign property; and qualified investments for Registered Educational Savings Plans.
Income Tax Act – *Income Tax Regulations* – Other (p. 44).		Technical amendments to the *Income Tax Act* were released in November 1999. Revised amendments are ready for inclusion in an upcoming bill. The Regulations have been amended to designate certain supplemental plans as retirement compensation arrangements. Regulation amendments are in progress relating to LSVCCs and other venture capital corporations; foreign property; registration rules for registered pension plans; flow-through shares; and qualified investments for RRSPs.
Income Tax Regulations – Year 2000 Expenditures (p. 44).	Will provide a government incentive to encourage Canadian businesses to ensure that their computing systems are Year 2000 compliant.	Amendments have been drafted, and passage is expected in the next fiscal period.
Income Tax Act – Demutualization (p. 44).	Will clarify the timing of the recognition of demutualization benefits and the character of those benefits for income tax purposes.	Amendments were enacted by Bill C-25, which received Royal Assent on June 29, 2000.

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
Excise Tax Act and regulations under Part IX of the Act (GST/HST) – Amendments are required to implement a number of technical GST/HST changes proposed in the Notices of Ways and Means Motions to amend the *Excise Tax Act* of March 21, 1997, November 26, 1997, August 7, 1998, October 8, 1998, and December 10, 1998 (p. 44).	Will improve the operation of the tax in affected areas, will address industry concerns and provide greater certainty to suppliers and purchasers as to the status of their transactions, will remove certain anomalies in the existing tax structure and will secure revenues and ensure that the legislation achieves the intended policy.	Measures were incorporated in the *Sales Tax And Excise Tax Amendments Act, 1999* (Bill C-24) passed by the House of Commons in June 2000 and expected to receive Royal Assent in the fall of 2000, pending approval by the Senate.
Excise Tax Act – Administrative/Enforcement Measures – Update and harmonize the GST/HST with parallel income tax administrative and enforcement provisions (p. 45).	Will ensure the efficiency and effectiveness of the administrative and enforcement mechanisms under the Act and ensure consistency with similar income tax provisions where appropriate.	Measures were incorporated in the Sales Tax and *Excise Tax Amendments Act*, 1999 (Bill C-24), passed by the House of Commons in June 2000 and expected to receive Royal Assent in the fall of 2000, pending approval by the Senate.
Excise Tax Act – 1998 budget – Amendments are required to implement GST/HST measures announced by the Minister of Finance in the February 24, 1998 budget (p. 45).	Will make the necessary changes to the *Excise Tax Act* to implement the sales tax measures proposed in the 1998 budget.	Sales tax initiatives announced in the 1998 budget are included in the *Sales Tax and Excise Tax Amendments Act* (Bill C-24) passed by the House of Commons in June 2000 and expected to receive Royal Assent in the fall of 2000, pending approval by the Senate.
Excise Tax Act and Regulations under the Act – Other amendments to the *Excise Tax Act* and regulations made under the Act may be required from time to time (p. 45).	Will make the necessary changes to the *Excise Tax Act* to implement the proposal, announced on November 5, 1999, to increase excise taxes on certain tobacco products.	*The Sales Tax and Excise Tax Amendments Act* (Bill C-24) incorporates the proposal, announced on November 5, 1999, to increase the excise taxes on certain tobacco products and to make permanent the existing surtax on tobacco manufacturers' profits. The Act also includes the measure to lower the tobacco export tax exemption, as proposed in the February 16, 1999 budget.

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
Excise Act and related rules and regulations – New legislative framework for the federal taxation of alcohol and tobacco products (p. 45).	Will replace the current archaic legislation and complex administration with a modern and flexible tax structure that better recognizes the needs of government and industry.	Draft legislation has been released and input from consultations is being compiled into final legislation for tabling in Parliament.
Insurance Companies Act – Bill C-59 – *Mutual Company (Life Insurance) Conversion Regulations* and *Converted Company Ownership Regulations* (p. 45).	Will give all federally regulated mutual life insurance companies the flexibility to pursue a stock company structure and thereby gain access to more sources of capital.	Canada's four largest mutual life insurance companies have opted to convert to stock companies.
Bank Act – Amendments are required to enable foreign banks to conduct activities in Canada directly through a full-service or lending branch operation (p. 46).	Will allow foreign banks to branch directly into Canada, in addition to subsidiaries. Will encourage a healthy foreign bank presence in Canada and promote competition in our financial services sector. Will reduce the regulatory burden for foreign banks that do not wish to take deposits in Canada.	Sixteen foreign banks have applied to open branches in Canada, and two have been licensed.
Proceeds of Crime (Money-Laundering) Act – New legislation and regulations to enhance Canada's anti-money laundering regime (p. 46).	Will help deter and detect money-laundering in Canada and facilitate enhanced international co-operation in combating money-laundering worldwide.	Bill C-22 received Royal Assent June 29, 2000. Public consultation paper on proposed regulations released in December 1999.
Withdrawal of the $1000 note.	This will remove an important money-laundering instrument from criminal use.	The necessary regulatory amendments were initiated in 1999 for the withdrawal of the $1000 note and came into effect in May 2000.

Section V: Financial Performance

Overview

This section provides a summary of the Department of Finance Canada's financial performance, which is reported against three separate programs and eight business lines in accordance with the approved Planning, Reporting and Accountability Structure.

The tables included in this section show a comparison of three amounts: Planned Spending, Total Authorities and Actual. "Planned Spending" is the amount included in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999–2000 and indicates amounts planned at the beginning of the year. "Total Authorities" includes Main, Supplementary and other Estimate amounts approved by Parliament to reflect changing priorities and unforeseen events. "Actual" shows what was actually spent or revenues actually received.

The following financial tables apply to the Department of Finance Canada:

1. Summary of Voted Appropriations
2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
4. Resource Requirements by Organization and Business Line
5. Respendable Revenues
6. Non-Respendable Revenues
7. Statutory Payments
8. Transfer Payments
9. Loans, Investments and Advances
10. Contingent Liabilities

Financial Tables

1. Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($millions)

Vote		Planned Spending	1999–2000 Total Authorities	Actual
	Economic, Social and Financial Policies Program			
1	Program Expenditures	68.4	72.8	**70.5**
5	Grants and Contributions	297.3	472.3	**399.6**
6	Payment to the Export Development Corporation in Respect of the Restructuring of the Loan to the Government of the People's Republic of Bangladesh	–	0.6	**0.6**
(S)	Minister of Finance – Salary and Motor Car Allowance[1]	0.0	0.1	**0.1**
(S)	Payments to the International Development Association	361.3	349.4	**349.4**
(S)	Payments to the International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility	–	188.1	–
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	8.5	9.9	**9.9**
(S)	Purchase of Domestic Coinage[2]	49.0	105.9	**105.9**
(S)	Payments of Liabilities Previously Transferred to Revenues	–	0.6	**0.6**
(S)	Refunds of Amounts Credited to Revenues in Previous Years[3]	–	0.1	**0.1**
(S)	Spending of Proceeds from the Disposal of Surplus Crown Assets[4]	–	0.0	–
(S)	Net Loss on Exchange	–	154.8	**154.8**
(S)	Payments to Depositors of Canadian Commercial Bank, CCB Mortgage Investment Corporation and Northland Bank Pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*[5]	–	68.6	**0.0**
	Total Budgetary	**784.5**	**1,423.2**	**1,091.5**
L10	Issuance of Demand Notes to the International Development Association	–	202.3	**202.3**
L15	Payments to the European Bank For Reconstruction and Development	7.5	7.5	**7.3**
(S)	Issuance of Loans to the International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility	161.0	547.1	**78.7**
(S)	Advances for Loans to, or Purchase of, Preferred Shares in Petro-Canada Limited Pursuant to the *Petro-Canada Limited Act*	–	27.2	–
(S)	Subscriptions for Common Shares of Petro-Canada Limited Pursuant to the *Petro-Canada Limited Act*	–	1,573.7	–
(S)	Payment to the European Bank for Reconstruction and Development	4.3	4.3	**4.3**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

[1] Planned Spending: $48,900; Total Authorities: $50,716; Actuals: $50,716. The figures in notes 1 and 3-5 are in simple dollar amounts.

[2] See explanation on page 34.

[3] Total Authorities: $85,278; Actuals: $85,278.

[4] Total Authorities: $42,077.

[5] Total Actuals: $17,687.

1. Summary of Voted Appropriations *(continued)*

Financial Requirements by Authority ($millions)

Vote		Planned Spending	1999–2000 Total Authorities	Actual
(S)	Loan to the Bank of Thailand	104.0	50.8	**50.8**
(S)	Payment to the Canadian Commercial Bank pursuant to the *Canadian Commercial Bank Financial Assistance Act*	–	2.0	–
	Total Non-Budgetary	**276.8**	**2,414.9**	**343.4**
	Total Program	**1,061.3**	**3,838.1**	**1,434.9**
	Public Debt Program			
(S)	Interest and Other Costs[1]	42,500.0	41,647.0	**41,647.0**
	Total Program	**42,500.0**	**41,647.0**	**41,647.0**
	Federal-Provincial Transfers Program			
20	Transfer Payments to the Territorial Governments	1,299.0	1,401.8	**1,401.7**
(S)	Statutory Subsidies	30.0	30.1	**30.1**
(S)	Fiscal Equalization	9,288.0	9,898.9	**9,898.9**
(S)	Canada Health and Social Transfer[2]	12,500.0	12,391.5	**12,391.5**
(S)	Canada Health and Social Transfer Supplementary Trust for Health Care[2]	–	3,500.0	**3,500.0**
(S)	Youth Allowances Recovery	(498.0)	(532.9)	**(532.9)**
(S)	Alternative Payments for Standing Programs	(2,251.0)	(2,425.3)	**(2,425.3)**
	Total Program	**20,368.0**	**24,264.1**	**24,264.0**
	Total Department	**63,929.3**	**69,749.2**	**67,345.9**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

[1] See explanation on page 40.

[2] Amounts shown are the cash contribution authorized by Part V of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*. The following figures show the total federal contribution in respect of the Canada Health and Social Transfer (CHST), including the tax portion of the transfer.

Cash Transfer	$12.4 billion
Plus Budget 1999 Supplement	
Trust for Health Care	$ 3.5 billion
Plus Tax Transfers	$14.9 billion
Total	$30.8 billion

2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($millions)

Business Line	Full-Time Equival-encies (FTEs)	Operating[1]	Grants, Contributions and Other Transfer Payments	Statutory Payments	Loans, Investments and Advances	Total Gross Expenditures	Less Respendable Revenues*	Total Net Expenditures
Policies and Advice	477	46.3				46.3	0.6	45.7
Total Authorities	*482*	*47.7*				*47.7*	*0.6*	*47.1*
Actuals	**469**	**47.2**				**47.2**	**0.4**	**46.8**
Int'l Financial Organizations			297.3	361.3	276.8	935.4		935.4
Total Authorities			*472.9*	*1,139.8*	*209.8*	*1,822.5*		*1,822.5*
Actuals			**400.2**	**483.2**	**209.6**	**1,093.0**		**1,093.0**
Domestic Coinage[2]		49.0				49.0		49.0
Total Authorities		*105.9*				*105.9*		*105.9*
Actuals		**105.9**				**105.9**		**105.9**
Corporate Administration	220	37.0				37.0	5.8	31.2
Total Authorities[3]	*226*	*41.4*				*41.4*	*5.8*	*35.6*
Actuals[4]	**235**	**39.4**				**39.4**	**5.8**	**33.6**
Special Projects				-		-		-
Total Authorities[5]				*1,671.5*		*1,671.5*		*1,671.5*
Actuals				**0.0**		**0.0**		**0.0**
Interest and Other Costs[6]				42,335.5		42,335.5		42,335.5
Total Authorities				*41,506.1*		*41,506.1*		*41,506.1*
Actuals				**41,506.1**		**41,506.1**		**41,506.1**
Canada Investment and Savings				164.5		164.5		164.5
Total Authorities				*140.9*		*140.9*		*140.9*
Actuals				**140.9**		**140.9**		**140.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)			1,299.0	19,069.0		20,368.0		20,368.0
Total Authorities			*1,401.8*	*22,862.3*		*24,264.1*		*24,264.1*
Actuals			**1,401.7**	**22,862.3**		**24,264.0**		**24,264.0**
Total	697	132.3	1,596.3	61,930.3	276.8	63,935.7	6.4	63,929.3
Total Authorities	*708*	*195.0*	*1,874.7*	*67,320.6*	*209.8*	*69,600.1*	*6.4*	*69,593.7*
Actuals	**704**	**192.5**	**1,802.0**	**64,992.5**	**209.6**	**67,196.5**	**6.2**	**67,190.3**
Other Revenues and Expenditures								
Non-Respendable Revenues **								(103.5)
Total Authorities								-
Actuals[7]								**(4,742.0)**
Cost of Services Provided by Other Departments								13.7
Total Authorities								-
Actuals								**6.9**
Net Cost of the Program								63,839.5
Total Authorities								*69,593.7*
Actuals								**62,455.2**

Note: Numbers in regular font denote planned expenditures/revenues for 1999–2000.
Numbers in *italics* denote Total Authorities for 1999–2000 (Main and Supplementary Estimates and other authorities).
Numbers in **bold** denote actual expenditures/revenues in 1999–2000.

* Formerly "Revenues Credited to the Vote."

** Formerly "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)."

---

1 "Operating" includes contributions to employee benefit plans and Minister's salary and car allowance.

2 See explanation on page 34.

3 Total Authorities are reported in Public Accounts as $191.2 million. Total Authorities reported in this table exclude $155.6 million for statutory items, primarily for the net loss on exchange.

4 Actuals are reported in Public Accounts as $189.2 million. Actuals reported in this table exclude $155.5 million for statutory items, primarily for the net loss on exchange.

5 Total Authorities consist of $1,600.8 million for subscriptions to shares of Petro-Canada Limited, $68.6 million for payments to depositors pursuant to FIDCA, and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank.

6 See explanation on page 40.

7 Revenues consist of profits from the Bank of Canada, Exchange Fund, and the IMF, as well as interest on short-term deposits, proceeds from sales of domestic coinage and other related revenue items.

3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

By Business Line ($millions)

			1999–2000		
Business Lines	**Actual 1997–98**	**Actual 1998–99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Policies and Advice	40.1	47.0	45.7	47.1	**46.8**
International Financial Organizations	836.3	1,485.8	935.4	1,822.5	**1,893.0**
Domestic Coinage	29.8	59.7	49.0	105.9	**105.9**[1]
Corporate Administration	24.9	28.5	31.2	35.6[2]	**33.6**[3]
Special Projects	53.9	2,565.8	0.0	1,671.5	**0.0**
Interest and Other Costs	43,844.1	44,694.3	42,335.5	41,506.1	**41,506.1**[4]
Canada Investment and Savings	126.6	137.4	164.5	140.9	**140.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	19,731.7	22,271.7	20,368.0	24,264.1	**24,264.0**
Total	**64,687.4**	**71,290.1**	**63,929.3**	**69,593.7**	**67,190.3**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

[1] See explanation on page 34.

[2] Total Authorities are reported in Public Accounts as $191.2 million. Total Authorities reported in this table exclude $155.6 million for statutory items, primarily for net loss on exchange.

[3] Actuals are reported in Public Accounts as $189.2 million. Actuals reported in this table exclude $155.5 million for statutory items, primarily for the net loss on exchange.

[4] See explanation on page 40.

4. Resource Requirements by Organization and Business Line

Comparison of 1999–2000 (RPP) Planned Spending and Total Authorities to Actual Expenditures by Organization and Business Line ($millions)

	Business Lines								
Organization	**Policies and Advice**	**Int'l Financial Organiz-ations**	**Domestic Coinage**	**Corporate Adminis-tration**	**Special Projects**	**Interest and Other Costs**	**Canada Investment and Savings**	**Fed.-Prov. Transfer Payments**	**TOTAL**
Economic and Fiscal Policy	7.3				-				7.3
Total Authorities	*7.5*				*1,671.5*[1]				*1,679.0*
Actuals	**7.4**				**0.0**				**7.4**
Int'l Trade and Finance	7.5	935.4							942.9
Total Authorities	*7.8*	*1,822.5*							*1,830.3*
Actuals	**8.3**	**1,093.0**							**1,101.3**
Tax Policy	14.9								14.9
Total Authorities	*15.3*								*15.3*
Actuals	**14.8**								**14.8**
Financial Sector Policy	6.1		49.0			42,335.5			42,390.6
Total Authorities	*6.3*		*105.9*			*41,506.1*			*41,618.3*
Actuals	**7.4**		**105.9**[2]			**41,506.1**[3]			**41,619.4**
Fed.-Prov. Relations and Social Policy	5.4							20,368.0	20,373.4
Total Authorities	*5.6*							*24,264.1*	*24,269.7*
Actuals	**4.9**							**24,264.0**	**24,268.9**
Econ. Develop. and Corp. Fin.	4.5								4.5
Total Authorities	*4.6*								*4.6*
Actuals	**4.0**								**4.0**
Consultations and Communications				10.7					10.7
Total Authorities				*13.1*					*13.1*
Actuals				**7.9**					**7.9**
Law Branch				1.8					1.8
Total Authorities				*1.6*					*1.6*
Actuals				**1.7**					**1.7**
Management[4]				7.3					7.3
Total Authorities				*5.8*					*5.8*
Actuals				**5.8**					**5.8**
Corporate Services				11.4					11.4
Total Authorities				*15.1*					*15.1*
Actuals				**18.2**[5]					**18.2**
Canada Investment and Savings							164.5		164.5
Total Authorities							*140.9*		*140.9*
Actuals							**140.9**		**140.9**
TOTAL	45.7	935.4	49.0	31.2	-	42,335.5	164.5	20,368.0	63,929.3
Total Authorities	*47.1*	*1,822.5*	*105.9*	*35.6*[6]	*1,671.5*	*41,506.1*	*140.9*	*24,264.1*	*69,593.7*
Actuals	**46.8**	**1,093.0**	**105.9**	**33.6**[7]	**0.0**	**41,506.1**	**140.9**	**24,264.0**	**67,190.3**
% of TOTAL	**0.1%**	**1.6%**	**0.2%**	**0.0%**	**0.0%**	**61.8%**	**0.2%**	**36.1%**	

Note: Numbers in regular font denote planned expenditures/revenues for 1999–2000.
Numbers in *italics* denote Total Authorities for 1999–2000 (Main and Supplementary Estimates and other authorities).
Numbers in **bold** denote actual expenditures/revenues in 1999–2000.

[1] Total Authorities consist of $1,600.8 million for subscriptions to shares of Petro-Canada Limited, $68.6 million for payments to depositors pursuant to FIDCA and $2.0 million for payments to the Canadian Commercial Bank.

[2] See explanation on page 34.

[3] See explanation on page 40.

[4] Accountability for "Management" includes the offices of the Minister, Secretary of State, Deputy Minister and Associate Deputy Ministers.

[5] Higher-than-anticipated expenditures related to Salaries and Benefits, F.I.S. implementation and furniture renewal. These expenditures were offset by funds available in other service lines within this business line.

[6] Total Authorities are reported in Public Accounts as $191.2 million. Total Authorities reported in this table exclude $155.6 million for statutory items, primarily for the net loss on exchange.

[7] Actuals are reported in Public Account as $189.2 million. Actuals reported in this table exclude $155.5 million for statutory items, primarily for the net loss on exchange.

5. Respendable Revenues *

By Business Line ($millions)

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–2000 Planned Revenues	1999–2000 Total Authorities	1999–2000 Actual
Corporate Administration	6.9	5.7	5.8	5.8	5.8
Policies and Advice	0.6	0.6	0.6	0.6	0.4
Total Respendable Revenues	**7.5**	**6.3**	**6.4**	**6.4**	**6.2**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

* Formerly "Revenues Credited to the Vote."

6. Non-Respendable Revenues **

By Program[1] ($millions)

Program	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–2000 Planned Spending	1999–2000 Total Authorities	1999–2000 Actual
Economic, Social and Financial Policies Program[2]	3,694.0	4,169.0	–	–	4,737.4
Public Debt Program	3.0	5.0	–	–	4.6
Total Non-Respendable Revenues	**3,697.0**	**4,174.0**	–	–	**4,742.0**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

** Formerly "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)."

[1] This table identifies revenues by program rather than by business line, since most departmental revenues are not specifically attributable to business lines.

[2] Includes proceeds from sales for the domestic coinage business line.

7. Statutory Payments

By Business Line ($millions)

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–2000 Planned Spending	1999–2000 Total Authorities	1999–2000 Actual
Budgetary					
Policies and Advice	4.2	6.5	6.4	7.3	**7.3**
International Financial Organizations	221.5	365.8	361.3	537.6	**349.4**
Domestic Coinage[1]	29.8	59.7	49.0	105.9	**105.9**
Corporate Administration	1.6	2.7	2.2	2.7	**2.7**
Special Projects	1.0	2,554.2	-	68.6	**0.0**
Interest and Other Costs[2]	43,844.1	44,694.3	42,335.5	41,506.1	**41,506.1**
Canada Investment and Savings	126.6	137.4	164.5	140.9	**140.9**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	18,559.6	20,906.9	19,069.0	22,862.3	**22,862.3**
Total Budgetary	**62,788.4**	**68,727.5**	**61,987.9**	**65,231.4**	**64,974.6**
Non-Budgetary					
International Financial Organizations	162.2	656.2	269.3	602.2	**133.8**
Special Projects	–	–	–	1,602.9	–
Total Non-Budgetary	**162.2**	**656.2**	**269.3**	**2,205.1**	**133.8**
Total Statutory Payments	**62,950.6**	**69,383.7**	**62,257.2**	**67,436.5**	**65,108.4**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

[1] See explanation on page 34.

[2] See explanation on page 40.

8. Transfer Payments

By Business Line ($millions)

			1999–2000		
Business Lines	**Actual 1997–98**	**Actual 1998–99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
GRANTS					
International Financial Organizations	208.0	268.6	127.3	301.1	**228.5**
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	40.0	40.0	–	–	–
Total Grants	**248.0**	**308.6**	**127.3**	**301.1**	**228.5**
CONTRIBUTIONS					
International Financial Organizations	–	–	170.0	171.2	**171.2**
Total Contributions	**–**	**–**	**170.0**	**171.2**	**171.2**
OTHER TRANSFER PAYMENTS					
International Financial Organizations	221.5	365.8	361.3	538.2	**350.0**
Special Projects	–	2,500.0	–	–	–
Federal-Provincial Transfer Payments (Cash Portion)	19,691.7	22,231.7	20,368.0	24,264.1	**24,264.0**
Total Other Transfer Payments	**19,913.2**	**25,097.5**	**20,729.3**	**24,802.3**	**24,614.0**
Total Transfer Payments[1]	**20,161.2**	**25,406.1**	**21,026.6**	**25,274.6**	**25,013.7**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

9. Loans, Investments and Advances

By Business Line ($millions)

			1999–2000		
Business Lines	**Actual 1997–98**	**Actual 1998–99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
International Financial Organizations	195.2	195.2	276.8	209.8	**209.6**
Special Projects	52.9	11.7	-	-	-
Total	**248.1**	**206.9**	**276.8**	**209.8**	**209.6**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

[1] In Table 2, Transfer Payments are split between column 3 (Grants, Contributions and Other Transfer Payments) and column 4 (Statutory Payments).

10. Contingent Liabilities

($millions)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 1998	March 31, 1999	Current as of March 31, 2000
Loans			
Loan Guarantee MICC And GEMICO	97.4[1]	147.5	226.7
Loan Guarantee International Organizations	8,102.8	8,610.1	8,271.7
Loan Guarantee BIS Credit Facility in Favour of Brazil	–	235.7	171.9
Claims, Pending and Threatened Litigation	137.0	137.0	164.0
Total	**8,337.2**	**9,130.3**	**8,834.3**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

[1] The amount of contingent liability was originally reported as $45.4 million in the 1997–98 Departmental Performance Report. This amount, however, was understated and has been corrected to reflect the actual amount of contingent liability.

Section VI: Other Information

Contacts for Further Information and Web Sites

Home Page: www.fin.gc.ca

E-mail messages for:

The Minister of Finance, the Honourable Paul Martin, P.C., M.P.: pmartin@fin.gc.ca

The Secretary of State (International Financial Institutions),
The Honourable Jim Peterson, P.C., M.P.: jpeterson@fin.gc.ca

Comments or questions regarding the information on the Department of Finance Canada Web site:

Consultations and Communications Branch
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0G5
(613) 992-1573
consltcomm@fin.gc.ca

Printed copies of Department of Finance publications:

Distribution Centre
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0G5
(613) 995-2855
Fax (613) 996-0518

Legislation Relevant to the Department of Finance Canada

Air Canada Public Participation Act	(R.S. 1985, c. 35, 4th Suppl.)
Bank Act	(1991, c. 46, unofficial B-1.01)
Bank of Canada Act	(R.S.C. 1985, c. B 2)
Bills of Exchange Act (with the exception of Part IV)	(R.S.C. 1985, c. B-4)
Bretton Woods and Related Agreements Act	(R.S.C. 1985, c. B-7)
Canada Deposit Insurance Corporation Act	(R.S.C. 1985, c. C-3)
Canada Development Corporation Reorganization Act	(1985, c. 49)
Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act	(S.C. 1987, c. 3)
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act, Parts IV and V	(1988, c. 28)
Canada Pension Plan Act (ss. 109 to 113 and 115)	(R.S.C. 1985, c. C-8)
Canada Pension Plan Investment Board Act	(S.C. 1997, c. 40)
Canada-U.S. Free Trade Agreement Implementation Act, Part II	(S.C. 1988, c. 65)
Canadian International Trade Tribunal Act	[R.S.C. 1985, c. 47 (4th Supp., unofficial C-18.3)]
Canadian Payments Association Act	(R.S.C. 1985, c. C-21)
Cooperative Credit Association Act	(R.S.C. 1991, c. 48, unofficial C-41.01)
Currency Act	(R.S.C. 1985, c. C-52)
Customs and Excise Offshore Application Act	(R.S.C. 1985, c. C-53)
Customs Tariff	(R.S.C. 1985, c. C-54)
Debt Servicing and Reduction Account Act	(1992, c. 18, unofficial D-0.5)
Diplomatic Service (Special) Superannuation Act	(R.S.C. 1985, c. D-2)
European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act	(1991, c. 12, unofficial E-13.5)
Excise Tax Act	(R.S.C. 1985, c. E-15)
Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act	(R.S.C. 1985, c. F-8)

Federal-Provincial Fiscal Revisions Act, 1964–65	(1964–65, c. 26)
Financial Administration Act (shared with the President of the Treasury Board)	(R.S.C. 1985, c. F-11)
Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act (as it relates to MPs' pensions)	(R.S.C. 1985, c. G-2)
Halifax Relief Commission Pension Continuation Act	(S.C. 1974–75–76, c. 88)
Income Tax Act	[R.S.C. 1985, c. 1 (5th Supp.)]
Income Tax Conventions Interpretation Act	(R.S.C. 1985, c. I-4)
Insurance Companies Act	(1991, c. 47, unofficial I-11.8)
Interest Act	(R.S.C. 1985, c. I-15)
Newfoundland Additional Financial Assistance Act	(R.S.C. 1985, c. N-23)
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act	[R.S.C. 1985, c. 18 (3rd Supp.), Part I, unofficial F-11.3 (Part I)]
Oil Export Tax Act	(S.C. 1973–74, c. 53)
Payment, Clearing and Settlement Act	(S.C. 1996, c. 6)
Pension Benefits Standards Act	(R.S.C. 1985, c. P-7)
Petro-Canada Limited Act	(R.S. 1985, c. P-11)
Prince Edward Island Subsidy Act, 1912	(S.C. 1912, c. 42; 1926–27, c. 76)
Proceeds of Crime (Money-Laundering) Act	(S.C. 1991, c. 26)
Special Import Measures Act	(R.S.C. 1985, c. S-15)
Supplementary Fiscal Equalization Payments 1982–87 Act	(S.C. 1985, c. 29)
Trust and Loan Companies Act	(1991, c. 45, unofficial T-19.8)
Winding-up and Restructuring Act	(R.S. 1985, c. W-11)

List of Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports

Annual Financial Report of the Government of Canada and Fiscal Reference Tables

Canadian Federal Budget

Debt Management Strategy

Debt Management Report

Economic and Fiscal Update

Economy in Brief – Quarterly

Fiscal Monitor – Monthly

Government of Canada Securities – Quarterly

Government of Canada Tax Expenditures

International Fiscal Monitor

Provincial Fiscal Monitor

Report on Operations under the *Bretton Woods and Related Agreements Act*

Report on Operations under the *European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act*

These reports can be accessed via the department's Web site:
www.fin.gc.ca/access/pubse.html

Ministère des Finances Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2000

Paul Martin
Ministre des Finances

Table des matières

Sommaire i

Partie I : Message du Ministre 1

Partie II : Aperçu du Ministère 3

1. Mandat et mission 3
2. Organisation du Ministère 6
   - A. Organisation du Ministère : Secteurs d'activité 6
   - B. Organisation du Ministère : Directions 7

Partie III : Rendement du Ministère 11

1. Contexte 11
2. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats 11
3. Réalisations en matière de rendement 16
   - A. Programme des politiques économique, sociale et financière 16
     - A.1 Secteur d'activité Politiques et conseils 16
     - A.2 Secteur d'activité Organismes financiers internationaux 38
     - A.3 Secteur d'activité Monnaie canadienne 41
     - A.4 Secteur d'activité Administration générale 42
   - B. Programme du service de la dette publique 48
     - B.1 Secteur d'activité Frais d'intérêt et autres coûts 48
     - B.2 Secteur d'activité Placements Épargne Canada 50
   - C. Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces 53
     - C.1 Secteur d'activité Paiements de transfert 53

Partie IV : Groupement de rapports 59

Paiements de transfert 59

Stratégie de développement durable 59

Initiatives législatives et réglementaires 63

Partie V : Rendement financier 71

Aperçu 71

Tableaux financiers 72

Partie VI : Renseignements supplémentaires 81

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements complémentaires et sites Web 81

Lois s'appliquant au ministère des Finances Canada 82

Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels 85

Sommaire

Le Ministère a axé ses activités sur les priorités du gouvernement énoncées dans le *discours du Trône* de 1999, c'est-à-dire voir à l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes, créer une économie dynamique, améliorer la santé et la qualité des soins, assurer la qualité de notre environnement, bâtir des collectivités plus fortes, renforcer les relations avec les peuples autochtones du Canada et élargir le rôle du Canada dans le monde. À cet égard, il a pris des mesures dans les six grands secteurs suivants.

Une saine gestion financière

Pour 1999-2000, le gouvernement a enregistré un troisième excédent budgétaire de suite, et il s'est engagé, dans le budget de 2000, à maintenir des budgets équilibrés ou excédentaires, tant en 2000-2001 qu'en 2001-2002. Ce serait la première fois en 50 ans que le budget aurait été équilibré ou excédentaire cinq années consécutives. En fait, depuis les débuts de la Confédération, le gouvernement du Canada n'a réussi qu'à deux reprises à enregistrer un budget équilibré ou excédentaire durant au moins cinq années d'affilée.

Les budgets équilibrés ou excédentaires ont permis de réduire de 18,7 milliards de dollars l'encours de la dette publique nette depuis 1997-1998. Jumelés à une robuste croissance économique, ils ont également permis de réduire considérablement le ratio de la dette publique nette au produit intérieur brut (PIB), qui est passé d'un sommet de 71,2 % en 1995-1996 à 58,9 % à la fin de 1999-2000.

La réduction du fardeau fiscal

Pour faire suite aux mesures déjà amorcées, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2000, un plan quinquennal de réduction d'impôt qui comprend les plus importants changements apportés au régime fiscal depuis plus de dix ans.

Ce plan permettra de rétablir la pleine indexation, de ramener le taux d'imposition intermédiaire de 26 % à 23 %, d'éliminer la surtaxe, de hausser l'exemption personnelle à au moins 8 000 $, de faire passer les seuils auxquels s'appliquent les taux d'imposition intermédiaire et supérieur à au moins 35 000 $ et 70 000 $ respectivement, de bonifier la Prestation fiscale canadienne pour enfants de 2,5 milliards de dollars par année d'ici 2004 de manière à la faire passer à plus de 9 milliards de dollars par année, de porter à 3 000 $ l'exonération d'impôt au titre du revenu tiré d'une bourse d'études ou d'une bourse de recherche et de ramener le taux d'inclusion des gains en capital dans le revenu de trois quarts à deux tiers.

Le plan prévoit également de réduire le fardeau fiscal des secteurs de l'économie les plus fortement imposés et de corriger les lacunes de la structure fiscale actuelle. D'ici 2004, le taux d'imposition des secteurs les plus fortement imposés passera de 28 % à 21 %. Le taux d'imposition sur les revenus des petites entreprises se situant entre 200 000 $ et 300 000 $ passera de 28 % à 21 % le 1er janvier 2001.

Le Ministère a préparé la législation pour exécuter les mesures relatives à l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget de 1999, a négocié et conclu des traités fiscaux avec un certain nombre de pays, a élaboré un projet de loi visant à améliorer l'équité et l'efficacité des régimes des taxes de vente et de la taxe d'accise.

Des programmes sociaux sûrs

Dans le budget de 2000, on annonçait l'injection de 2,5 milliards de dollars supplémentaires dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour l'enseignement postsecondaire et la santé, à la suite de l'investissement de 11,5 milliards de dollars sur cinq ans dans le secteur de la santé annoncé dans le budget précédent.

Après l'exercice 1999-2000, les premiers ministres du Canada ont conclu des ententes sur le renouvellement des services en matière de soins de santé et l'épanouissement des jeunes enfants. Pour appuyer ces ententes, le gouvernement fédéral injectera un montant supplémentaire de 23,4 millards de dollars sur cinq ans.

Les principaux transferts aux provinces et aux territoires suivent pour la première fois un plan quinquennal commun, ce qui améliore la capacité de prévision des provinces et des territoires. Par suite d'autres changements, les provinces recevront en 2001-2002 le même montant par habitant en vertu du TCSPS, ce qui se traduira par un montant d'aide équivalent en matière de soins de santé, d'enseignement postsecondaire, d'aide sociale et de services sociaux pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Le nouveau règlement sur la péréquation pour 1999-2000 à 2003-2004 a été approuvé en mars 2000, et les pourparlers sur certaines questions ont déjà été amorcés en prévision du prochain renouvellement du programme en 2004.

Le Règlement sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) est entré en vigueur en avril 1999. En avril 2000, l'OIRPC avait reçu quelque 2,9 milliards de dollars. À la fin de la période visée, l'OIRPC a enregistré un rendement sur les placements de 40,1 %. Le Règlement est en train d'être modifié afin d'accorder à l'OIRPC tous les pouvoirs discrétionnaires nécessaires pour investir jusqu'à 50 % du portefeuille dans des titres de participation canadiens.

Un avenir financier sûr à l'échelle internationale

À titre de membre du G-7, de président du G-20 et de coprésident des travaux des ministres des Finances de l'hémisphère occidental, le Canada a déployé des efforts afin de dégager un consensus général sur les moyens à prendre pour créer un système financier international plus fort et plus stable. Le Canada sera l'hôte de la deuxième rencontre du G-20, qui aura lieu à Montréal en octobre 2000.

En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, le ministère des Finances Canada joue un rôle actif dans la promotion des objectifs en matière de commerce international. Le Ministère a participé à l'élaboration des priorités et de la position canadienne relativement à la politique sur les importations et au commerce des services, ainsi qu'aux

négociations visant à conclure un accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange. Il a également participé au règlement de différends internationaux en matière de commerce et d'investissement.

Un certain nombre de mesures commerciales précises ont également été amorcées au cours de la période visée. En janvier 2000, le Canada et le Chili ont pris des mesures pour accélérer l'élimination des tarifs sur plus de deux cents articles en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

Le Ministère a participé au Groupe de travail sur les permis négociables et au Groupe de l'analyse et de la modélisation, dont les rapports ont été publiés pendant la période visée. Ces rapports serviront à élaborer des stratégies nationales concernant l'émission des gaz à effet de serre.

Un secteur des services financiers concurrentiel et sûr

En juin 1999, le gouvernement a publié un document intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir*. Le projet de loi C-38, la loi habilitante, a été présenté à la Chambre en juin 2000, et des exposés de principe clés ne nécessitant pas l'adoption de mesures législatives ainsi que les Lignes directrices relatives à l'examen des projets de fusion ont été publiés. Ces initiatives sont essentielles pour permettre aux institutions financières canadiennes de demeurer solides, tout en protégeant les intérêts des Canadiens et des Canadiennes et en contribuant à la croissance économique.

Les lois et les projets de règlement adoptés en février 1999 ont permis la mise en place du nouveau régime d'ouverture de succursales de banques étrangères. Deux banques étrangères ont été autorisées à établir des succursales au Canada, et d'autres devraient emboîter le pas.

La loi sur la démutualisation est entrée en vigueur en mars 1999. En mars 2000, les quatre plus grandes mutuelles d'assurance-vie du Canada s'étaient transformées en sociétés par actions.

En avril 1999, le Ministère a pris en charge l'établissement d'un régime efficace de lutte contre le blanchiment d'argent. La nouvelle loi sur le recyclage des produits de la criminalité a reçu la sanction royale en juin 2000. Le Canada se conforme ainsi aux normes internationales de lutte contre les activités de blanchiment d'argent. Le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada a été créé le 5 juillet 2000. Au cours de la période visée, des modifications réglementaires ont été adoptées afin de retirer le billet de 1 000 $ de la circulation en mai 2000.

Un apport au projet visant à repenser le rôle de l'État

Le Ministère a contribué de diverses façons à améliorer la coordination de l'impôt avec les provinces. Il a notamment amené les provinces à s'aligner sur un régime d'impôt sur le revenu et a renouvelé les accords de réciprocité fiscale. En avril 1999, il a également publié l'ébauche d'un cadre législatif visant à remplacer la législation vétuste sur l'accise;

le projet de loi définitif est en voie de préparation en vue de son dépôt à la Chambre des communes.

Le Ministère a amélioré sa communication avec les Canadiens et les Canadiennes en faisant un usage plus efficace des moyens de communication électroniques, par exemple en diffusant en direct le budget de 2000. De plus, des fonds pour le lancement du programme fédéral Gouvernement en direct ont été prévus au budget. Le Ministère a également contribué à faire en sorte que le gouvernement franchisse le cap de l'an 2000 en douceur.

Partie I : Message du Ministre

L'honorable Paul Martin, c.p., député

En 1999-2000, le gouvernement a enregistré un excédent budgétaire pour la troisième année d'affilée. Grâce au maintien d'une saine gestion économique et financière, nous nous trouvons maintenant bel et bien dans une ère d'excédents budgétaires.

Cette bonne nouvelle n'a pas seulement une dimension comptable. Elle procurera des avantages bien concrets aux Canadiens et aux Canadiennes. En fait, dans le budget de 2000, nous avons annoncé d'importants investissements supplémentaires dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire et de la santé ainsi qu'un plan quinquennal de réduction de l'impôt qui se traduira par une diminution moyenne de 15 % de l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous avons également déclaré que nous proposerions des projets d'une valeur de plus de 4 milliards de dollars pour bâtir une économie plus novatrice et investir dans les compétences et les connaissances dont les Canadiens auront besoin pour exploiter au maximum les possibilités offertes par la nouvelle économie, dès maintenant et à l'avenir.

Le gouvernement a réussi à remporter la lutte contre le déficit en tenant compte des besoins du public et en comprenant bien les faits. Il continuera d'attacher de l'importance à ces éléments dans cette nouvelle ère d'excédents budgétaires. C'est pourquoi j'ai le plaisir de présenter le rapport sur le rendement du ministère des Finances Canada pour 1999-2000. Ce rapport, en fournissant un compte rendu détaillé des activités et des réalisations du Ministère durant l'exercice écoulé, permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de juger dans quelle mesure il s'acquitte de son mandat.

Je profite de cette occasion pour souligner les efforts exceptionnels déployés par les fonctionnaires du ministère des Finances Canada pour assurer un avenir prospère et sûr à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

Partie II : Aperçu du Ministère

1. Mandat et mission

Le but fondamental du Ministère est d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux et financiers qui favorisent la croissance, la création d'emplois et une société sûre. Le Ministère est la principale source d'analyse et de conseils au gouvernement sur les grands dossiers économiques et financiers du Canada. Outre qu'il prépare le budget, le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations sur la politique fiscale et commerciale, rédige des projets de loi en la matière, fournit des analyses, des conseils et des recommandations concernant la gestion des actifs et passifs financiers fédéraux, y compris la gestion des emprunts des sociétés d'État sur les marchés financiers. Il gère aussi les paiements de transfert et les relations fiscales avec les provinces et les territoires; il fournit des analyses et des conseils sur la fixation du taux des cotisations annuelles à l'assurance-emploi, pour laquelle la loi exige l'approbation conjointe du ministre des Finances et du ministre du Développement des ressources humaines. Par ailleurs, le Ministère représente le Canada dans les institutions financières internationales et les forums économiques et commerciaux internationaux, fournit des conseils sur le secteur et les marchés financiers et élabore les politiques connexes.

Ces fonctions obligent le Ministère à suivre et à étudier le rendement de l'économie canadienne par rapport aux aspects très importants suivants : production et croissance; emploi et revenu; inflation et taux d'intérêt; évolution structurelle à long terme. Le Ministère porte également une grande attention à l'évolution du marché financier, au commerce et aux autres questions économiques internationales qui influent sur le rendement de l'économie canadienne et sur la capacité concurrentielle du Canada.

À titre d'organisme central, le Ministère donne des conseils sur les répercussions économiques, financières, sociales et fiscales des dossiers prioritaires comme l'emploi et la croissance, la productivité, l'éducation et la formation, les politiques en matière de sciences, de technologie et d'innovation, les initiatives pour l'environnement, les initiatives de privatisation et de commercialisation, les dépenses consacrées à la défense et à l'aide internationale, ainsi que les efforts visant à améliorer les politiques et les programmes sociaux canadiens et les programmes de transferts fédéraux aux provinces.

Le Ministère administre deux programmes de dépenses législatives, le Programme du service de la dette publique et le Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces. Il est chargé d'effectuer les paiements aux grandes institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même que d'administrer le Programme de la monnaie canadienne. Alors que tous les paiements relatifs à ce dernier programme ont un caractère législatif, les opérations avec les institutions financières internationales relèvent à la fois de crédits législatifs et de crédits votés par le Parlement.

Le Ministère entretient des relations avec d'autres ministères, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État et avec des intervenants du secteur privé afin de favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales, en particulier celles qui ont des répercussions sur l'économie et sur les marchés financiers. De plus, il s'efforce en permanence d'améliorer la coopération économique — tout particulièrement en matière budgétaire, commerciale, fiscale et financière — entre les gouvernements fédéral et provinciaux de même qu'entre les pays.

Mission

Le ministère des Finances Canada a pour mission d'aider le ministre des Finances et le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) à s'acquitter de leurs fonctions essentielles et de leurs responsabilités légales en :

- fournissant les meilleures analyses et conseils possibles sur les questions d'ordre économique, social et financier, les options en la matière et leurs répercussions;
- exécutant les décisions du gouvernement avec efficience et en temps opportun;
- faisant connaître le plus clairement possible, dans l'administration fédérale et à l'extérieur, les enjeux économiques, sociaux et financiers, ainsi que les options possibles et les décisions du gouvernement;
- recueillant de manière efficace les points de vue des parties prenantes à l'économie dans toutes les régions du Canada;
- maintenant des systèmes d'appui et des programmes de développement de haute qualité afin de pouvoir exercer ces fonctions.

Le Ministère fournit des services aux groupes clients suivants :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques, sociales et financières du Canada, de même que la fiscalité. Le Ministère a également des responsabilités législatives dans ces domaines.
- **Le Parlement et le public** – en appuyant le programme élargi d'information et de consultation du public qui vise notamment à fournir des renseignements factuels de base aux Canadiens et aux Canadiennes sur les grandes questions économiques et fiscales, de manière à faciliter une large participation à un processus de consultation plus ouvert et étendu. Cette mesure complète les vastes consultations effectuées en permanence auprès du public concernant d'autres grandes responsabilités du Ministère, comme l'élaboration de la politique fiscale et de la politique applicable au secteur financier.

- **Les ministères et organismes fédéraux** – en contribuant activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.

- **La communauté économique et financière internationale** – en élaborant la politique du Canada à l'égard des institutions de Bretton Woods – la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) – et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même qu'en négociant des conventions fiscales avec nos partenaires et en représentant le Canada dans diverses instances internationales, entre autres les volets financiers du G-7, du G-20, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et des réunions des ministres des Finances de l'hémisphère occidental.

- **Les intervenants du marché financier** – en cherchant à améliorer avec les intervenants du marché les méthodes de gestion de la dette et à promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada et des marchés des capitaux canadiens en général, de même qu'en veillant à ce que les acheteurs de titres émis par le gouvernement du Canada soient bien informés de la conjoncture économique et de la situation financière.

- **La communauté commerciale internationale** – en assumant la responsabilité de la politique économique du Canada en matière d'importation, notamment la législation sur le *Tarif des douanes* et les recours commerciaux, en participant à des forums internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce et l'OCDE et à des négociations connexes touchant le commerce, la politique sur les importations, les services et l'investissement.

- **Les gouvernements provinciaux et territoriaux** – en travaillant en permanence à améliorer la coopération dans les dossiers financiers et fiscaux et en collaborant avec les provinces pour assurer la viabilité du Régime de pensions du Canada (RPC).

- **Les comités de la Chambre des communes et du Sénat** – en étant la principale source de projets de loi touchant la fiscalité, la politique sur les importations et les questions financières, et en les pilotant au Parlement.

- **Les groupes d'intérêt canadiens** – en consultant largement les représentants du monde des affaires, du mouvement syndical, des groupes d'intérêt sociaux, du secteur bénévole et d'autres intervenants de l'économie canadienne au sujet des mesures susceptibles d'être incorporées au budget et d'un large éventail d'autres politiques et initiatives.

2. Organisation du Ministère

Le Ministère supervise trois programmes qui représentent la totalité des dépenses de la dette publique, des dépenses des accords fédéraux-provinciaux en matière de fiscalité et une partie des dépenses de l'enveloppe de l'aide internationale. Ces programmes et leurs secteurs d'activité connexes — représentés dans le graphique figurant à la page suivante — relèvent de six directions secondées par la Direction des consultations et des communications, la Direction juridique et la Direction des services ministériels. Voici les objectifs des différents secteurs d'activité.

A. Organisation du Ministère : Secteurs d'activité

Voici les objectifs des différents secteurs d'activité pour chacun des trois programmes ministériels suivants.

Programme des politiques économique, sociale et financière

- **Politiques et conseils** – Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme du gouvernement.

- **Organismes financiers internationaux** – Administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations connexes.

- **Monnaie canadienne** – Payer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne de circulation.

- **Administration générale** – Administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

Programme du service de la dette publique

- **Frais d'intérêt et autres coûts** – Financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que les coûts des émissions autres que celles effectuées sur le marché de détail, selon les besoins; fournir au gouvernement un financement stable à faible coût et maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada.

- **Placements Épargne Canada** – Veiller au financement du gouvernement fédéral conformément à son plan financier, en réalisant l'équilibre entre les facteurs de coût, de risque et de marché; maintenir une proportion raisonnable et soutenable de titres au détail dans l'ensemble de la dette fédérale, afin d'assurer un large bassin de détenteurs de titres fédéraux et d'offrir une famille de produits attrayants, y compris de nouveaux produits dans des secteurs clés, au profit de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces

- **Paiements de transfert** – Effectuer les paiements de transfert prévus par les lois régissant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, la péréquation et d'autres programmes, ainsi que les paiements prévus par les accords régissant la formule de financement global des territoires.

B. Organisation du Ministère : Directions

Voici les responsabilités précises de chaque direction.

- **Politiques économique et financière** – Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux sur les perspectives économiques et financières intérieures et internationales, le cadre financier global du gouvernement, le plan de dépenses, l'affectation des ressources et le cadre global de politique économique du gouvernement.

- **Finances et commerce internationaux** – Élaborer des politiques appropriées et des stratégies de négociation internationale et fournir des conseils judicieux sur les questions de commerce et de finances internationaux, plus particulièrement dans le contexte des droits à l'importation, des recours commerciaux, des investissements directs étrangers, de la coopération économique, de la politique et des dépenses relatives à la défense, de l'aide au développement international et des relations financières internationales.

- **Politique de l'impôt** – Élaborer et évaluer les politiques et la législation fiscales fédérales concernant les impôts sur le revenu et les taxes d'accise et de vente.

- **Politique du secteur financier** – Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux sur la gestion des actifs et passifs financiers du gouvernement, y compris la gestion de la dette publique, sur la législation applicable aux institutions financières réglementées au niveau fédéral, sur les questions de finances, d'investissement et d'emprunt des sociétés d'État, des organismes et des ministères, ainsi que sur les politiques d'investissement relatives aux régimes de pensions du gouvernement.

- **Relations fédérales-provinciales et politique sociale** – Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux en matière de relations financières fédérales-provinciales de même que sur les politiques et programmes sociaux canadiens, y compris les programmes de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi.

- **Développement économique et finances intégrées** – Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux sur les conséquences économiques, fiscales et financières des politiques et programmes microéconomiques du gouvernement, y compris les prêts, placements et garanties de l'État, sur les propositions d'aide à de grands projets ou à des initiatives de restructuration de sociétés émanant du secteur privé, ainsi que sur la gestion et, le cas échéant, la privatisation de sociétés d'État et d'autres actifs, ou la commercialisation ou privatisation de services gouvernementaux.

- **Consultations et communications** – Fournir des conseils stratégiques en matière de communication et un appui approprié pour les affaires publiques.

- **Direction juridique** – Fournir des conseils juridiques judicieux et traiter de manière exacte et rapide les demandes reçues en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

- **Services ministériels** – Gérer de manière efficace et efficiente les ressources financières et humaines, les technologies de l'information, les systèmes de sécurité et d'administration, et offrir l'expertise voulue dans ces domaines.

Tableau des programmes, des secteurs d'activité et de l'organisation

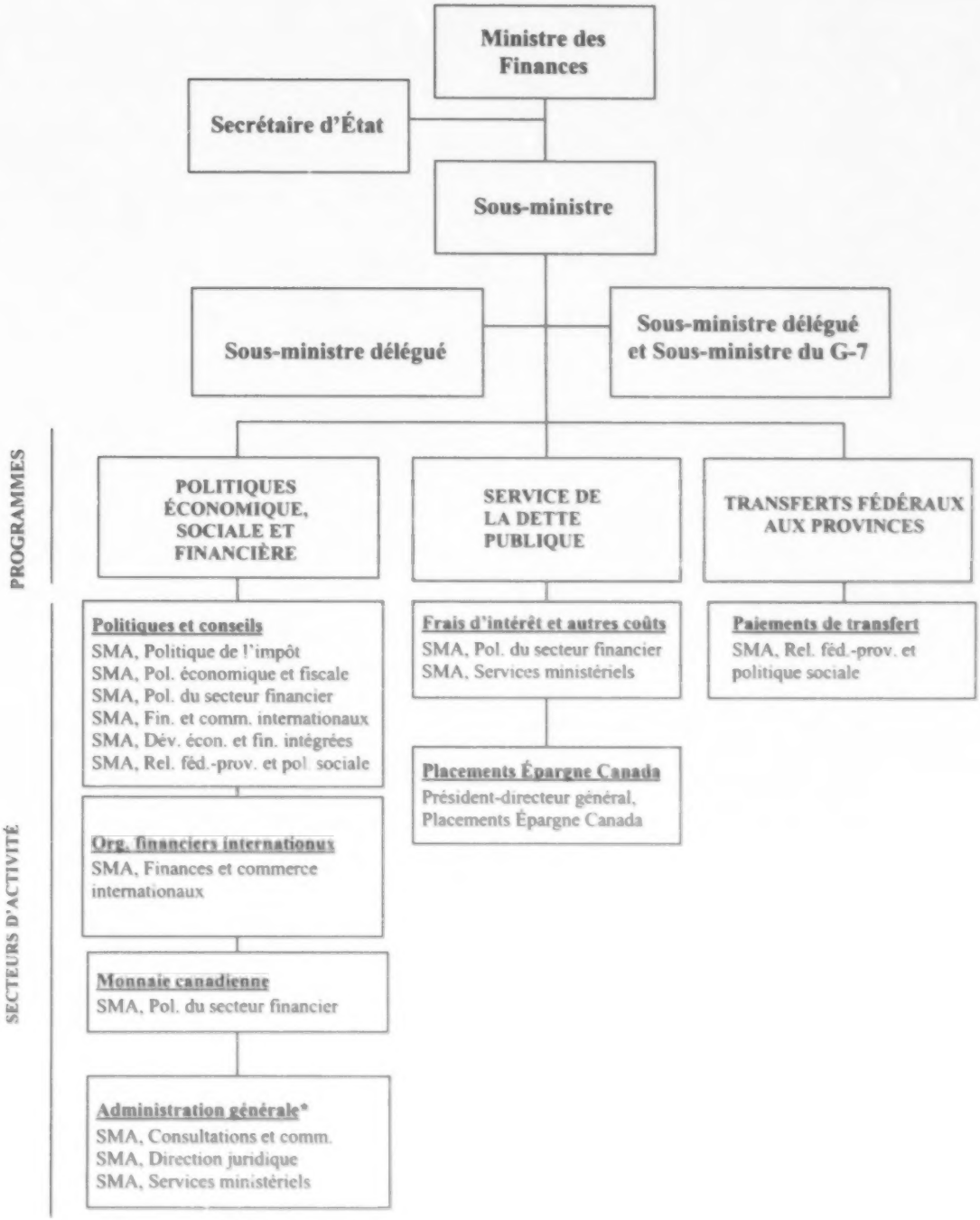

* Comprend aussi la gestion du Ministère

Partie III : Rendement du Ministère

Cette partie de notre rapport comprend trois sections : contexte socio-économique, attentes en matière de rendement et tableau des principaux engagements en matière de résultats, et réalisations en matière de rendement. La section sur les attentes en matière de rendement présente les principaux résultats à l'échelle du Ministère parce que ceux-ci s'appliquent également aux trois programmes ministériels. Les réalisations en matière de rendement, qui sont un peu plus précises, sont indiquées par programme ou par secteur d'activité.

1. Contexte

Priorités stratégiques et facteurs socio-économiques

La priorité stratégique du Ministère est d'aider le gouvernement à prendre les décisions qui contribueront le plus à assurer une croissance économique forte et durable. Une telle croissance garantira aux citoyens un niveau de vie toujours meilleur et permettra aux pouvoirs publics de disposer des ressources nécessaires pour assurer des services publics de haute qualité.

Le Canada a affiché récemment de très bons résultats économiques qui découlent des énormes progrès réalisés ces dernières années afin de jeter les nouvelles bases de l'économie canadienne. Les facteurs clés suivants influeront sur notre capacité de poursuivre sur notre lancée. Il faudra notamment que nos administrations publiques continuent de faire preuve de prudence au moment où elles s'apprêtent à réinvestir dans des programmes publics et que le Canada prenne les mesures nécessaires pour profiter des possibilités offertes par la révolution technologique mondiale.

2. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Le *Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000* (RPP) a présenté les résultats attendus pour l'exercice 1999-2000 en s'inspirant des quatre principaux engagements tirés du Tableau des principaux engagements en matière de résultats (voir la page 9 du RPP). Le Tableau des principaux engagements en matière de résultats du Ministère a par la suite été remanié dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001* afin que le Ministère communique plus clairement ce qu'il a l'intention d'accomplir pour le compte des Canadiens et des Canadiennes. Les quatre principaux engagements ont donc été reformulés et présentés sous forme de six engagements beaucoup plus précis et mieux ciblés. Il a donc fallu lier les attentes en matière de rendement pour 1999-2000 énoncées dans le présent rapport à l'un des six principaux engagements en matière de résultats qui sont présentés dans le tableau qui suit.

Le Tableau des principaux engagements en matière de résultats est immédiatement suivi des réalisations en matière de rendement. Cette section fait état, par programme et par secteur d'activité, des mesures du rendement et des réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement associées aux plans clés énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000*.

Tableau des principaux engagements en matière de résultats*

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes . . .

UNE SAINE GESTION FINANCIÈRE

Qui se manifeste par :	Attentes en matière de résultats de 1999-2000
❑ des budgets respectant les objectifs financiers du gouvernement	❑ budgets équilibrés ou excédentaires (p. 16)
❑ des investissements stratégiques pour promouvoir une économie forte et une société sûre	❑ structure prudente de la dette (p. 48)
❑ une stratégie de gestion de la dette de nature à stabiliser et à réduire les coûts du service de la dette et à maintenir un marché performant des titres du gouvernement du Canada	❑ maintien et diversification du portefeuille de titres au détail (p. 50)
❑ une gestion efficace des réserves internationales officielles du Canada	

UNE RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL

Qui se manifeste par :	Attentes en matière de résultats de 1999-2000
❑ les changements nécessaires en matière d'impôt	❑ impôt sur le revenu des particuliers (p. 17)
	❑ impôt sur le revenu des sociétés (p. 19)
	❑ législation fiscale (p. 20)
	❑ taxes de vente (p. 21)

* Les six principaux engagements en matière de résultats énumérés dans la colonne de gauche de ce tableau englobent tous les travaux du Ministère et recoupent donc les différents programmes et secteurs d'activité. Étant donné que les attentes en matière de résultats de la colonne de droite sont indiquées par programme et par secteur d'activité dans la section suivante sur les réalisations en matière de rendement, il se peut qu'elles ne soient pas présentées dans l'ordre où elles figurent dans ce tableau. Les numéros de page on été inclus pour faciliter la consultation.

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes . . .

DES PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

Qui se manifestent par :

- la mise en œuvre de nouveaux programmes
- des améliorations aux programmes sociaux actuels

Attentes en matière de résultats de 1999-2000

- assurance-emploi (p. 22)
- soins de santé, enseignement postsecondaire, aide sociale et services sociaux (p. 23)
- Régime de pensions du Canada (p. 24)
- Prestation fiscale canadienne pour enfants (p. 26)
- Renouvellement du Programme de péréquation (p. 54)
- Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (p. 55)
- Formule de financement des territoires (p. 56)

UN AVENIR FINANCIER SÛR À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Qui se manifeste par :

- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures appropriées en matière d'importation
- une gestion efficace des relations avec les institutions financières internationales

Attentes en matière de résultats de 1999-2000

- négociations commerciales internationales (p. 26)
- changement climatique/échange de crédits d'émissions (p. 28)
- opérations bancaires internationales – crise financière des économies émergentes (p. 39)

UN SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

Qui se manifeste par :

- le fait de s'assurer que les Canadiens sont bien servis par un secteur des services financiers sûr, sain, efficient et concurrentiel

Attentes en matière de résultats de 1999-2000

- examen du secteur des services financiers canadien (p. 29)
- succursales des banques étrangères (p. 30)
- démutualisation (p. 31)
- lutte contre la criminalité financière et le blanchiment d'argent (p. 32)
- évaluation de la stabilité du secteur financier par le Fonds monétaire international (FMI) (p. 33)

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes . . .

UN APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

Qui se manifeste par :

- les progrès des virages annoncés dans les domaines de la création d'agences, de la privatisation et de la commercialisation
- la conclusion d'ententes de transfert appropriées avec d'autres sphères de compétence

Attentes en matière de résultats de 1999-2000

- coordination améliorée des régimes fiscaux du gouvernement fédéral et des provinces (p. 34)
- régime fiscal des Premières nations (p. 36)
- taxes et droits d'accise (p. 36)
- programme de privatisation (p. 38)
- réduction du coût de la monnaie canadienne (p. 41)
- Gouvernement en direct (p. 42)
- capacité accrue de communiquer des renseignements aux Canadiens (p. 42)
- usage accru des communications électroniques (p. 43)
- organisation plus systématique des relations avec les médias (p. 44)
- an 2000 (p. 45)
- mise en œuvre de la Norme générale de classification (NGC) (p. 45)
- La Relève (p. 46)
- mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (FIS) (p. 46)
- recherche et évaluation de nouvelles technologies (p. 47)

3. Réalisations en matière de rendement

Comme il est précisé à la page 11, les attentes en matière de résultats sont présentées ci-après par programme et secteur d'activité. Chaque attente est reliée à l'un des six principaux résultats énumérés dans le Tableau des principaux engagements en matière de résultats : saine gestion financière, réduction du fardeau fiscal, système financier international sûr, secteur des services financiers concurrentiel et sûr ou apport au projet visant à repenser le rôle de l'État.

A. Programme des politiques économique, sociale et financière

A.1 Secteur d'activité Politiques et conseils

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	45 700 000 $
Autorisations	*47 108 266 $*
Dépenses réelles	**46 813 953 $**

SAINE GESTION FINANCIÈRE

- ❑ Budgets équilibrés/Réduction du fardeau de la dette

Mesures du rendement

- Taille de l'excédent annuel.
- Montant de l'encours de la dette.
- Ratio de la dette au PIB.

Réalisations

- Le gouvernement a réussi à dépasser l'objectif de présenter en 1999-2000 un budget équilibré ou excédentaire. Selon les résultats financiers définitifs pour 1999-2000, qui peuvent être consultés à l'adresse http://www.fin.gc.ca, le gouvernement a réalisé un excédent de 12,3 milliards de dollars pour cet exercice.

- L'excédent enregistré en 1999-2000 fait suite à des excédents de 3,5 et de 2,9 milliards de dollars en 1997-1998 et en 1998-1999. Grâce à ces résultats, il a été possible d'amputer de 18,7 milliards de dollars l'encours de la dette publique nette depuis 1997-1998.

- Ces excédents, jumelés à une robuste croissance économique, ont également permis de réduire considérablement le ratio de la dette publique nette au produit intérieur brut (PIB), qui est passé d'un sommet de 71,2 % enregistré en 1995-1996 à 58,9 % à la fin de 1999-2000.

  Les résultats financiers actuels pour 2000-2001 sont affichés sur le site Web du Ministère à http://www.fin.gc.ca/serialsf/2000/fiscmon-f.html

  Cette réduction constante du fardeau de la dette a des retombées immédiates pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes en ce qu'elle permet de libérer plus de ressources, qui peuvent alors être investies dans des programmes clés et servir à réduire le fardeau fiscal. Le fardeau de la dette allégé permettra aux générations futures de jouir d'une plus grande marge de manœuvre pour faire face aux répercussions du vieillissement de la population. Ce bilan financier positif reflète la vigueur du Canada et contribue à favoriser l'emploi et à faire augmenter le revenu disponible des Canadiens et des Canadiennes.

RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL

❑ Impôt sur le revenu des particuliers

Mesures du rendement

- Une réduction juste et efficiente de l'impôt sur le revenu des particuliers pour réaliser les objectifs économiques énoncés, qui se fonde sur une bonne analyse des données statistiques, financières et administratives.

Réalisations

La priorité de la politique fiscale du gouvernement fédéral consiste à réduire globalement l'impôt sur le revenu des particuliers à un rythme à la fois financièrement réalisable et viable. La baisse des taux marginaux d'imposition encouragera l'épargne, l'investissement, l'ardeur au travail et l'entrepreneurship et, partant, la croissance économique, favorisant ainsi l'augmentation du revenu personnel et l'amélioration du niveau de vie.

- Dans le budget de 2000, le Ministère a proposé un plan quinquennal de réduction de l'impôt qui comprend les plus importants changements structurels apportés au régime fiscal canadien depuis plus de 10 ans.

Grâce aux mesures annoncées dans ce plan, l'impôt sur le revenu des particuliers sera réduit en moyenne de 15 % par année d'ici 2004-2005.

- Parmi les mesures d'allégement fiscal annoncées dans le budget de février 2000, mentionnons les suivantes :

  - rétablir l'indexation intégrale du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers, au profit de tous les Canadiens;

  - ramener le taux d'imposition intermédiaire de 26 % à 23 %, en le réduisant d'abord de deux points pour le faire passer à 24 % en juillet 2000, ce qui permettra à 9 millions de Canadiens de jouir de réductions d'impôt;

  - éliminer la surtaxe pour tous les Canadiens sur une période de cinq ans, au profit de 2 millions de Canadiens;

  - faire passer, sur une période de cinq ans, à un minimum de 8 000 $ le montant que les Canadiens peuvent gagner en franchise d'impôt et à au moins 35 000 $ et 70 000 $ respectivement les seuils auxquels s'appliquent les taux d'imposition intermédiaire et supérieur, au profit de tous les contribuables;

  - bonifier la Prestation fiscale canadienne pour enfants de 2,5 milliards de dollars par année d'ici 2004, pour la faire passer à plus de 9 milliards de dollars par année (des renseignements supplémentaires sur cette mesure d'allégement fiscal figurent à la section intitulée Programmes sociaux sûrs – Prestation fiscale canadienne pour enfants, à la page 26);

  - porter à 3 000 $ l'exemption d'impôt partielle au titre du revenu tiré d'une bourse d'études ou d'une bourse de recherche, de sorte que les étudiants dans le besoin puissent conserver une plus grande part de l'aide financière qu'ils reçoivent pour leur permettre de poursuivre leurs études;

  - réduire l'impôt sur les gains en capital en ramenant de trois quarts à deux tiers le taux d'inclusion des gains en capital dans le revenu, afin d'encourager l'investissement et la prise de risques.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures d'allégement fiscal, veuillez consulter le site Web du Ministère sur le Budget 2000 à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/budget00/toce/2000/bud2000f.html.

RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL

❑ Impôt sur le revenu des sociétés

Mesures du rendement

- Un régime d'impôt des sociétés efficient et concurrentiel à l'échelle internationale, qui se fonde sur une bonne analyse des données statistiques, financières et administratives.

- Des règles de jeu équitables au Canada créées grâce à la réduction des écarts entre les taux d'imposition des différents secteurs de l'économie.

Réalisations

L'accent a porté sur la réduction du fardeau fiscal des secteurs de l'économie les plus fortement imposés, la correction des lacunes de la structure fiscale actuelle et les moyens à prendre pour que les sociétés assument leur juste part du fardeau fiscal tout en favorisant la croissance de l'économie. Parmi les mesures proposées dans le budget de 2000, mentionnons les suivantes.

- Réduire le taux d'imposition des secteurs de l'économie canadienne les plus fortement imposés.

  Le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi passera de 28 % à 27 % le 1er janvier 2001 et sera réduit de six points de pourcentage supplémentaires pour s'établir à 21 % d'ici 2004.

- Ramener, le 1er janvier 2001, le taux d'imposition des petites entreprises de 28 % à 21 % sur les revenus se situant entre 200 000 $ et 300 000 $.

- Améliorer le régime de la déduction pour amortissement (DPA) pour que les taux de la DPA correspondent davantage à la durée de vie utile des biens, de manière à ce que le régime fiscal ne contribue pas à fausser les données du marché.

- Accorder, sur une base échelonnée, le crédit d'impôt pour fabrication et transformation aux sociétés qui produisent de la vapeur pour la vente, de manière à ce que les projets énergétiques de quartier soient imposés de façon équitable.

- Clarifier les règles sur le crédit pour impôt étranger applicables au revenu tiré d'accords de partage de la production pétrolière et gazière dans des pays étrangers et réduire le taux d'amortissement des frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger.

- Raffermir le régime de l'impôt des sociétés afin de limiter les possibilités de planification fiscale en modifiant les règles relatives à la capitalisation restreinte, aux emprunts en devises faibles et aux sociétés appartenant à des non-résidents.

RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL

❑ Législation fiscale

Mesures du rendement

- Législation mettant en œuvre des mesures fiscales qui reflètent adéquatement la politique fiscale du gouvernement.

Réalisations

- Le Ministère a rédigé les principaux projets législatifs, c'est-à-dire les projets de loi visant à mettre en œuvre les mesures fiscales annoncées dans le budget de 1999, ainsi que des traités fiscaux avec l'Algérie, la Bulgarie, la Jordanie, le Kirghizistan, le Liban, le Luxembourg, le Portugal et l'Ouzbékistan et le protocole visant la conclusion d'un traité fiscal avec le Japon.

  (Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du Ministère sur le budget de 1999 à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/toce/1999/buddoclist99-f.html.)

- Le Ministère a fait les préparatifs en vue d'importants projets durant la période visée, et s'est penché notamment sur les règles fiscales portant sur :

  - ➢ la démutualisation des sociétés d'assurances;
  - ➢ les succursales de banques étrangères;
  - ➢ les entités de placement étrangères et les fiducies non résidantes;
  - ➢ le fractionnement du revenu;
  - ➢ la migration des contribuables;
  - ➢ les pénalités administratives applicables à des tiers;
  - ➢ les fiducies.

  Il y a également eu une série de modifications techniques.

- Des traités fiscaux ont été négociés ou renégociés durant la période avec l'Arménie, la Barbade, la Belgique, la Colombie, la République tchèque, l'Équateur, le Gabon, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Roumanie, le Sénégal, la République slovaque, la Turquie, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Venezuela.

La Direction de la politique de l'impôt continue de collaborer avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et les contribuables à la surveillance de l'administration du régime de l'impôt sur le revenu, et avec le ministère de la Justice Canada, à l'examen des modifications législatives apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL

❑ Taxes de vente

Mesures du rendement

- Régime des taxes de vente équitable, efficient et impartial, qui se fonde sur une bonne analyse des données statistiques, financières et administratives.

- Meilleure application du régime des taxes dans des secteurs précis.

Réalisations

- Le Ministère a amélioré l'équité et l'efficience du régime des taxes de vente en proposant d'instaurer un programme de remboursement de la Taxe sur les produits et services (TPS), correspondant à 2,5 points de pourcentage de taxe, sur les immeubles d'habitation locatifs nouveaux, rénovés considérablement ou convertis qui ne sont pas déjà admissibles à un remboursement.

- Le Ministère a amélioré l'application du régime des taxes dans des secteurs précis, notamment en facilitant l'observation de la législation et en simplifiant son administration, en proposant des changements au traitement accordé aux centres de distribution des exportations pour réduire le fardeau sur le plan des mouvements de trésorerie découlant de l'imposition de la TPS/Taxe de vente harmonisée (TVH).

- Le Ministère a procédé à d'importants projets touchant les politiques durant la période visée, y compris des travaux consacrés aux règles de la TPS/TVH et aux règlements connexes portant sur :

  - les non-résidents, les opérations transfrontalières et le transport;
  - les ristournes promotionnelles et les ristournes;
  - les immeubles;

- les jeux de hasard;
- la santé et les dispositifs médicaux;
- les organismes de bienfaisance et les organismes de services publics.

Le gouvernement fédéral continue, de concert avec le secteur privé, les autres paliers de gouvernement et l'OCDE, à assurer l'adoption d'un régime international cohérent d'application des taxes de vente aux opérations transfrontalières.

PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

- Assurance-emploi

Mesures du rendement

- Gestion financière prudente du programme d'assurance-emploi (AE) de manière à protéger les intérêts de tous les intervenants.

Réalisations

Le ministre des Finances est chargé, conjointement avec le ministre du Développement des ressources humaines, de recommander le taux annuel de cotisation à l'AE, tel qu'il est établi par la Commission de l'assurance-emploi, au gouverneur en conseil et de dresser le budget annuel des prestations en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi.*

- Le programme d'assurance-emploi continue à garantir une assurance efficace aux chômeurs, à faciliter l'intégration sur le marché du travail, à favoriser une croissance économique durable et à protéger les intérêts des intervenants, tout en continuant de faire l'objet d'une gestion prudente.

- Le taux de cotisation à l'AE a été fixé à l'unanimité par la Commission de l'assurance-emploi à 2,40 $ pour chaque tranche de 100 $ de revenu assurable, taux que le gouvernement a accepté. Il s'agit d'une réduction de 15 cents par rapport au taux de 1999 qui s'élevait à 2,55 $. C'était la sixième réduction de suite du taux de cotisation depuis 1994, année où il se situait à 3,07 $, ce qui donne une réduction totale de 67 cents. Les économies pour le travailleur moyen en 2000 sont de 260 $ par rapport à 1994. Globalement, les employeurs et les employés réaliseront des économies de l'ordre de 5,2 milliards $ par rapport à leurs cotisations de 1994.

PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

- ❑ Soins de santé, enseignement postsecondaire, aide sociale et services sociaux

Mesures du rendement

- Ressources supplémentaires consacrées aux soins de santé, à l'enseignement postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux.

- Financement stable et prévisible réparti de façon équitable.

Réalisations

- À la suite de l'investissement de 11,5 milliards de dollars sur cinq ans dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programme sociaux (TCSPS) annoncé dans le budget de 1999, le Ministère a majoré les sommes affectées au TCSPS de 2,5 milliards de dollars sur quatre ans dans le budget de 2000 en vue d'aider les provinces et les territoires à financer l'enseignement postsecondaire et les soins de santé. Il s'agit de la quatrième bonification annuelle de suite du TCSPS par le gouvernement fédéral.

- Pour la première fois, les principaux transferts aux provinces et aux territoires suivent un plan quinquennal commun annoncé dans le budget de 1999 et adopté dans le projet de loi C-71, ce qui améliore sensiblement la capacité de prévision à long terme des provinces et des territoires.

- Par le truchement du projet de loi C-71, le Ministère a donné effet à l'engagement pris dans le budget de 1999 afin que toutes les provinces reçoivent le même montant par habitant dans le cadre du TCSPS d'ici 2001-2002.

  Cette mesure se traduit par un montant d'aide équivalent en matière de soins de santé, d'enseignement postsecondaire, d'aide sociale et de services sociaux pour tous les Canadiens et les Canadiennes et élimine les disparités qui existaient depuis la création du TCSPS en 1995. Le supplément du TCSPS de 2,5 milliards de dollars annoncé dans le budget de 2000 a été réparti de façon égale par habitant entre les provinces et les territoires.

  Nota : Après l'exercice 1999-2000, les premiers ministres du Canada ont conclu des ententes sur le renouvellement des services en matière de soins de santé et l'épanouissement des jeunes enfants. Pour appuyer ces ententes, le gouvernement fédéral prorogera de deux ans l'application de la législation sur le TCSPS afin d'assurer un cadre de financement stable et prévisible. Il injectera 23,4 milliards de dollars de plus au cours des cinq prochaines années.

PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

- ❑ Régime de pensions du Canada

Mesures du rendement

- Examen triennal du Régime de pensions du Canada (RPC) et évaluation des dossiers ciblés comme nécessitant un examen plus approfondi dans l'entente conclue en 1997 entre le gouvernement fédéral et les provinces.
- Rapport annuel sur le fonctionnement du RPC.
- Mise en œuvre de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC).

Réalisations

- Le Ministère a aidé le ministre des Finances au cours du premier examen officiel de la situation financière du RPC depuis la mise en œuvre des réformes, en 1998, examen qui a été effectué par les ministres des Finances du gouvernement fédéral et des administrations provinciales et territoriales et qui a été achevé en décembre 1999.

  En tenant compte des résultats du 17^{e} rapport actuariel sur le RPC de l'actuaire en chef et d'un rapport préparé par un groupe d'actuaires indépendants, les ministres ont décidé de ne pas modifier le barème des taux de cotisation. Les deux rapports ont confirmé que le taux de cotisation « de régime permanent » prévu de 9,9 % devrait suffire à assurer la viabilité du RPC au cours des prochaines décennies.

- Le Ministère a terminé l'évaluation d'un certain nombre de dossiers nécessitant un examen plus approfondi selon l'entente conclue en 1997 entre le gouvernement fédéral et les provinces.

  Des rapports ont été soumis à l'examen des ministres fédéral et provinciaux. Certaines questions devront être examinées de plus près dans le cadre du prochain examen triennal.

- Le Ministère a préparé, de concert avec Développement des ressources humaines Canada, le rapport annuel sur les activités du RPC pour 1998-1999 et l'a déposé au Parlement.

- Le Ministère a adopté le Règlement sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada en avril 1999. Le Règlement :

- permet à l'Office de gérer et d'investir dans l'intérêt des cotisants les fonds du RPC qui lui sont transférés;
- assujettit l'Office à peu près aux mêmes règles en matière de placements qui régissent d'autres fonds de pensions au Canada;
- oblige l'Office à se conformer dans une large mesure à la composition des indices boursiers généraux au Canada lorsqu'il effectue des placements dans des titres de participation canadiens;
- accorde aux provinces un accès à une partie des fonds que l'Office investit en obligations;
- établit les exigences en matière de divulgation de l'information (par exemple, la teneur du rapport annuel de l'Office).

- L'Office a commencé à recevoir pour fins de placement les fonds du RPC en 1999 et, le 31 mars 2000, il avait reçu environ 1,9 milliard de dollars.

  L'Office a placé ces montants dans des fonds indiciels de titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds indiciel d'actions canadien a suivi l'indice composé TSE 300. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000, l'OIRPC a enregistré un rendement sur les placements de 40,1 %.

http://www.cpp-rpc.gc.ca/indexf.htm;

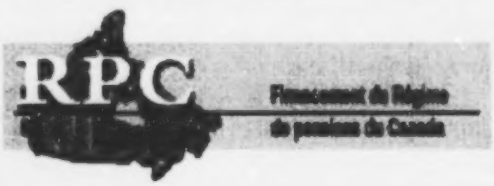

- Le Ministère a amorcé des travaux au cours de 1999-2000 afin de modifier le Règlement de manière à mettre en œuvre la décision prise par les ministres des Finances fédéral et provinciaux dans le cadre de l'examen triennal du RPC de lever la restriction relative aux titres de participation canadiens.

  L'OIRPC disposerait ainsi de tous les pouvoirs discrétionnaires nécessaires pour assurer la gestion active d'un maximum de 50 % du portefeuille qu'il investit dans des titres de participation canadiens.

PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

- ❑ Prestation fiscale canadienne pour enfants

Mesures du rendement

- Mise en œuvre d'un système fédéral-provincial-territorial mieux intégré d'aide aux familles ayant des enfants.

Réalisations

- Le Ministère a annoncé, dans le budget de février 2000, une bonification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants de 2,5 milliards de dollars par année d'ici 2004, portant ainsi le montant total de la prestation à 9 milliards de dollars par année.

  Cette mesure permettra aux familles à faible revenu de toucher une prestation pouvant atteindre 2 400 $ pour le premier enfant et 2 200 $ pour le deuxième enfant. Elle contribuera également à réduire les obstacles financiers à la réintégration du marché du travail.

AVENIR FINANCIER SÛR À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

- ❑ Négociations commerciales internationales

Mesures du rendement

- La mesure dans laquelle le Canada réussit à promouvoir ses intérêts et à atteindre ses objectifs en matière de commerce, lesquels sont établis en étroite collaboration avec tous les intervenants, et à mettre en œuvre efficacement les mesures commerciales conséquentes.

Réalisations

- Le Ministère a collaboré de près avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Industrie Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'autres ministères et organismes intéressés afin d'obtenir les opinions des Canadiens concernant l'étendue, la teneur et les modalités des négociations en vue d'établir la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales prévues lors de la

conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de décembre 1999, à Seattle.

Les documents sur lesquels la consultation s'est fondée se trouvent à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/toce/1999/wto_f.html.

Le Ministère a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des priorités et des positions du Canada relativement aux initiatives touchant les négociations multilatérales (OMC), régionales (ZLEA) et bilatérales (Costa Rica). Il s'est occupé en particulier des domaines de la politique sur les importations (tarifs et recours commerciaux) et du commerce des services (notamment les services financiers), dont il assume la principale responsabilité. Par ailleurs, le Ministère a collaboré étroitement avec d'autres ministères et organismes et a participé étroitement aux négociations elles-mêmes.

- Le Ministère a continué de collaborer étroitement avec le MAECI, AAC et d'autres ministères et intervenants intéressés (après l'échec à la conférence ministérielle de l'OMC afin d'amorcer une série de négociations commerciales globales multisectorielles) en vue de se préparer aux négociations déjà prévues dans le cadre de l'OMC et d'engager ces négociations, portant sur la réforme du commerce agricole et la libéralisation accrue du commerce des services à l'échelle internationale.

  Le Ministère a en outre participé à des consultations et à des discussions interministérielles concernant à la fois le programme du gouvernement en matière de commerce du Canada après Seattle, y compris la nature des mesures pouvant être envisagées pour accroître le climat de confiance et ainsi favoriser l'amorce éventuelle de négociations commerciales globales dans le cadre de l'OMC, et la gestion d'un nombre accru de différends internationaux délicats portant sur des questions de commerce et d'investissement, dont les différends soumis à l'OMC concernant le Pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis et les subventions à l'industrie aéronautique du Brésil et du Canada.

En ce qui concerne des mesures commerciales particulières

- En mai 1999, le Ministère a sollicité des demandes de la part du secteur privé visant l'élimination accélérée des tarifs en vertu de l'ALENA sur des produits importés du Mexique et des tarifs en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili sur des produits importés du Chili.

  En janvier 2000, le Canada et le Chili ont pris des mesures visant à accélérer l'élimination des tarifs en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili sur les produits classés sous plus de 200 lignes tarifaires.

- Le Ministère a pris des mesures en juillet 1999 pour éliminer les tarifs sur 640 produits pharmaceutiques supplémentaires à la suite de la troisième étape des négociations dans le cadre de l'OMC visant à éliminer les droits de douane sur les produits pharmaceutiques et leurs composants.

- En août 1999, le Ministère, de concert avec le MAECI, a adopté un décret visant à imposer un tarif de 100 % sur les importations de certaines viandes et certains produits agricoles en provenance de l'Union européenne (EU), en réponse à l'interdiction imposée par cette dernière sur les importations de bœuf contenant des hormones de croissance. Cette mesure, qui a été prise après de vastes consultations, visait à faire valoir les droits du Canada dans le cadre de l'OMC.

AVENIR FINANCIER SÛR À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

❑ Changement climatique/Échange de crédits d'émissions

Mesures du rendement

- Progrès réalisés dans l'évaluation d'options visant l'établissement d'un éventuel système d'échange de crédits d'émissions de gaz à effet de serre par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les permis négociables (GTPN) du processus national sur le changement climatique.

- Progrès réalisés dans l'évaluation des répercussions économiques de solutions de rechange visant à réduire les émissions au Canada par l'intermédiaire du Groupe de l'analyse et de la modélisation (GAM) du processus national sur le changement climatique.

Réalisations

- Le Ministère a contribué aux rapports définitifs des Tables de concertation auxquelles il a participé en tant que membre du GTPN du processus national sur le changement climatique. Plus particulièrement, le Ministère a affecté un haut fonctionnaire pour présider le GTPN dont le mandat consistait à explorer les avantages éventuels d'un système canadien obligatoire d'échange de crédits d'émissions pour réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada.

- Le Ministère a terminé ses travaux au sein du GTPN en mars 2000 et a contribué à la rédaction d'un rapport sommaire publié à la fin mars et à un rapport final et complet au cours des quatre mois qui ont suivi.

- Le Ministère a contribué à la rédaction du rapport de l'automne 2000 du Groupe de l'analyse et de la modélisation (GAM) et aux travaux du Groupe, en effectuant des analyses de simulation à l'aide d'un de ses modèles économiques.

SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

❑ Examen du secteur des services financiers canadien

Mesures du rendement

- Publication d'un exposé de principe donnant suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

- Rédaction de la législation et des mesures non législatives nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique.

- Publication des nouvelles lignes directrices sur les projets de fusion afin d'évaluer les projets de fusion des grandes banques.

Réalisations

- Le Ministère a fourni au gouvernement des conseils qui ont donné lieu à la publication, le 25 juin 1999, du document intitulé *La réforme du secteur des services financiers : un cadre pour l'avenir*. Ce document présente une orientation claire et explique pourquoi des changements s'imposaient.

  Cette publication propose 57 mesures visant à promouvoir l'efficience et la croissance des institutions financières canadiennes, à favoriser la concurrence sur le marché national des services financiers, à accroître les pouvoirs et la protection des consommateurs de services financiers et à améliorer le contexte de la réglementation. Ce nouveau cadre stratégique a été bien accueilli et reflète les opinions de la plus grande majorité possible d'intervenants.

- Le Ministère a rédigé l'un des textes législatifs les plus complexes qui soient afin de mettre en œuvre le nouveau cadre.

  Le projet de loi C-38 a été déposé à la Chambre le 13 juin 2000.

- Le Ministère a préparé des exposés de principe clés ne nécessitant pas l'adoption de mesures législatives ainsi que les Lignes directrices relatives à l'examen des projets de fusion, qui ont été rendus publics au moment du dépôt du projet de loi C-38.

  Ces projets sont essentiels au maintien de la stabilité des institutions financières canadiennes et à la sauvegarde des intérêts des Canadiens et des Canadiennes, et ils contribuent à la croissance économique. De nombreux intervenants partout au pays,

dont des représentants du secteur privé et des groupes de consommateurs, ont demandé l'adoption et la mise en œuvre rapides des mesures proposées dans le nouveau cadre.

- En plus des travaux sur le nouveau cadre, le Ministère continue de fournir des conseils relatifs aux opérations nécessitant l'approbation du Ministre, afin de s'assurer que les décisions sont conformes aux politiques établies et que le secteur est en mesure de s'adapter au contexte mondial en évolution rapide.

SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

❑ Succursales des banques étrangères

Mesures du rendement

- La mesure dans laquelle des banques étrangères établissent des succursales au Canada.

Réalisations

- Le Ministère a rédigé les mesures législatives et réglementaires connexes, qui sont entrées en vigueur le 28 juin 1999 et qui permettent aux banques étrangères d'établir au Canada des succursales spécialisées dans les activités commerciales.

  Le Canada a ainsi respecté l'engagement qu'il a pris dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les services financiers conclu en décembre 1997 d'instaurer, au plus tard le 30 juin 1999, un régime autorisant les banques étrangères à ouvrir des succursales au Canada.

  La législation élimine la réglementation faisant inutilement obstacle à l'entrée au Canada des banques étrangères, en assouplissant les conditions applicables à la structure de leurs opérations au Canada. Cela contribuera à maintenir une présence viable des banques étrangères en territoire canadien, ainsi qu'à offrir une vaste gamme d'options de financement, notamment aux petites et moyennes entreprises canadiennes.

- Le Ministère a préparé un avis de motion de voies et moyens, que le gouvernement a déposé le 11 février 1999 et qui prévoyait l'application de règles fiscales spéciales d'une durée limitée visant à supprimer, dans le cas des banques étrangères désireuses de convertir leurs filiales canadiennes en succursales, les obligations fiscales qu'elles auraient autrement eu à assumer.

Un certain nombre de banques étrangères ont présenté une demande d'exploitation d'une succursale au Canada. La demande de deux d'entre elles a été approuvée. D'autres banques étrangères devraient emboîter le pas, parce que bon nombre d'entre elles attendaient seulement de prendre connaissance des détails des modifications fiscales proposées, lesquelles ont été rendues publiques le 8 août 2000, avant de présenter leur demande d'exploitation d'une succursale au Canada.

SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

- ❑ Démutualisation

Mesures du rendement

- La mesure dans laquelle les mutuelles d'assurance-vie canadiennes de taille importante et de taille moyenne choisiront, avec l'approbation des souscripteurs, de se transformer en sociétés par actions conformément au nouveau régime.

  Par démutualisation, on entend la transformation d'une mutuelle d'assurance-vie, appartenant aux souscripteurs ayant droit de vote, en société par actions appartenant à des actionnaires. La démutualisation vise à donner à la société qui se convertit un meilleur accès au marché des capitaux tout en protégeant les intérêts des souscripteurs, ce qui devrait contribuer à favoriser la concurrence internationale dans un marché en évolution constante et très compétitif.

Réalisations

- Les mesures législatives et réglementaires relatives à la démutualisation, qui permettent aux sociétés converties d'avoir accès à une plus vaste gamme de sources de capitaux, sont entrées en vigueur le 12 mars 1999.

  Ces mesures législatives ont incité la transformation de Clarica (l'ancienne Mutuelle du Canada), la Manuvie, la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et la SunLife (les quatre plus grandes mutuelles d'assurance-vie canadiennes) en sociétés par actions entre juillet 1999 et mars 2000.

SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

❑ Lutte contre la criminalité financière et le blanchiment d'argent

Mesures du rendement

- Adoption de projets de loi et de règlement, y compris la création d'un organisme indépendant de lutte contre les activités de blanchiment d'argent.

- Dépôt au Parlement d'une nouvelle loi visant à contrer le blanchiment d'argent qui est conforme à la politique fédérale sur la lutte contre le crime organisé et à la Constitution canadienne, ainsi qu'aux normes internationales reconnues de lutte contre les activités de blanchiment d'argent.

- Participation du Canada à des forums régionaux et internationaux sur la lutte contre les activités de blanchiment d'argent, afin d'encourager l'adoption, dans le monde entier, de normes internationales en matière de lutte contre les activités de blanchiment d'argent.

- Retrait de la circulation du billet de 1 000 $.

Réalisations

- Le Ministère a mis sur pied une équipe transitoire interne chargée de la création du nouveau Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada, qui a vu le jour le 5 juillet 2000.

- La création du Centre fait suite à l'adoption de la nouvelle loi canadienne sur le recyclage des produits de la criminalité, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000.

  La nouvelle loi permet au Canada de respecter les normes internationales en matière de lutte contre les activités de blanchiment d'argent.

- Le Ministère a tenu de vastes consultations sur les mesures législatives et réglementaires avec d'autres ministères, des parties intéressées et des spécialistes canadiens et internationaux de la lutte contre le blanchiment d'argent et a publié, en décembre 1999, un document de consultation sur les mesures réglementaires.

  Les consultations se poursuivent, si bien que les nouvelles mesures réglementaires devraient entrer en vigueur au cours du prochain exercice.

- Le Ministère a préparé les modifications réglementaires nécessaires au retrait de la circulation, en mai 2000, du billet de 1 000 $.

Ces réalisations découlent du fait qu'en avril 1999, le ministère des Finances Canada a pris en charge les responsabilités nationales et internationales du ministère du Solliciteur général au sujet de l'établissement d'un régime efficace de lutte contre les activités de blanchiment d'argent, ainsi que des responsabilités du Ministre à l'égard de la monnaie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses règlements d'application.

La lutte contre le blanchiment d'argent constitue un élément essentiel de la stratégie de lutte contre le crime organisé du gouvernement fédéral et cadre avec les responsabilités du Ministère relativement à la réglementation du secteur financier et à la promotion de la stabilité financière dans le monde.

SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS CONCURRENTIEL ET SÛR

- ❑ Évaluation de la stabilité du secteur financier par le Fonds monétaire international

Mesures du rendement

- Achèvement de l'examen de l'évaluation de la stabilité du secteur financier menée par le Fonds monétaire international (FMI) et aide au FMI afin d'assurer l'exactitude des faits présentés dans le rapport final.

  L'évaluation de la stabilité du secteur financier vise à évaluer la structure de la réglementation d'un pays et la mesure dans laquelle ce dernier se conforme aux normes internationales et aux lignes directrices des organismes chargés de fixer les normes, comme la Banque des règlements internationaux, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Le processus fait également intervenir d'autres organismes fédéraux (le Bureau du surintendant des institutions financières ou BSIF, la Société d'assurances-dépôts du Canada ou SADC, la Banque du Canada), certains organismes de réglementation et ministères des Finances provinciaux ainsi que des intervenants du secteur privé.

  Sous la présidence du ministre Martin, chacun des membres du G-20 a convenu de se soumettre à une évaluation de la stabilité de son secteur financier et de faire l'objet d'un Rapport sur l'observation des normes et des codes.

- Coordination de la collecte de documentation pouvant servir au FMI et coordination des rencontres entre le FMI, les organismes fédéraux (BSIF, Banque du Canada et SADC), les provinces, les associations et le secteur privé.

Réalisations

- Le Ministère a terminé avec succès son évaluation du secteur financier canadien dans le cadre de l'évaluation de la stabilité du secteur financier.

  Le FMI a fait rapport des résultats de son évaluation dans le cadre de son examen annuel aux termes de l'article IV mené en novembre 1999 et dans son Rapport sur l'observation des normes et des codes de juillet 2000. Il a conclu que « le système financier instauré par le Canada est très avancé, diversifié et stable, ce qui est important pour l'économie ».

- Le Ministère a dirigé les travaux de coordination de l'examen, c'est-à-dire qu'il a répondu aux questions du FMI, organisé les rencontres et examiné les documents du FMI.

- Le Ministère a fourni au FMI des suggestions sur les moyens à prendre pour améliorer et simplifier le programme pilote d'évaluation de la stabilité du secteur financier en prévision des évaluations qui seront effectuées dans d'autres pays.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- ❑ Coordination améliorée des régimes fiscaux du gouvernement fédéral et des provinces

Mesures du rendement

- Coordination juste, efficace et souple de la politique fiscale.
- Élaboration de politiques fiscales fédérales-provinciales, qui se fondent sur une bonne analyse des différentes questions touchant la coordination et l'administration de l'impôt.

Réalisations

- Le Ministère a travaillé avec les provinces et les territoires pour cerner les moyens d'améliorer et de favoriser les arrangements concernant la politique fiscale et les accords d'administration de l'impôt de manière à équilibrer l'objectif du gouvernement fédéral de coordonner le régime fiscal à l'échelle nationale et celui des provinces et territoires d'assurer la souplesse des politiques.

- Le Ministère a réalisé d'importants changements dans le cadre de cette approche équilibrée afin d'accorder plus de souplesse aux provinces et aux territoires, notamment :

  - La transformation de Revenu Canada en l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC).

    La création de l'ADRC permet de réaliser d'autres progrès au chapitre de la perception des impôts provinciaux par le gouvernement fédéral, parce que les économies d'échelle réduisent le coût de perception de ces impôts.

  - les nouvelles lignes directrices pour l'administration des impôts provinciaux par le gouvernement fédéral.

    Le Ministère a publié, en janvier 2000, un document détaillé faisant état des changements relatifs à la politique fiscale fédérale-provinciale. Le document intitulé *L'administration des impôts provinciaux par le gouvernement fédéral : nouvelles orientations* explique les mesures prises récemment pour donner aux provinces et aux territoires une marge de manœuvre plus grande en matière de politique fiscale. Ce document se trouve sur son site Web, à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2000/faptf.html.

  - la nouvelle option de l'impôt fondé sur le revenu.

    Le Ministère a procédé à une mise à jour de tous les accords de perception fiscale avec les provinces et les territoires de sorte qu'ils reflètent la mise en œuvre du système provincial d'impôt calculé sur le revenu et les nouvelles méthodes d'établissement des coûts exposées dans les nouvelles lignes directrices portant sur l'administration des impôts provinciaux par le gouvernement fédéral. Il a également travaillé en étroite collaboration avec l'ADRC et les fonctionnaires provinciaux afin d'aider les provinces à rédiger une nouvelle loi visant la mise en œuvre d'un système provincial d'impôt calculé sur le revenu.

  - les travaux du Comité fédéral-provincial des questions fiscales.

    Le Ministère a favorisé l'échange d'information avec les provinces et les territoires grâce à la publication, tous les deux mois, d'un bulletin fédéral-provincial sur les questions fiscales, et à la tenue de rencontres du Comité fédéral-provincial des questions fiscales trois fois par année. Les rencontres de ce Comité, qui regroupe les sous-ministres adjoints chargés de la politique fiscale des deux paliers de gouvernement, favorisent le dialogue sur plusieurs questions touchant les politiques fiscales fédérales-provinciales.

- Le Ministère a amorcé le renouvellement des accords de réciprocité fiscale. Ces accords, qui devaient prendre fin en juillet 2000, simplifient le processus d'approvisionnement de l'administration fédérale ainsi que l'administration des impôts pour les deux paliers de gouvernement. Ils ont tous été renouvelés.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

❑ Régime fiscal des Premières nations

Mesures du rendement

- Régime fiscal national mieux coordonné et plus intègre.
- Politique fédérale de taxation des Premières nations efficace et souple, grâce à des échanges avec les chefs autochtones et des intervenants du secteur privé.

Réalisations

- Le Ministère a participé à la préparation des mesures législatives, adoptées en vertu de la partie IV de la *Loi d'exécution du budget de 2000,* pour permettre aux Premières nations intéressées de percevoir une taxe de vente sur les produits du tabac, l'alcool et les combustibles dans leurs réserves.
- En réponse à l'intérêt manifesté par les Premières nations, le Ministère a élaboré une stratégie visant l'adoption par les Premières nations d'une taxe de vente d'application générale ressemblant à la TPS.
- Le Ministère a réussi à conclure des accords de perception de la taxe de vente avec la bande Cowichan, la bande Kamloops et les Premières nations de Westbank, de Sliammon et de Chemainus, ainsi que des accords de perception de l'impôt sur le revenu avec les sept Premières nations autonomes du Yukon.
- Le Ministère a entamé des pourparlers en vue de conclure des accords de perception de taxes avec plusieurs autres Premières nations.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

❑ Taxes et droits d'accise

Mesures du rendement

- Une structure efficace et souple de taxation de l'alcool, de l'essence et d'autres produits.

- Un cadre révisé qui simplifie l'administration et favorise l'observation en remplaçant la législation archaïque et en substituant à une administration complexe un cadre plus moderne.

- Un régime de taxe d'accise efficient qui repose sur une analyse approfondie des données statistiques, financières et administratives.

Réalisations

- Le Ministère a tenu de vastes consultations avec les parties intéressées à la suite de la publication en février 1997 d'un document de travail faisant état des résultats de l'examen exhaustif de la *Loi sur l'accise* effectué par les ministères des Finances et du Revenu.

  Les consultations visant l'adoption d'une nouvelle loi sur l'accise ont été menées avec les secteurs d'activité touchés, les commissions provinciales des alcools, d'autres ministères fédéraux et la GRC.

- Pour donner suite aux préoccupations soulevées, le Ministère a apporté de nombreux changements aux propositions visant la modification du régime de l'accise, afin de tenir compte des pratiques actuelles des secteurs d'activité concernés.

  Ces changements ont été intégrés dans le projet de loi sur l'accise publié en avril 1999. Voir le communiqué à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/newsf99/99-036f.html.

- Le Ministère a partiellement terminé les consultations sur le projet de loi et a amorcé les préparatifs en vue du dépôt au Parlement de la législation définitive.

- Le Ministère a contribué à la réalisation de l'objectif du gouvernement, soit de réduire la consommation de tabac, en haussant à un niveau approprié la taxe sur les cigarettes et les bâtonnets de tabac, tout en exerçant un contrôle sur les activités de contrebande et en proposant de ramener de 2,5 % à 1,5 % de la production l'exemption annuelle de la taxe d'accise sur les exportations de produits du tabac.

  Cette mesure cadre avec les efforts déployés jusqu'à maintenant par le gouvernement pour lutter contre la contrebande par l'entremise de son Plan d'action national, qui prévoit une intensification des activités d'exécution de la loi, l'imposition d'une taxe à l'exportation et la réduction des taxes sur le tabac. Grâce à ce plan, le gouvernement a réussi à réduire l'ampleur de la contrebande et à rétablir le marché de vente licite. Il continue de collaborer avec les provinces et les organismes chargés de l'application de la loi à améliorer le régime de taxation des produits du tabac.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- ❑ Programme de privatisation

Mesures du rendement

- Aliénation rapide des deux importants actifs restants du gouvernement dans le cadre du programme de privatisation, de façon à en maximiser la valeur pour le gouvernement tout en tenant compte des risques et des conditions du marché.

Réalisations

- Le Ministère s'est joint aux représentants de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), de la Société de gestion Canada - Hibernia (une filiale en propriété exclusive de la CDIC) et de Ressources naturelles Canada pour former un groupe consultatif chargé de céder la participation de 8,5 % du gouvernement dans le projet Hibernia.

  En décembre 1999, la CDIC a retenu les services de l'alliance de Waterous & Co. et de Salomon Smith Barney à titre de conseillers financiers et d'agents de vente. En février 2000, l'alliance Waterous/Salomon - Smith Barney a présenté son rapport de la première étape à la CDIC.

- Le Ministère a surveillé les conditions du marché pour la vente des 49 millions d'actions de Petro-Canada détenues par le gouvernement et a entretenu des relations étroites avec les représentants des principales banques d'investissement canadiennes et internationales.

  Les banques de développement fournissent leurs points de vue sur les perspectives et les risques du cours des produits de base, du marché et d'entreprises particulières.

A.2 Secteur d'activité Organismes financiers internationaux

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	935 400 000 $
Autorisations	*1 822 486 670 $*
Dépenses réelles	**1 093 012 818 $**

AVENIR FINANCIER SÛR À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

❑ Opérations bancaires internationales – Crise financière des économies émergentes

Mesures du rendement

- Accalmie sur les marchés financiers et capacité renouvelée des économies émergentes d'accéder aux marchés financiers mondiaux qui entraînent une croissance dans les pays les plus touchés par la crise et une croissance soutenue dans le reste de l'économie mondiale.

- Système financier international plus vigoureux et plus stable, qui se traduit par un risque réduit de crises futures et des politiques efficaces de règlement de crises.

- Formation offerte aux cadres supérieurs des organismes de réglementation et de surveillance dans les pays en développement.

Réalisations

Depuis la crise asiatique, un calme relatif est revenu sur les marchés financiers mondiaux. Les écarts des taux d'intérêt sur les obligations des économies émergentes se sont rétrécis, passant de 1 600 points de base au lendemain de l'annonce de l'incapacité de la Russie de rembourser sa dette, en août-septembre 1998, à 725 points de base le 31 mars 2000. Une reprise des mouvements de capitaux vers les économies touchées par la crise se produit actuellement.

- Le Canada a promis de verser 1 milliard de dollars américains à la Corée à titre de réserve d'appoint.

  La Corée ne s'est pas encore prévalue de cette aide, mais le climat de confiance que cette mesure d'aide internationale a engendré a contribué à une reprise économique vigoureuse dans ce pays. En fait, l'économie de la Corée a enregistré une croissance de 10,7 % en 1999 et, selon les prévisions du FMI, elle devrait croître de 7,0 % en 2000.

- Le Canada a consenti un prêt au Brésil dans le cadre du projet d'aide internationale créé à l'automne 1998.

  Le montant dû au Canada s'élevait à 326 millions de dollars américains entre avril et juin 1999. Par suite de l'aide financière accordée, la confiance dans l'économie du Brésil a été rétablie, celle-ci ayant enregistré une croissance de 0,5 % en 1999. Cette performance est de beaucoup supérieure à ce qui avait été prévu au moment de l'instauration du programme d'aide internationale. Le FMI prévoit que l'économie du

Brésil croîtra de 4,0 % en 2000. La reprise économique a permis au Brésil de rembourser avant l'échéance les prêts qui lui avaient été consentis à titre de soutien d'urgence. Le 31 mars 2000, le montant dû au Canada n'était plus que de 118,6 millions de dollars américains, montant que le Brésil a remboursé le 12 avril 2000. Ce prêt a généré des intérêts de 14 millions de dollars américains pour le Canada.

- Le Canada a fourni de l'aide à la Thaïlande dans le cadre du programme d'aide internationale. Le montant dû au Canada s'élève à 431 millions de dollars américains.

  La situation économique en Thaïlande s'est améliorée, si bien que ce pays n'a plus besoin d'aide. Le taux de croissance a atteint 4,2 % en 1999 et devrait s'établir à 4,5 % en 2000. Au 31 mars 2000, ce prêt avait généré des intérêts de 33,4 millions de dollars américains pour le Canada.

- À titre de membre du G-7, de président du G-20 et de coprésident des travaux des ministres des Finances de l'hémisphère occidental, le Ministère a déployé des efforts afin de dégager un consensus général sur les moyens à prendre pour créer un système financier international plus fort et plus stable.

- Le Ministère a amené les participants à la conférence inaugurale du G-20 tenue en décembre 1999 à convenir de présenter des rapports sur l'observation des normes et des codes (rapports de transparence) et des évaluations de la stabilité du secteur financier, dans le contexte des efforts continus déployés par le FMI et la Banque mondiale afin d'améliorer ces mécanismes.

  Cet engagement contribuera à soutenir les mesures permettant de renforcer les capacités, les politiques et les institutions nationales des pays membres. Pour de plus amples renseignements sur le G-20, il suffit de consulter son site Web à l'adresse suivante : http://www.G20.org.

- De concert avec les partenaires du Canada au sein du G-7 et du Comité monétaire et financier international, le Ministère a élaboré un cadre visant à assurer une participation adéquate du secteur privé dans la prévention et le règlement des crises.

  Le Canada a appuyé vigoureusement certaines mesures, dont la création du Forum sur la stabilité financière.

- Le Ministère a aidé le Centre international de perfectionnement des superviseurs du secteur financier de Toronto, créé conjointement avec la Banque mondiale à la fin de 1997, en lui permettant d'offrir sept cours sur la supervision des banques à plus de 120 hauts fonctionnaires de plus de 70 pays jusqu'au 31 mars 2000.

Les commentaires des participants à l'égard de la formation fondée sur l'expérience offerte aux superviseurs financiers et aux responsables de la réglementation de haut niveau des marchés émergents ont été très positifs. Le Centre a commencé à étendre son répertoire aux secteurs des assurances, des valeurs et des conglomérats. Pour de plus amples renseignements sur le Centre de Toronto, il suffit de consulter son site Web à l'adresse suivante : http://torontocentre.com.

A.3 Secteur d'activité Monnaie canadienne

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	49 000 000 $
Autorisations totales	*105 886 502 $*
Dépenses réelles	**105 886 502 $***

* Les dépenses réelles au titre des pièces de monnaie de circulation sont attribuables à une plus forte demande de pièces que prévu, tout particulièrment de pièces du millénaire. Les recettes des ventes dépassent largement les coûts de production des pièces.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- ❑ Réduction du coût de la monnaie canadienne

Mesures du rendement

- Approvisionnement fiable et distribution efficiente de pièces de monnaie pour répondre à la demande de l'économie canadienne.

Réalisations

- Le Ministère a encouragé l'utilisation de pièces de monnaie plaquées à la Monnaie royale canadienne, ce qui réduit les coûts de production de la monnaie canadienne.

  Pour remplacer le nickel, la Monnaie a commencé, en juillet, à produire des pièces en acier nickelé dans ses installations à Winnipeg. Le Ministère poursuit ses échanges avec la Monnaie afin de négocier un nouveau contrat d'achat de pièces de monnaie canadienne de circulation. L'objectif est d'établir une structure de coût fondée sur un modèle commercial, qui favorise les améliorations donnant lieu à une productivité accrue et permet de garantir un approvisionnement fiable en pièces de monnaie de qualité.

A.4 Secteur d'activité Administration générale

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	31 200 000 $
Autorisations totales	*35 599 805 $*
Dépenses réelles	**33 648 455 $**

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- ❑ Gouvernement en direct

Mesures du rendement

- Mettre en œuvre l'initiative Gouvernement en direct (GED).

Réalisations

- Grâce à son site Web, le Ministère satisfait déjà aux exigences du premier volet de l'initiative GED, à savoir offrir en direct de l'information sur tous les programmes et services clés, les formulaires, les accusés de réception automatiques des courriels, à compter du 31 décembre 2000.

- Le Ministère respecte le calendrier en ce qui concerne les exigences du deuxième volet, à savoir offrir des programmes et services protégés en direct et participer à la promotion du groupement et de l'intégration des clients.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- ❑ Capacité accrue de communiquer des renseignements aux Canadiens

Mesures du rendement

- Meilleure compréhension et soutien accru de la part du grand public des mesures adoptées par le Ministère.

Réalisations

- Le Ministère a assuré une formation sur les relations avec les médias à 75 % de ses hauts fonctionnaires afin de leur permettre de mieux expliquer ses projets stratégiques.

- Le Ministère a dirigé les travaux de groupes de discussion après le dépôt du budget de 1999 afin de savoir si les documents communiquent aux Canadiens les renseignements qu'ils veulent et dont ils ont besoin, et ce dans le meilleur style et selon la meilleure présentation possibles.

  Pour donner suite aux conclusions des groupes de discussion, le style de rédaction et la présentation des documents du budget de 2000 ont été modifiés.

- Le Ministère a inclus au Rapport financier annuel de 1998-1999 (publié en septembre 1999) un sondage auprès des utilisateurs pour vérifier si le rapport répond aux besoins des clients.

- Le Ministère a eu recours à de la publicité peu coûteuse dans les journaux communautaires pour informer les Canadiens des mesures annoncées dans le budget de 2000 susceptibles de les intéresser et pour les orienter vers son site Web.

  Il s'agit d'une réalisation particulièrement importante, étant donné que les documents papier pour lesquels il fallait payer sont désormais disponibles gratuitement sur son site Web.

- Le Ministère a affecté des ressources à la rédaction de réponses plus rapides aux plus nombreux messages par courriel qui sont adressés au Ministre et au Ministère.

- Le Ministère a mis à jour le document intitulé *Structure et rôle* afin de mieux expliquer ses rôles et ses responsabilités aux Canadiens et aux Canadiennes.

- Le Ministère a coordonné les communications sur l'an 2000 au sein du Bureau du surintendant des institutions financières, de la Corporation de développement des investissements du Canada et de la Banque du Canada, afin de mettre les sites Web à jour régulièrement et de fournir des renseignements opportuns sur le problème lié à l'an 2000 et les services financiers.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

❑ Usage accru des communications électroniques

Mesures du rendement

- Utilisation accrue du site Web du Ministère.

Réalisations

- Le Ministère a fait savoir sur une vaste échelle que des renseignements détaillés sur le budget 2000 se trouvaient sur son site Web et s'est assuré d'inclure un renvoi clair à ce site dans toutes ses publications.

- Le Ministère a amélioré l'accès des Canadiens au budget de 2000 affiché sur le site Web en achetant quelque 100 000 bandeaux de publicité menant au site.

  Il y a eu environ 1,9 million d'entrées sur le site Web du Ministère le jour du dépôt du budget 2000 (28 février) et plus de 6 millions entre ce jour et le 15 mars, par rapport à 1,1 million entre le jour du dépôt du budget de l'an dernier (16 février 1999) et le 28 février.

- Le Ministère a apporté de nombreuses améliorations à son site Web. Par exemple, il a amélioré le calculateur d'impôt, a affiché une version Web de la présentation en PowerPoint du discours du budget 2000 et a amélioré l'accessibilité internationale de la présentation vidéo du discours du budget 2000.

  Des lecteurs de tous les continents sauf l'Antarctique ont consulté le site, et grâce à sa présentation, il a été plus facile pour les Canadiens d'accéder aux documents sans avoir besoin de logiciels perfectionnés.

- Le Ministère a diffusé, pour la première fois, le discours de la Mise à jour économique et financière d'octobre 1999 sur son site Web.

- Le Ministère a ajouté un glossaire des termes économiques et leur définition à son site Web.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

❑ Organisation plus systématique des relations avec les médias

Mesures du rendement

- Rapports plus précis et mieux équilibrés sur les politiques et les projets du Ministère.

Réalisations

- Le Ministère a créé une Section des relations avec les médias afin de fournir, en temps opportun, des réponses uniformes aux demandes des médias.

- Le Ministère a organisé des points de presse techniques avant la tenue des activités.

- Le Ministère a répondu à plus de 2 000 demandes des médias.

- Le Ministère a organisé de nombreuses conférences de presse et a donné aux médias de nombreuses autres occasions de s'adresser au ministre des Finances.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- An 2000

Mesures du rendement

- Les systèmes informatiques du Ministère sont conformes à l'an 2000 et les perturbations causées aux activités courantes sont minimes.

Réalisations

- Le Ministère a participé aux préparatifs en vue du passage à l'an 2000, a élaboré un plan d'urgence et un plan de reprise des activités, et a mis à niveau tous les logiciels non conformes.

  Ces efforts ont permis au Ministère de franchir le cap de l'an 2000 en douceur, c'est-à-dire sans que ses activités ne soient perturbées.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- Mise en œuvre de la Norme générale de classification

Mesures du rendement

- Système de classification plus efficace.

Réalisations

- Le Ministère a procédé à l'évaluation de ses postes et rédigé 95 % des descriptions de travail conformément à la nouvelle Norme générale de classification.

  La rédaction des descriptions de travail qui restent (5 %), soit celles visant de nouveaux postes ou des postes modifiés, sera terminée au cours de l'exercice 2000-2001.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- *La Relève*

Mesures du rendement

- Main-d'œuvre qualifiée et rajeunie.

Réalisations

- Le ministère des Finances a dressé un nouveau plan des ressources humaines qui s'appuie sur les progrès considérables déjà réalisés dans plusieurs domaines et propose des mesures précises en réponse aux préoccupations et priorités signalées par les employés au cours de l'année écoulée.

  Le plan vise à faire du ministère des Finances l'employeur de choix dans la fonction publique. Le plan, adopté en septembre 2000, permettra au Ministère d'attirer et de maintenir en poste les employés les mieux qualifiés et les plus doués. Les mesures décrites dans le plan devraient mettre en place un milieu de travail qui offre aux employés des carrières stimulantes et enrichissantes, favorise l'atteinte d'un sain équilibre entre les obligations professionnelles et personnelles et met l'accent sur les résultats tout en accordant aux employés la souplesse voulue pour trouver la manière optimale de les atteindre.

  Le plan énonce une approche complète en matière de gestion des ressources humaines. Il représente une priorité clé permanente pour tous les gestionnaires de l'organisation.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- Mise en œuvre de la stratégie d'information financière

Mesures du rendement

- Mise en œuvre dans l'administration fédérale du modèle comptable du secteur privé.

Réalisations

- Le Ministère a mis en œuvre un Système intégré de gestion financière conforme à la Stratégie d'information financière (SIF) le 1er avril 2000, dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle de mise en œuvre du modèle de la comptabilité d'exercice utilisé dans le secteur privé.

- Le Ministère a élaboré un plan de SIF pour 2000-2001 afin d'effectuer un examen des politiques comptables, d'améliorer les rapports financiers internes et d'assurer une formation au personnel financier et autre.

APPORT AU PROJET VISANT À REPENSER LE RÔLE DE L'ÉTAT

- Recherche et évaluation de nouvelles technologies

Mesures du rendement

- Respect des exigences commerciales de l'environnement électronique.

Réalisations

- Le Ministère a mis sur pied une stratégie de gestion des ressources en information (GRI) qui établit la vision et l'architecture technologique globale en vue de la création d'un milieu de travail axé sur le savoir bien intégré.

  Le Ministère a amorcé la mise en œuvre de la stratégie et mis en place au sein de la Direction des services ministériels un logiciel appelé Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI), qui permet une gestion plus efficace de l'information électronique. Une stratégie détaillée de mise en place du SGDDI à l'échelle du Ministère en 2001 a été élaborée.

B. Programme du service de la dette publique

B.1 Secteur d'activité Frais d'intérêt et autres coûts

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	42 335 500 000 $
Autorisations totales	*41,506,115,531* $ *
Dépenses réelles	**41 506 115 531 $ ****

* Les *Autorisations totales* s'élevant à 45 169 441 953 $ présentées au volume II (I) des Comptes publics ont été rajustées à des fins de comparaison pour qu'il soit tenu compte de la provision pour évaluation et d'autres postes.

** Les **Dépenses réelles** représentent le total des dépenses ministérielles réelles moins la provision pour évaluation et les autres postes. Se reporter au tableau 3.9 du volume I des Comptes publics pour de plus amples détails.

SAINE GESTION FINANCIÈRE

- ❑ Structure prudente de la dette

Mesures du rendement

- Atteinte des objectifs énoncés dans la Stratégie de gestion de la dette pour 1999-2000 :
  - ➢ L'encours de la dette publique contractée sur les marchés sera constitué de deux tiers d'instruments à taux fixe (instruments qui viennent à échéance au plus tard après un an); l'autre tiers prendra la forme d'instruments à taux flottant.
  - ➢ Un marché des titres liquide, efficient et fonctionnel.
  - ➢ Un indicateur d'efficience du marché est l'écart entre les cours acheteur et vendeur; un indicateur de liquidité du marché est le volume total des transactions par rapport à l'encours — les deux indicateurs étant comparés avec ceux qui sont observés sur les marchés d'autres emprunteurs souverains.
  - ➢ Adjudication réussie de titres d'emprunt sur le marché intérieur (selon les statistiques sur les adjudications) et succès des émissions de titres d'emprunt libellés en devises (selon les souscriptions, la période et l'ampleur de la distribution).
  - ➢ Gestion efficace des réserves officielles de liquidités internationales du Canada.

Réalisations

- Les objectifs de la Stratégie de gestion de la dette ont été atteints :

  - L'objectif de deux tiers de l'encours sous forme de titres à taux fixe a été atteint en 1998-1999; cette proportion est maintenue, ce qui garantit la stabilité des frais de service de la dette.

  - La tenue d'adjudications périodiques de titres d'emprunt sur le marché intérieur a permis de réduire les frais d'emprunt du gouvernement; la forte participation concourant à de bons ratios de couverture ainsi qu'à de faibles écarts entre les soumissions; les commentaires des participants au marché sont bons.

  - En vue de maintenir les coûts d'emprunt à un niveau peu élevé, d'autres efforts ont été déployés afin d'assurer le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada.

    À cette fin, les principes de la liquidité, de la transparence et de la régularité ont constitué le fondement des opérations d'emprunt qui se déroulent à intervalles réguliers et sont annoncées d'avance, le volume d'émissions d'obligations de référence étant important. Autre signe du bon fonctionnement du marché : les écarts entre les cours acheteur et vendeur, sur les bons du Trésor et les obligations de référence du gouvernement du Canada, se comparent avantageusement à ceux des autres marchés souverains importants, tout comme le volume des transactions sur les titres du gouvernement.

    La publication trimestrielle intitulée *Titres du gouvernement du Canada* donne de plus amples renseignements au sujet des titres à revenu fixe du gouvernement du Canada sur les marchés primaire et secondaire. Cette publication est diffusée sur le site Web du ministère des Finances Canada, à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca. Le *Rapport sur la gestion de la dette* est une publication annuelle qui décrit en détail les opérations d'emprunt du gouvernement fédéral. Le rapport pour l'exercice 1999-2000 sera publié à l'automne 2000.

  - Les réserves de change du Canada ont fait l'objet d'une gestion judicieuse : choix de sources de financement économiques et maintien des réserves de liquidités internationales à un niveau prudent, en concordance avec les pratiques d'autres pays comparables.

    En 1999, une émission de 2,0 milliards de dollars américains d'obligations libellées en devises a été mise sur le marché, sursouscrite et distribuée rapidement à l'échelle internationale.

  - Étant donné la diminution de la taille des adjudications, le programme des bons du Trésor a fait l'objet d'un examen; par suite de vastes consultations auprès des participants au marché, il a été établi qu'aucune modification de la structure du programme n'était ni requise ni souhaitable pour assurer un fonctionnement raisonnablement efficace du marché.

- Le programme de rachat d'obligations a fait l'objet d'un examen; il a été décidé de le mettre en œuvre en permanence afin de maintenir la liquidité du marché primaire des obligations du gouvernement du Canada.

- Un examen a été effectué au sujet de l'incidence éventuelle du problème lié à l'an 2000 sur les opérations d'emprunt; les systèmes de gestion de la dette du ministère des Finances Canada et de la Banque du Canada (en sa qualité de mandataire financier du gouvernement fédéral) ont été vérifiés pour s'assurer qu'ils étaient fin prêts pour le passage à l'an 2000.

B.2 Secteur d'activité Placements Épargne Canada

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	164 500 000 $
Autorisations totales	*140 884 469 $*
Dépenses réelles	**140 884 469 $**

SAINE GESTION FINANCIÈRE

- ❑ Maintien et diversification du portefeuille de titres au détail

Mesures du rendement

- Les titres du gouvernement sur le marché de détail doivent représenter une fraction importante de la dette totale du gouvernement du Canada contractée sur les marchés.

- Ventes brutes de titres non négociables sur le marché de détail.

- Gestion conforme au budget prévu.

- Pourcentage du portefeuille de titres non négociables vendus sur le marché de détail (Obligations à prime du Canada — OPC), autres que des Obligations d'épargne du Canada (OEC) non immatriculées et entièrement liquides.

Réalisations

- Les portefeuilles de titres au détail représentaient 21 % de la dette totale du gouvernement au 31 mars 2000; le budget prévu a été respecté.

  Les ventes brutes d'OEC et d'OPC durant la campagne de vente de six mois, soit d'octobre 1999 à avril 2000, se sont chiffrées à environ 3,0 milliards de dollars, en concordance avec les besoins financiers du gouvernement dans le contexte actuel

marqué par la diminution de la dette. Les ventes d'OPC, qui rapportent un taux d'intérêt plus élevé mais sont moins encaissables, ont représenté 33 % des ventes totales. Le portefeuille de titres non négociables sur le marché de détail autres que des OEC non immatriculées et entièrement liquides a augmenté, passant de 9 % au 31 mars 1999 à 12 % au 31 mars 2000. Dans l'ensemble, le portefeuille de titres immatriculés sur le marché de détail, entre autres les obligations détenues dans des Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), a augmenté de 9 % et sa valeur s'élève à 400 millions de dollars.

- Au total, 1 450 employeurs participants et 165 000 employés se sont convertis au nouveau programme d'épargne-salaire au cours de la campagne de vente 1999-2000.

  Quelque 4 600 entreprises et 460 000 employés, qui représentent 65 % des ventes brutes par l'épargne-salaire, ont fait la transition vers le nouveau programme.

  Constatant que les coûts élevés découragent la conversion des plus petits employeurs au nouveau programme, Placements Épargne Canada (PEC), en collaboration avec la Banque du Canada, a utilisé une méthode pilote de transmission des données par Internet, qui a suscité des réactions positives.

  M. Guy St-Pierre, président du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin Inc., a été nommé président de la campagne nationale du nouveau programme d'épargne-salaire, en vue d'aider PEC à faire connaître ses produits dans le milieu des affaires. À l'automne 1999, PEC et la Banque du Canada ont reçu un prix d'excellence dans le cadre du Concours pour l'informatique et la productivité dans l'avenir à la suite de la restructuration complète du programme d'épargne-salaire. On trouvera de plus amples renseignements sur ce programme au site Web de PEC, à l'adresse suivante : www.campaign2000.csb.gc.ca.

- Le personnel de vente du programme d'épargne-salaire a fait l'objet d'une restructuration; des perfectionnements techniques ont été apportés au chapitre des ventes et de l'administration et la visibilité du programme dans le milieu des affaires a été accrue.

  En 1999-2000, il y a eu restructuration du personnel de vente du programme d'épargne-salaire afin de fournir des services à moindres coûts aux employeurs participants. Il y a eu notamment un regroupement des territoires, ce qui a permis de réduire de 20 % le nombre de représentants des ventes.

- L'initiative d'épargne à l'intention des jeunes a été lancée, sous le thème « Commencez tôt »; il s'agit de la principale initiative de marketing de la campagne de ventes d'OEC/OPC de l'automne 1999.

  Cette nouvelle initiative vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'épargne. Afin que ce message obtienne une diffusion aussi large que possible, PEC a organisé un ensemble de mesures de promotion en collaboration avec la Canadian Library Association, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, YTV Canada Inc. et le Groupe TVA. L'initiative a eu droit à une

vaste couverture médiatique et a donné lieu à des commentaires très positifs dans l'ensemble du Canada. Un nouveau site Web convivial a été tout spécialement créé pour cette initiative : http://www.kidscansave.gc.ca.

- Des initiatives publicitaires efficaces ont accru la visibilité des OEC et les ont rendues plus attrayantes pour les Canadiens.

  Les efforts visant à faire connaître davantage les produits de PEC continuent de donner des résultats, et les campagnes publicitaires à la télévision ont été récompensées par des prix internationaux. Le suivi des principales mesures montre que les Canadiens considèrent de plus en plus les OEC comme des placements pertinents et adaptés à leurs besoins — c'est du moins l'opinion de 40 % d'entre eux, contre 33 % il y a un an. De plus amples renseignements sur la publicité entourant les OEC et les OPC sont fournis sur le site Web de PEC, à l'adresse suivante : http://www.csb.gc.ca.

- Une édition spéciale du millénaire d'OEC et d'OPC a été lancée; elle comprend toutes les obligations émises entre le 1er janvier et le 1er décembre 2000.

  Cette initiative fait partie des événements marquant le passage au nouveau millénaire et s'inscrit dans la tradition des Obligations d'épargne du Canada.

- Poursuite du projet pilote sur la prolongation de la campagne de vente.

  Le Ministère a mis en vente simultanément les OEC et les OPC durant une période de six mois (d'octobre à avril) dans le cadre d'un projet pilote continu. Cette année, un nombre croissant de Canadiens ont souscrit leurs obligations à un moment autre qu'en octobre, contrairement à leurs habitudes : 22 % des ventes ont été réalisées entre décembre et avril, contre 12 % l'année précédente.

- Une demande de propositions a été préparée avec l'aide de TPSGC relativement à la distribution de titres négociables et non négociables (OEC, OPC, bons du Trésor et obligations négociables) par téléphone et par Internet, dans le cadre du projet pilote de commerce électronique Bons et Obligations en direct.

- L'examen du centre d'appel de la Banque du Canada pour les OEC et les OPC a été élargi pour étudier les possibilités d'effectuer à moindres coûts les activités touchant les systèmes administratifs et le soutien opérationnel au programme de placement de titres sur le marché de détail (y compris le centre d'appel lui-même).

  Les résultats de l'examen effectué par la Banque du Canada seront présentés dans le rapport sur le rendement de l'an prochain.

C. Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces

C.1 Secteur d'activité Paiements de transfert

Information financière sommaire	
Dépenses prévues	20 368 000 000 $
Autorisations totales	*24 264 108 761 $*
Dépenses réelles	**24 264 016 120 $***

* Nota : Les montants indiqués dans le tableau qui précède comprennent les contributions en espèces autorisées en vertu de la Partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Le tableau ci-dessous montre la contribution totale du gouvernement fédéral au titre du TCSPS, y compris la composante des transferts versée sous forme de points d'impôt.

Contributions fédérales dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	
Total des paiements de transfert en espèces	12 391 537 000 $
Fonds additionnels en fiducie prévus dans le budget de 1999 pour les soins de santé	3 500 000 000 $
Points d'impôt	14 952 490 000 $
Total	**30 844 027 000 $**

L'objectif de ce programme est le versement de paiements de transferts appropriés en temps opportun, conformément aux lois et accords régissant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le Programme de péréquation, la Formule de financement des territoires et d'autres paiements de transfert.

Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

Il s'agit du principal programme fédéral de paiements de transfert aux provinces et aux territoires, qui reçoivent des paiements en espèces et des points d'impôt pour le financement des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux.

Grâce au TCSPS, les provinces et les territoires disposent de la latitude requise pour affecter aux programmes sociaux les fonds reçus en fonction de leurs priorités, conformément aux principes de la *Loi canadienne sur la santé* et en respectant la condition selon laquelle aucune période minimale de résidence ne doit être exigée pour pouvoir toucher de l'aide sociale. Le budget de 2000 prévoit un supplément en espèces de 2,5 milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire et les soins de santé dans le cadre du TCSPS.

Programme de péréquation

L'objet de ce programme est de faire des paiements de transfert aux provinces dont la capacité fiscale est moins élevée afin qu'elles puissent offrir des niveaux de services raisonnablement comparables à un niveau d'imposition lui aussi raisonnablement comparable.

De nouvelles règles régissant ce programme ont été adoptées en mars 2000.

Formule de financement des territoires

Il s'agit de transferts fédéraux sans conditions aux administrations territoriales.

Ces transferts sont régis par des ententes conclues entre le ministre des Finances et les ministres des administrations territoriales; ils permettent à celles-ci d'offrir une gamme de services publics comparables à ceux offerts par les provinces.

Autres paiements de transfert

Les *subventions législatives* sont des paiements inconditionnels établis en vertu des modalités fixées dans le cadre de la Confédération et d'arrangements subséquents, à mesure que de nouvelles provinces se sont jointes à la Confédération; elles sont payables à perpétuité.

Le *recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes* représente le recouvrement auprès du Québec de la partie de l'abattement d'impôt accordé à cette province dans le cadre du Programme des allocations aux jeunes, qui n'existe plus.

Les *paiements de remplacement au titre des programmes permanents* constituent un mécanisme en vertu duquel, au lieu de transferts directs en espèces pour les programmes permanents, le gouvernement fédéral réduit les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec. Cet abattement d'impôt est déduit des montants en espèces payables par ailleurs en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux.*

DES PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

- ❑ Renouvellement du Programme de péréquation

Mesures du rendement

- Présentation au Cabinet et approbation de la nouvelle réglementation détaillée en matière de péréquation relativement à la législation de 1999.
- L'exécution du programme et la préparation des rapports sont conformes aux attentes.

- Les provinces ont été consultées et des travaux de recherche sont prévus.

Réalisations

- La réglementation régissant le programme de 1999-2000 à 2003-2004 a été rédigée et présentée au Cabinet pour approbation.

  Le Cabinet a approuvé la nouvelle réglementation en mars 2000.

- Les paiements de péréquation se sont chiffrés à près de 9,8 milliards de dollars en 1999-2000.

- Les paiements prévus pour 2000-2001 ont été indiqués dans la Mise à jour économique et financière de l'automne 1999 ainsi que dans le budget de février 2000.

  Conséquence directe des paiements de péréquation, toutes les provinces devraient avoir accès à au moins 5 679 $ par habitant pour le financement des services publics en 2000-2001 (en supposant un taux d'imposition moyen à l'échelle nationale). Se reporter au graphique sur la formule de péréquation à la page 58.)

  Des rencontres ont eu lieu avec des fonctionnaires provinciaux dans le cadre des travaux du sous-comité fédéral-provincial en 1999-2000 afin de déterminer les aspects du Programme de péréquation devant faire l'objet de recherches en prévision du prochain renouvellement du programme, en 2004. Des rencontres ont aussi eu lieu avec le Comité des accords fiscaux (CAF), qui se compose de hauts fonctionnaires des ministères des Finances fédéral et provinciaux, lors de sa réunion annuelle.

  Le sous-comité fédéral-provincial se réunit périodiquement et présente des rapports au CAF sur les progrès accomplis. Le CAF a discuté du plan de travail du sous-comité et d'autres points touchant les transferts, et il a confié aux fonctionnaires le mandat d'aller de l'avant avec leurs travaux.

DES PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

❑ Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

Mesures du rendement

- Paiements exacts effectués en temps opportun dans le cadre du TCSPS; estimations, prévisions et rapports exacts présentés en temps opportun.

- Élaboration de dispositions législatives et réglementaires à étudier par le Parlement.

Réalisations

- Gestion adéquate du TCSPS et préparation de tous les rapports, estimations et prévisions requis.

- Des dispositions législatives ont été élaborées pour exécuter le budget de 1999, qui prévoit un supplément en espèces de 11,5 milliards de dollars sur cinq ans pour le financement des soins de santé.

- S'ajoute à cela 2,5 milliards de dollars en espèces dans le cadre du TCSPS pour l'enseignement postsecondaire et les soins de santé; cette mesure est prévue dans le budget de 2000.

  La *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 février 2000* a reçu la sanction royale le 29 juin 2000.

Nota : Après l'exercice 1999-2000, les premiers ministres ont conclu des ententes concernant le renouvellement des soins de santé et l'épanouissement des jeunes enfants qui prévoyaient l'injection de 23,4 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans, dont 21,1 milliards de dollars seront transférés aux provinces dans le cadre du TCSPS.

Les paiements aux provinces et aux territoires dans le cadre du TCSPS devraient s'élever à 30,8 milliards de dollars en 2000-2001 et passer à 39,8 milliards de dollars d'ici 2005-2006. (Se reporter au graphique à la page 58.)

DES PROGRAMMES SOCIAUX SÛRS

- ❑ Formule de financement des territoires

Mesures du rendement

- Paiements conformes aux accords de financement des territoires.

- Consultations périodiques auprès de fonctionnaires des administrations territoriales afin que ces dernières puissent compter sur un financement stable et prévisible pour le Nord.

- Prolongation de la période d'application de l'accord de financement avec le Nunavut, soit de 2001-2002 à 2003-2004.

Réalisations

- Le programme a été géré conformément aux accords.
- Les transferts aux territoires en 2000-2001 se sont chiffrés à 1,4 milliard de dollars environ, et ils devraient dépasser 1,6 milliard de dollars d'ici 2003-2004.
- Des fonctionnaires de l'administration publique du Nunavut ont été consultés au sujet de la prolongation éventuelle des accords de financement.

Pour de plus amples renseignements sur les transferts fédéraux aux autres paliers de gouvernement, consultez le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/tocf/2000/fedprov-f.html.

La formule de péréquation

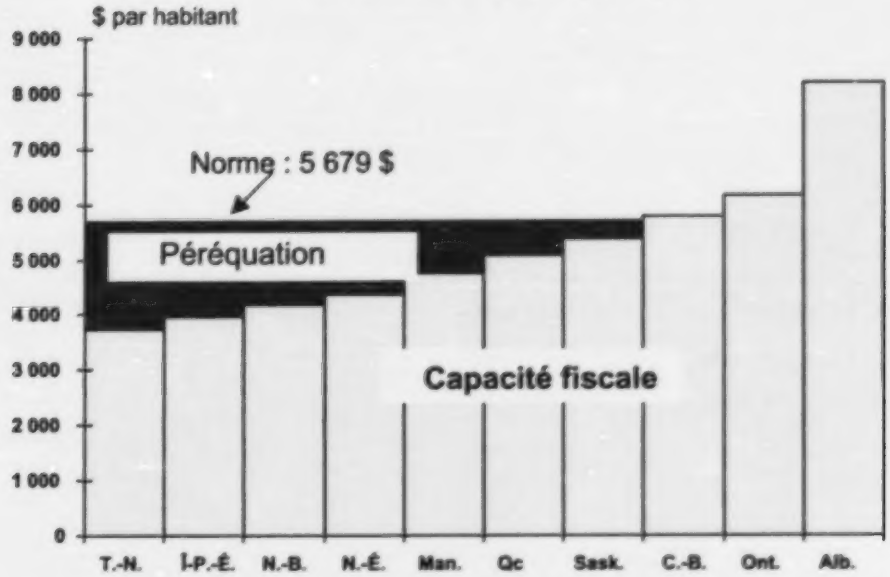

Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

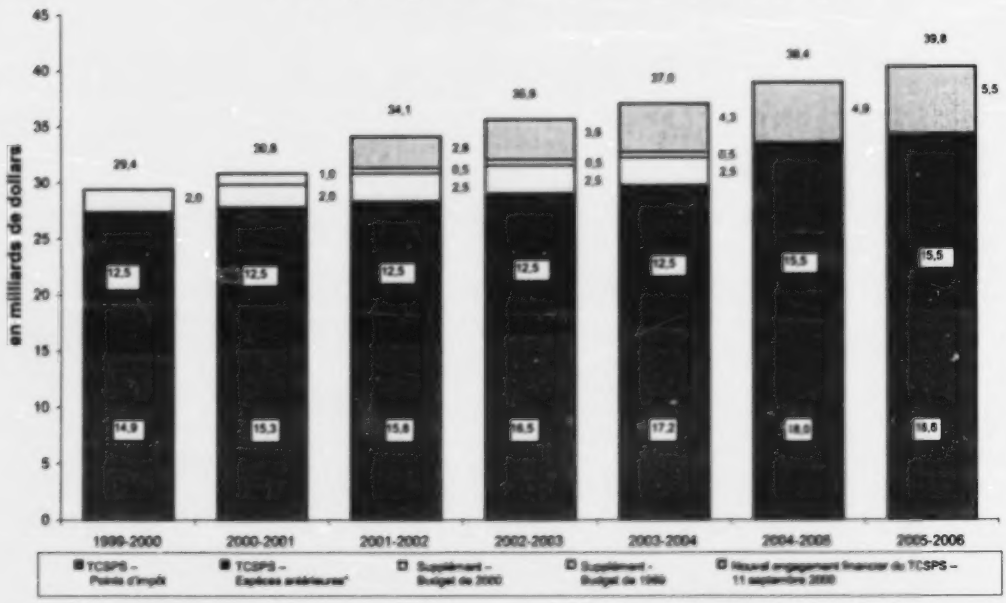

* Les dispositions législatives actuelles sont en vigueur jusqu'en 2003-2004 – 15,5 milliards de dollars représentent les réserves d'encaisse pour les années ultérieures.

Partie IV : Groupement de rapports

Paiements de transfert

1. Le Programme des politiques économique, sociale et financière effectue les paiements de transfert suivants.

   Des **subventions**, c'est-à-dire des paiements de transfert sans conditions, sont versées conformément aux engagements pris par le Canada aux termes d'accords multilatéraux de *réduction de la dette*. Elles découlent des obligations que le Canada a contractées, dans le cadre des accords du Club de Paris, de réduire d'un pourcentage convenu les paiements de remboursement de dette admissibles d'un pays sur une période prédéterminée.

   Des **contributions,** c'est-à-dire des paiements de transfert assortis de conditions, sont versées conformément aux engagements pris par le Canada, aux termes d'accords multilatéraux de *réduction des frais de service de la dette*. Elles découlent de l'engagement du Canada, pris dans le cadre des accords du Club de Paris, d'accepter une réduction des intérêts payables par un pays à l'égard de sa dette contractée auprès du Canada.

   Les **autres paiements de transfert**, effectués conformément à la loi ou à des modalités prévoyant une formule ou un calendrier de paiement, se rattachent à l'encaissement de billets à vue aux termes de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*.

2. Le Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces permet d'effectuer d'**autres paiements de transfert** (conformément à la loi ou à des modalités comportant une formule) aux provinces et aux territoires en vertu des *Lois constitutionnelles*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et de la *Loi sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.*

Stratégie de développement durable

Le Ministère a présenté sa Stratégie de développement durable au Parlement en décembre 1997. Dans le cadre de cette stratégie triennale, le Ministère s'engageait à exécuter différentes activités liées aux quatre enjeux clés du développement durable suivants qu'il avait alors définis :

1. intégrer l'économie et l'environnement;
2. bâtir l'avenir;
3. participer à l'économie mondiale;
4. écologiser les opérations internes du Ministère.

Aux termes de la *Loi sur le vérificateur général*, le ministère des Finances Canada, comme tous les autres ministères, doit mettre à jour sa première Stratégie de développement durable d'ici décembre 2000. Le présent rapport résume les grandes lignes de la mise en œuvre par le Ministère de sa stratégie de 1997 et souligne les progrès accomplis et les défis à relever en ce qui a trait aux nouveaux engagements et objectifs de développement durable pour la période allant de 2000 à 2003.

La stratégie de 1997 établissait des objectifs généraux rattachés à chacun des enjeux clés susmentionnés, ces objectifs se subdivisant en mesures ou engagements bien précis. Les engagements ont été pris surtout en fonction du mandat du Ministère, c'est-à-dire la gestion des ressources financières de l'État et de l'économie, ainsi que de la définition donnée par le Ministère au développement durable, d'après la *Loi sur le vérificateur général* : « Développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »

La plupart des engagements pris dans le cadre de la stratégie de 1997 se rapportaient au premier enjeu — intégrer l'économie et l'environnement —. À cette fin, des travaux d'analyse ont été menés, à l'interne ainsi qu'en coopération avec d'autres ministères et parties concernées. Par exemple, le Ministère a effectué des études au sujet de l'influence que peut exercer le régime fiscal sur les choix entre l'énergie renouvelable et l'énergie non renouvelable ainsi qu'entre différents modes de transport.

Le Ministère a également assuré la présidence du Groupe de travail sur les permis échangeables, dont les membres représentaient plusieurs parties concernées; le Groupe de travail a présenté en juin 2000 un rapport dans lequel il se penche sur le recours éventuel à un régime de permis échangeables de droits d'émissions dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays. En outre, le Ministère a établi un répertoire de renseignements disponibles au sujet de la structure et du niveau des taxes provinciales et fédérales rattachées à la consommation d'énergie ainsi que des taxes de transport en vigueur au Canada. Ce répertoire sera transmis aux provinces pour examen, et il devrait être rendu public d'ici la fin de 2000. Enfin, dans les cas où il a été jugé bon de modifier le régime fiscal actuel (notamment pour promouvoir l'efficience énergétique), les mesures requises ont été incorporées aux budgets fédéraux.

En ce qui touche le deuxième enjeu — bâtir l'avenir —, le Ministère s'est concentré sur les activités visant à maintenir un contexte financier sain, à assurer le financement des programmes de santé et des programmes sociaux ainsi qu'à rétablir la confiance dans le régime de revenu de retraite. Au moment où le Ministère a élaboré sa première Stratégie de développement durable en 1997, on prévoyait éliminer le déficit fédéral lors de l'exercice 1998-1999. Deux des grands objectifs de développement durable du Ministère à ce moment consistaient à déposer un budget équilibré et à prendre les mesures requises pour réduire le ratio de la dette au PIB. Ces objectifs conservent toute leur importance en vue de maintenir la viabilité de l'économie et d'assurer l'équité entre les générations, de façon que les jeunes Canadiens n'aient pas à assumer un fardeau trop lourd de la dette.

Depuis 1997-1998, le gouvernement fédéral a déposé des budgets équilibrés et a entrepris de réduire la dette et les impôts; de cette manière, la part des recettes publiques devant être consacrée au paiement des intérêts sur la dette diminue, et le gouvernement dispose de plus de marge de manœuvre pour étayer les grandes priorités des Canadiennes et des Canadiens dans l'avenir. Dans la Stratégie de développement durable de 1997, le Ministère faisait part de son désir de connaître d'autres opinions au sujet des objectifs de l'État en matière de développement durable. Une plus grande attention a été portée notamment aux besoins des Canadiens en matière de protection et de qualité de l'environnement, ce qui a conduit à l'inclusion d'initiatives en la matière dans les budgets fédéraux. Mentionnons, entre autres, la création du Fonds d'action pour le changement climatique, les fonds affectés à l'application des lois environnementales fédérales et au réaménagement des zones dégradées des Grands Lacs, l'initiative visant à établir des indicateurs de l'environnement et du développement durable, le Fonds d'investissement municipal écologique et le Fonds d'appui technologique au développement durable.

Pour ce qui est du troisième enjeu — participer à l'économie mondiale —, le Ministère s'est efforcé surtout de comprendre les grandes questions de développement durable dans un contexte international et de faire progresser les choses. Par exemple, il a travaillé de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'examen des négociations de l'Organisation mondiale du commerce dans une perspective environnementale et a appuyé l'inclusion de dispositions à l'égard de l'environnement dans les récents accords de libre-échange. Le Ministère comprend mieux la nature et l'importance des liens qui existent entre les échanges commerciaux et l'environnement.

Sur la scène internationale, le Ministère a appuyé activement l'élaboration de normes d'évaluation environnementale à l'OCDE à l'intention des organismes de crédit à l'exportation, de façon à établir le meilleur équilibre possible entre la protection de l'environnement et la préservation des intérêts des exportateurs canadiens par rapport à la concurrence. Le Ministère a aussi fait valoir que la Banque mondiale devait tenir davantage compte de la dimension environnementale dans le cadre de son processus décisionnel.

Finalement, en ce qui a trait au quatrième enjeu — écologiser les opérations internes —, le Ministère a mené à bien différentes activités relatives à l'approvisionnement, au détournement et à la réduction des déchets, de même qu'à une meilleure utilisation de l'énergie. Il a également fait de nets progrès en vue de déterminer les aspect de ses opérations internes où il est possible d'améliorer à la fois le rendement et la mesure du rendement.

En dépit de ces réalisations, le Ministère tentera d'améliorer la stratégie de 1997 lorsqu'il préparera sa deuxième stratégie de développement durable qu'il présentera au Parlement en décembre 2000. Il donnera alors suite aux observations formulées par le commissaire de l'environnement et du développement durable dans le cadre d'une vérification menée en 1998 à l'égard des stratégies de tous les ministères et qui portent sur les éléments suivants : l'étendue de la participation et des commentaires des intervenants pendant l'élaboration des stratégies, l'accent placé sur le statu quo en matière d'engagements et de

cibles des ministères et la capacité des ministères de mesurer les progrès et d'en faire rapport. Les nouvelles attentes du commissaire, communiquées en 1999, devraient également contribuer à orienter les efforts du Ministère en vue de la rédaction de la stratégie pour 2000 et du respect de ses engagements.

Initiatives législatives et réglementaires

Pour connaître l'objet des initiatives législatives et réglementaires présentées dans le tableau suivant, il faut se reporter au Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999-2000 (http://www.fin.gc.ca/tocf/1999/estimates_f.html). Les numéros de page indiqués dans le tableau correspondent à celles du RPP. Au chapitre du rendement, on indique si les dispositions législatives ou réglementaires ont été adoptées, quels ont été les commentaires des parties intéressées des secteurs privé et public et les résultats des consultations avec ces dernières.

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Loi sur les mesures spéciales d'importation, Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur et règles et règlements connexes (p. 42)	Permettre d'améliorer l'efficience et la transparence du système de recours commerciaux du Canada, et de maintenir un juste équilibre entre les besoins de l'industrie canadienne et les droits et obligations du Canada à l'échelle internationale.	Le projet de loi C-35 a reçu la sanction royale le 25 mars 1999, et les modifications corrélatives des règles et règlements connexes ont été effectuées au cours de la période visée par le rapport; elles sont entrées en vigueur le 15 avril 2000. Il a ainsi été possible de rationaliser les fonctions des organismes administratifs, de clarifier les dispositions portant sur l'intérêt public et d'améliorer les règles de traitement des renseignements confidentiels. Ces changements permettent d'améliorer l'efficience, l'équité et la transparence du système de droits anti-dumping et compensateurs, qui continue d'offrir des recours efficaces contre les dommages découlant des importations subventionnées ou faisant l'objet d'un dumping.
Tarif des douanes (p. 42)	Prendre des décrets ou des règlements, selon le cas, pour donner suite aux besoins de l'industrie canadienne en matière de compétitivité, et assurer le respect des droits et obligations du Canada aux termes d'accords ou de mécanismes internationaux.	Conformément à la politique tarifaire, le Ministère a étudié les demandes d'allégement tarifaire (notamment à l'égard des droits de douane imposés aux termes de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*) et a fourni des conseils aux ministres. Durant la période visée par le rapport, 19 décrets ont été mis en application par le gouvernement pour appuyer la compétitivité des entreprises canadiennes.

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Règlement pris pour l'application de la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (p. 43)	Assujettir, en général, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, qui a été créé récemment, aux mêmes règles de placement que les autres fonds de pensions privés et publics auxquels s'applique la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Préciser les renseignements et les politiques complémentaires que l'Office devra présenter dans son rapport annuel. Prévoir un accès provincial limité aux fonds de l'Office, aux taux du marché, et veiller à ce que les placements de l'Office en actions canadiennes soient choisis passivement, de manière à refléter les indices généraux du marché.	Le règlement est entré en vigueur en avril 1999. Il permet de s'assurer que l'Office respecte les mêmes politiques, normes et procédures de placement qu'une personne qui ferait preuve de prudence dans la gestion des biens d'autrui.
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et règlements pris pour l'application de la Loi (p. 43)	Améliorer la mesure des disparités financières dans le cadre du Programme de péréquation de 1999-2000 à 2003-2004. Majorer l'aide aux provinces et aux territoires dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).	Les dispositions réglementaires régissant le Programme de péréquation ont été adoptées en mars 2000. Les dispositions législatives pour la mise en œuvre du budget de 1999, qui prévoit un supplément de 11,5 milliards de dollars, ont été adoptées en juin 1999.
Règlement de l'impôt sur le revenu – budget de 1994 – modifications du Règlement concernant les titres détenus par des institutions financières (p. 43)	Fournir une meilleure mesure du revenu annuel que les institutions financières tirent des titres.	Un avant-projet de modification a été rendu public et doit faire l'objet de révisions à la suite des consultations menées.

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Règlement de l'impôt sur le revenu – budget de 1995 (p. 43)	Apporter les modifications requises au *Règlement de l'impôt sur le revenu* au sujet de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS et DE), de l'exercice financier de certaines entreprises et du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.	Les modifications au crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne sont en cours d'élaboration. Les modifications touchant la RS et DE ont été rédigées et devraient être adoptées au cours du prochain exercice. En ce qui a trait au changement d'exercice de certaines entreprises, des modifications législatives additionnelles sont requises.
Règlement de l'impôt sur le revenu – impôt de succursale, déduction pour placements (p. 43)	Faire que le calcul de la déduction pour placements des sociétés non résidantes qui exploitent une entreprise au Canada dans le cadre d'une société de personnes corresponde au calcul de celle des sociétés non résidantes qui exploitent une entreprise directement (plutôt que par l'entremise d'une société de personnes).	En cours.
Règlement de l'impôt sur le revenu – exigences en matière de déclaration, réorganisations de fonds communs de placement (p. 44)	Réduire le fardeau administratif associé à la réorganisation de fonds communs de placement.	En cours.
Règlement de l'impôt sur le revenu – changements touchant le lieu de résidence (p. 44)	Apporter les modifications requises au *Règlement de l'impôt sur le revenu* à la suite de celles apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.	La législation habilitante doit encore être adoptée; les modifications ont été déposées sous forme d'avis de motion de voies et moyens le 5 juin 2000. Un projet de règlement a été rendu public en décembre 1998 et un projet révisé a été rendu public en décembre 1999.
Règlement de l'impôt sur le revenu – budget de 1996 – modifications touchant la déduction relative à des ressources, les actions accréditives et l'énergie (p. 44)	Apporter les modifications nécessaires au *Règlement de l'impôt sur le revenu* afin de mettre en œuvre les mesures fiscales contenues dans le budget de 1996.	Les modifications sont en cours d'élaboration et devraient être adoptées au cours du prochain exercice.

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Règlement de l'impôt sur le revenu – provisions des assureurs (p. 44)	Permettre de mieux mesurer le revenu d'une société d'assurances en remplaçant, pour les polices d'assurance émises après 1995, les règles actuelles sur les provisions par des règles semblables à celles qui ont été adoptées à des fins réglementaires et comptables. Réduire le recours à l'impôt sur le capital dans le cadre du régime actuel comme moyen d'obtenir des recettes auprès des assureurs.	Modifications adoptées en juin 1999.
Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu - polices à fonds réservé et limite relative aux biens étrangers (p. 45)	Rendre le traitement fiscal des fiducies créées à l'égard du fonds réservé plus conforme à celui des fiducies de fonds commun de placement.	La législation habilitante n'a pas encore été adoptée.
Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – titres de créance à intérêts croissants (p. 45)	Éliminer les difficultés en matière d'administration et de commercialisation que les émetteurs de ce genre de titres éprouvent puisqu'ils sont tenus de déclarer les intérêts selon le rendement à l'échéance.	

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Règlement de l'impôt sur le revenu – sociétés d'État fédérales visées par règlement (p. 45)	Traiter les sociétés d'État d'une façon comparable à leurs concurrents assujettis à l'impôt.	
Règlement de l'impôt sur le revenu – sociétés multinationales d'assurances (p. 46)	Permettre une meilleure approximation du revenu tiré par un assureur de ses entreprises d'assurances au Canada Réduire le recours à l'impôt sur le capital dans le cadre du régime actuel comme moyen d'obtenir des recettes auprès des assureurs.	Un projet de modifications a été rendu public en 1996. L'adoption du projet révisé devrait avoir lieu au cours du prochain exercice.
Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – prêts douteux (p. 46)	Aligner le traitement fiscal des prêts douteux sur leur traitement comptable. Réduire le fardeau de l'observation rattaché aux prêts douteux et accorder aux contribuables un traitement fiscal plus équitable.	
Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – projet de loi C-28 – modifications corrélatives à l'adoption de ce projet de loi (p. 46)	Apporter les modifications requises au *Règlement de l'impôt sur le revenu* pour mettre en œuvre les changements contenus dans le projet de loi C-28.	Des dispositions réglementaires ont été élaborées pour contrer l'utilisation abusive d'abris fiscaux; elles devraient être adoptées au cours du prochain exercice. Des modifications réglementaires sont en cours de rédaction en vue de désigner des fiducies et des sociétés pour l'application de la règle sur les biens étrangers.
Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – budget de 1998 (p. 46)	Les modifications requises de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ont été déposées sous forme d'avis de motion de voies et moyens le 10 décembre 1998. Une fois que ces dispositions seront en vigueur, des modifications devront être apportées au *Règlement de l'impôt sur le revenu*.	Le projet de loi C-72 (mise en œuvre des mesures budgétaires de 1998) a reçu la sanction royale le 17 juin 1999. Des modifications du Règlement sont en cours d'étude concernant les points suivants : fin d'exercice le 15 décembre dans le cas des fiducies de fonds commun de placement; SCRT et biens étrangers; placements admissibles dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-études.

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – autres (p. 46)		Des modifications techniques de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ont été rendues publiques en novembre 1999. Elles ont été révisées depuis et peuvent maintenant être incorporées à un projet de loi. Le Règlement a été modifié de façon que certains régimes complémentaires puissent être désignés comme conventions de retraite. Des modifications réglementaires sont en cours d'élaboration concernant les SCRT et d'autres sociétés de capital de risque, les biens étrangers, les règles d'agrément des régimes de pension, les actions accréditives et les placements admissibles dans le cadre d'un REER.
Règlement de l'impôt sur le revenu – dépenses relatives au passage à l'an 2000 (p. 47)	Inciter les entreprises canadiennes à rendre leurs systèmes informatiques conformes à l'an 2000.	Des modifications législatives ont été élaborées et devraient être adoptées au cours du prochain exercice.
Loi de l'impôt sur le revenu – démutualisation (p. 47)	Préciser le calendrier de constatation des avantages découlant de la démutualisation ainsi que leur nature aux fins de l'impôt sur le revenu.	Les modifications ont été mises en application dans le projet de loi C-25, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000.
Loi sur la taxe d'accise et règlements découlant de la partie IX de la Loi (TPS/TVH) – Des modifications s'imposent pour la mise en œuvre d'un certain nombre de modifications techniques de la TPS/TVH proposées dans les avis de motion de voies et moyens portant modification de la *Loi sur la taxe d'accise* du 21 mars 1997, du 26 novembre 1997, du 7 août 1998, du 8 octobre 1998 et du 10 décembre 1998 (p. 47)	Améliorer l'application de la taxe dans les secteurs concernés, apaiser les craintes des entreprises intéressées et permettre aux fournisseurs et aux acheteurs d'être plus sûrs du traitement qui sera réservé à leurs opérations, en plus d'éliminer certaines anomalies de la structure de taxation en vigueur, d'assurer la perception des recettes et de faire en sorte que la législation réalise l'objet de la politique sous-jacente.	Des mesures ont été incorporées au projet de loi C-24, adopté par la Chambre des communes en juin 2000 et qui devrait recevoir la sanction royale à l'automne 2000, sous réserve de l'approbation du Sénat.

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Loi sur la taxe d'accise – mesures d'application et d'exécution – mettre à jour les dispositions relatives à la TPS/TVH et les harmoniser avec des dispositions parallèles du régime de l'impôt sur le revenu (p. 48)	Assurer l'efficacité et l'efficience des mécanismes d'application et d'exécution prévus par la Loi, et faire en sorte qu'ils s'harmonisent avec les dispositions parallèles du régime de l'impôt sur le revenu, s'il y a lieu.	Des mesures ont été incorporées au projet de loi C-24, adopté par la Chambre des communes en juin 2000 et qui devrait recevoir la sanction royale à l'automne 2000, sous réserve de l'approbation du Sénat.
Loi sur la taxe d'accise – budget de 1998 – Des modifications s'imposent pour la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures relatives à la TPS/TVH annoncées par le ministre des Finances dans le budget du 24 février 1998 (p. 48)	Apporter les modifications requises à la *Loi sur la taxe d'accise* pour la mise en œuvre des mesures proposées dans le budget de 1998 relativement à la taxe de vente.	Les initiatives annoncées dans le budget de 1998 et qui ont trait à la taxe de vente sont incorporées au projet de loi C-24, adopté par la Chambre des communes en juin 2000 et qui devrait recevoir la sanction royale à l'automne 2000, sous réserve de l'approbation du Sénat.
Loi sur la taxe d'accise et règlements pris en vertu de la Loi – d'autres modifications de la *Loi sur la taxe d'accise* et des règlements peuvent être de mise à l'occasion (p. 48)	Apporter les modifications requises à la *Loi sur la taxe d'accise* afin de mettre en œuvre la proposition, annoncée le 5 novembre 1999, de hausser les taxes d'accise sur certains produits du tabac.	Cette proposition a été incorporée au projet de loi C-24. Annoncée le 5 novembre 1999, elle consiste à hausser les taxes d'accise sur certains produits du tabac et à rendre permanente la surtaxe sur les profits des fabricants de tabac. Le projet de loi contient en outre une mesure visant à réduire l'exemption de la taxe à l'exportation à l'égard des produits du tabac, ainsi que cela a été proposé dans le budget du 16 février 1999.
Loi sur l'accise et règles et règlements connexes – nouveau cadre législatif pour la taxation fédérale de l'alcool et des produits du tabac (p. 48)	Remplacer la législation archaïque et l'administration complexe d'aujourd'hui par une structure de taxation moderne et souple, répondant mieux aux besoins du gouvernement et des secteurs concernés.	Un avant-projet de loi a été rendu public, et les résultats des consultations sont intégrés à la version définitive du projet de loi en prévision de son dépôt au Parlement.

Initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Résultats obtenus
Loi sur les sociétés d'assurances – Projet de loi C-59 – *Règlement sur la transformation des sociétés mutuelles (d'assurance-vie)* et *Règlement sur la propriété des sociétés transformées* (p. 49)	Donner à toutes les sociétés mutuelles d'assurance-vie assujetties à la réglementation fédérale la marge de manœuvre nécessaire pour se transformer en sociétés par actions et, partant, pour avoir accès à plus de sources de capitaux.	Les quatre plus grandes sociétés mutuelles d'assurance-vie ont choisi de se transformer en sociétés par actions.
Loi sur les banques – des modifications s'imposent pour que les banques étrangères puissent exercer des activités au Canada directement, grâce à des succursales offrant soit des services complets, soit uniquement des services de prêt (p. 49)	Autoriser les banques étrangères à ouvrir directement des succursales au Canada, en plus des filiales qu'elles peuvent déjà exploiter. Favoriser une saine présence des banques étrangères au Canada et stimuler la concurrence dans le secteur des services financiers. Réduire le fardeau réglementaire des banques étrangères qui ne souhaitent pas accepter de dépôts au Canada.	Seize banques étrangères ont présenté une demande en vue d'ouvrir des succursales au Canada, et deux ont déjà été agréées.
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité – nouvelles dispositions législatives et réglementaires destinées à renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent (p. 49)	Exercer un effet dissuasif et repérer les opérations de blanchiment d'argent au Canada; concourir à une meilleure coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent.	Le projet de loi C-22 a reçu la sanction royale le 29 juin 2000. Un document de consultation publique sur les mesures réglementaires proposées a été publié en décembre 1999.
Retrait du billet de 1 000 $	On éliminera ainsi un important outil de blanchiment de l'argent provenant d'activités criminelles.	Les modifications réglementaires requises pour le retrait du billet de 1 000 $ ont été déposées en 1999 et sont entrées en vigueur en mai 2000.

Partie V : Rendement financier

Aperçu

La présente partie résume le rendement financier du ministère des Finances Canada, selon trois programmes et huit secteurs d'activité, conformément à la structure approuvée de planification, de rapport et de responsabilisation.

Les tableaux comparent trois catégories de données : les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles. La colonne des dépenses prévues contient les données incluses dans le *Rapport sur les plans et priorités* du Ministère de 1999-2000, c'est-à-dire les montants prévus au début de l'exercice. La colonne des autorisations totales inclut les montants figurant dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses ainsi que d'autres montants approuvés par le Parlement en raison de nouvelles priorités ou de situations imprévues. Enfin, la colonne des dépenses réelles indique les montants dépensés et parfois les recettes réelles encaissées.

Les tableaux financiers suivants s'appliquent au ministère des Finances Canada :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité
5. Recettes disponibles
6. Recettes non disponibles
7. Paiements législatifs
8. Paiements de transfert
9. Prêts, investissements et avances
10. Passif éventuel

Tableaux financiers

1. Sommmaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		Dépenses prévues	Autorisations totales 1999-2000	Dépenses réelles
	Programme des politiques économique, sociale et financière			
1	Dépenses du Programme	68,4	72,8	**70,5**
5	Subventions et contributions	297,3	472,3	**399,6**
6	Paiement à la Société pour l'expansion des exportations à l'égard de la restructuration d'un prêt au gouvernement de la République populaire du Bangladesh	–	0,6	**0,6**
(L)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile[1]	0,0	0,1	**0,1**
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	361,3	349,4	**349,4**
(L)	Paiements à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	–	188,1	–
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,5	9,9	**9,9**
(L)	Achat de la Monnaie canadienne[2]	49,0	105,9	**105,9**
(L)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux recettes	–	0,6	**0,6**
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs[3]	–	0,1	**0,1**
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne[4]	–	0,0	–
(L)	Perte nette sur change	–	154,8	**154,8**
(L)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*[5]	–	68,6	**0,0**
	Total du budgétaire	**784,5**	**1 423,2**	**1 091,5**
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement	–	202,3	**202,3**
L15	Paiements à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	7,5	7,5	**7,3**
(L)	Émission de prêts à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	161,0	547,1	**78,7**
(L)	Avances pour emprunts ou achats d'actions privilégiées à Petro-Canada Limitée, en vertu de la *Loi sur la Société Petro-Canada Limitée*	–	27,2	–
(L)	Souscriptions d'actions ordinaires de Petro-Canada Limitée en vertu de la *Loi sur la Société Petro-Canada Limitée*	–	1 573,7	–
(L)	Paiement à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	4,3	4,3	**4,3**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

[1] Dépenses prévues : 48 900 $; Autorisations totales : 50 716 $; Dépenses réelles : 50 716 $. Les chiffres indiqués dans les notes 1 et 3 à 5 sont en dollars simples.
[2] Se reporter aux explications à la page 41.
[3] Autorisations totales : 85 278 $; Dépenses réelles : 85 278 $.
[4] Autorisations totales : 42 077 $.
[5] Dépenses réelles totales : 17 687 $.

1. Sommaire des crédits approuvés *(suite)*

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		Dépenses prévues	Autorisations totales 1999-2000	Dépenses réelles
(L)	Aide financière à la Banque de Thaïlande	104,0	50,8	**50,8**
(L)	Paiement à la Banque Commerciale du Canada conformément à la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*	–	2,0	–
	Total du non-budgétaire	**276,8**	**2 414,9**	**343,4**
	Total du Programme	**1 061,3**	**3 838,1**	**1 434,9**
	Programme du service de la dette publique			
(L)	Frais d'intérêt et autres coûts[1]	42 500,0	41 647,0	**41 647,0**
	Total du Programme	**42 500,0**	**41 647,0**	**41 647,0**
	Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces			
20	Paiements de transfert aux administrations territoriales	1 299,0	1 401,8	**1 401,7**
(L)	Subventions législatives	30,0	30,1	**30,1**
(L)	Péréquation fiscale	9 288,0	9 898,9	**9 898,9**
(L)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux[2]	12 500,0	12 391,5	**12 391,5**
(L)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux – supplément en espèces pour les soins de santé[2]	–	3 500,0	**3 500,0**
(L)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(498,0)	(532,9)	**(532,9)**
(L)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 251,0)	(2 425,3)	**(2 425,3)**
	Total du Programme	**20 368,0**	**24 264,1**	**24 264,0**
	Total du Ministère	**63 929,3**	**69 749,2**	**67 345,9**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

[1] Se reporter aux explications à la page 48.

[2] Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces autorisées en vertu de la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous indiquent la contribution fédérale totale au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris la portion des transferts versés sous forme de points d'impôt.

Transferts en espèces	12,4	milliards de dollars
Plus supplément du budget de 1999		
Fiducie pour les soins de santé	3,5	milliards de dollars
Plus transfert de points d'impôt	14,9	milliards de dollars
Total	30,8	milliards de dollars

2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Équivalents temps plein (ETP)	Coûts de fonctionnement [1]	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs	Prêts, dotations en capital et avances	Dépenses brutes totales	Moins Recettes disponibles*	Dépenses nettes totales
Politiques et conseils	477	46,3				46,3	0,6	45,7
Autorisations totales	*482*	*47,7*				*47,7*	*0,6*	*47,1*
Réelles	**469**	**47,2**				**47,2**	**0,4**	**46,8**
Organismes financiers internationaux			297,3	361,3	276,8	935,4		935,4
Autorisations totales			*472,9*	*1 139,8*	*209,8*	*1 822,5*		*1 822,5*
Réelles			**400,2**	**483,2**	**209,6**	**1 093,0**		**1 093,0**
Monnaie canadienne [2]		49,0				49,0		49,0
Autorisations totales		*105,9*				*105,9*		*105,9*
Réelles		**105,9**				**105,9**		**105,9**
Administration générale	220	37,0				37,0	5,8	31,2
Autorisations totales [3]	*226*	*41,4*				*41,4*	*5,8*	*35,6*
Réelles [4]	**235**	**39,4**				**39,4**	**5,8**	**33,6**
Projets spéciaux				–		–		–
Autorisations totales [5]				*1 671,5*		*1 671,5*		*1 671,5*
Réelles				**0,0**		**0,0**		**0,0**
Frais d'intérêt et autres coûts [6]				42 335,5		42 335,5		42 335,5
Autorisations totales				*41 506,1*		*41 506,1*		*41 506,1*
Réelles				**41 506,1**		**45 506,1**		**41 506,1**
Placements Épargne Canada				164,5		164,5		164,5
Autorisations totales				*140,9*		*140,9*		*140,9*
Réelles				**140,9**		**140,9**		**140,9**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)			1 299,0	19 069,0		20 368,0		20 368,0
Autorisations totales			*1 401,8*	*22 862,3*		*24 264,1*		*24 264,1*
Réelles			**1 401,7**	**22 862,3**		**24 264,0**		**24 264,0**
Total	697	132,3	1 596,3	61 930,3	276,8	63 935,7	6,4	63 929,3
Autorisations totales	*708*	*195,0*	*1 874,7*	*67 320,6*	*209,8*	*69 600,1*	*6,4*	*69 593,7*
Réelles	**704**	**192,5**	**1 802,0**	**64 992,5**	**209,6**	**67 196,5**	**6,2**	**67 190,3**
Autres recettes et dépenses								
Autres recettes non disponibles **								(103,5)
Autorisations totales								–
Réelles [7]								**(4 742,0)**
Coût des services offerts par d'autres ministères								13,7
Autorisations totales								–
Réelles								**6,9**
Coût net du programme								63 839,5
Autorisations totales								*69 593,7*
Réelles								**62 455,2**

Nota : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses/recettes prévues en 1999-2000.
Les chiffres *en italiques* correspondent aux autorisations totales pour 1999-2000 (budgets principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations).
Les chiffres **en caractères gras** correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1999-2000.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »

** Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor »

[1] Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les traitement et allocation pour automobile du ministre.

[2] Se reporter aux explications à la page 41.

[3] Le montant des autorisations totales signalé dans les Comptes publics s'élève à 191,2 millions de dollars. Le montant indiqué à ce titre dans le présent tableau ne comprend pas 155,6 millions de dollars à l'égard des postes législatifs en raison principalement d'une perte nette au change.

[4] Le montant des dépenses réelles signalé dans les Comptes publics s'élève à 189,2 millions de dollars. Le montant indiqué à ce titre dans le présent tableau ne comprend pas 155,5 millions de dollars à l'égard des postes législatifs en raison principalement d'une perte nette au change.

[5] Le montant des autorisations totales comprend 1 600,8 millions de dollars au titre de la souscription d'actions de Petro-Canada Limitée, 68,6 millions de dollars au titre de paiements aux déposants conformément à la LIDCIF et 2,0 millions de dollars au titre de paiements à la Banque Commerciale du Canada.

[6] Se reporter aux explications à la page 48.

[7] Les recettes proviennent des profits de la Banque du Canada, du fonds des changes et du FMI ainsi que de l'intérêt sur les dépôts à court terme, des produits des ventes de pièces de monnaie canadienne et de divers autres postes.

3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

			1999-2000		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 1997-1998**	**Dépenses réelles 1998-1999**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Politiques et conseils	40,1	47,0	45,7	47,1	**46,8**
Organismes financiers internationaux	836,3	1 485,8	935,4	1 822,5	**1 093,0**
Monnaie canadienne	29,8	59,7	49,0	105,9	**105,9**[1]
Administration générale	24,9	28,5	31,2	35,6[2]	**33,6**[3]
Projets spéciaux	53,9	2 565,8	0,0	1 671,5	**0,0**
Frais d'intérêt et autres coûts	43 844,1	44 694,3	42 335,5	41 506,1	**41 506,1**[4]
Placements Épargne Canada	126,6	137,4	164,5	140,9	**140,9**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	19 731,7	22 271,7	20 368,0	24 264,1	**24 264,0**
Total	**64 687,4**	**71 290,1**	**63 929,3**	**69 593,7**	**67 190,3**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Nota : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

[1] Se reporter aux explications à la page 41.

[2] Le montant des autorisations totales signalé dans les Comptes publics s'élève à 191,2 millions de dollars. Le montant indiqué à ce titre dans le présent tableau ne comprend pas 155,6 millions de dollars à l'égard des postes législatifs en raison principalement d'une perte nette au change.

[3] Le montant des dépenses réelles signalé dans les Comptes publics s'élève à 189,2 millions de dollars. Le montant indiqué à ce titre dans le présent tableau ne comprend pas 155,5 millions de dollars à l'égard des postes législatifs en raison principalement d'une perte nette au change.

[4] Se reporter aux explications à la page 48.

4. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison des dépenses prévues dans le RPP de 1999-2000 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

	Secteurs d'activité								
Organisation	**Politiques et conseils**	**Organismes financiers internationaux**	**Monnaie canadienne**	**Administration générale**	**Projets spéciaux**	**Frais d'intérêt et autres coûts**	**Placements Épargne Canada**	**Paiements fédéraux de transfert aux provinces**	**TOTAL**
Politiques économique et fiscale	7,3				–				7,3
Autorisations totales	*7,5*				*1 671,5*[1]				*1 679,0*
Réelles	7,4				**0,0**				**7,4**
Finances et commerce internationaux	7,5	935,4							942,9
Autorisations totales	*7,8*	*1 822,5*							*1 830,3*
Réelles	**8,3**	**1 093,0**							**1 101,3**
Politique de l'impôt	14,9								14,9
Autorisations totales	*15,3*								*15,3*
Réelles	**14,8**								**14,8**
Politique du secteur financier	6,1		49,0			42 335,5			42 390,6
Autorisations totales	*6,3*		*105,9*			*41 506,1*			*41 618,3*
Réelles	**7,4**		**105,9**[2]			**41 506,1**[3]			**41 619,4**
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	5,4							20 368,0	20 373,4
Autorisations totales	*5,6*							*24 264,1*	*24 269,7*
Réelles	**4,9**							**24 264,0**	**24 268,9**
Développement économique et finances intégrées	4,5								4,5
Autorisations totales	*4,6*								*4,6*
Réelles	**4,0**								**4,0**
Consultations et communications				10,7					10,7
Autorisations totales				*13,1*					*13,1*
Réelles				**7,9**					**7,9**
Direction juridique				1,8					1,8
Autorisations totales				*1,6*					*1,6*
Réelles				**1,7**					**1,7**
Gestion[4]				7,3					7,3
Autorisations totales				*5,8*					*5,8*
Réelles				**5,8**					**5,8**
Services ministériels				11,4					11,4
Autorisations totales				*15,1*					*15,1*
Réelles				**18,2**[5]					**18,2**
Placements Épargne Canada							164,5		164,5
Autorisations totales							*140,9*		*140,9*
Réelles							**140,9**		**140,9**
TOTAL	45,7	935,4	49,0	31,2	–	42 335,5	164,5	20 368,0	63 929,3
Autorisations totales	*47,1*	*1 822,5*	*105,9*	*35,6*[6]	*1 671,5*	*41 506,1*	*140,9*	*24 264,1*	*69 593,7*
Réelles	**46,8**	**1 093,0**	**105,9**	**33,6**[7]	**0,0**	**41 506,1**	**140,9**	**24 264,0**	**67 190,3**
% du TOTAL	**0,1 %**	**1,6 %**	**0,2 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**61,8 %**	**0,2 %**	**36,1 %**	

Nota : Les chiffres en caractères ordinaires correspondent aux dépenses/recettes prévues en 1999-2000.
Les *chiffres en italiques* correspondent aux autorisations totales pour 1999-2000 (budgets principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations).
Les chiffres **en caractères gras** correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1999-2000.

[1] Le montant des autorisations totales comprend 1 600,8 millions de dollars au titre de la souscription d'actions de Petro-Canada Limitée, 68,6 millions de dollars au titre de paiements aux déposants conformément à la LIDCIF et 2,0 millions de dollars au titre de paiements à la Banque Commerciale du Canada.

[2] Se reporter aux explications à la page 41.

[3] Se reporter aux explications à la page 48.

[4] Les postes responsables pour « Gestion » comprennent les cabinets du ministre, du secrétaire d'État, du sous-ministre et des sous-ministres délégués.

[5] Les dépenses plus élevées que prévues se rapportent aux traitements et aux avantages sociaux, à la mise en œuvre de la SIF et au renouvellement de l'ameublement. Ces dépenses ont été compensées par des fonds puisés dans d'autres secteurs de service à l'intérieur de ce secteur d'activité.

[6] Le montant des autorisations totales signalé dans les Comptes publics s'élève à 191,2 millions de dollars. Le montant indiqué à ce titre dans le présent tableau ne comprend pas 155,6 millions de dollars à l'égard des postes législatifs en raison principalement d'une perte nette au change.

[7] Le montant des dépenses réelles signalé dans les Comptes publics s'élève à 189,2 millions de dollars. Le montant indiqué à ce titre dans le présent tableau ne comprend pas 155,5 millions de dollars à l'égard des postes législatifs en raison principalement d'une perte nette au change.

5. Recettes disponibles*

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1997-1998	Réelles 1998-1999	1999-2000 Recettes prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Réelles
Administration générale	6,9	5,7	5,8	5,8	**5,8**
Politiques et conseils	0,6	0,6	0,6	0,6	**0,4**
Total des recettes disponibles	**7,5**	**6,3**	**6,4**	**6,4**	**6,2**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

* Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit »

6. Recettes non disponibles **

Par programme[1] (en millions de dollars)

Programme	Réelles 1997-1998	Réelles 1998-1999	1999-2000 Recettes prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Réelles
Programme des politiques économique, sociale et financière[2]	3 694,0	4 169,0	–	–	**4 737,4**
Programme du service de la dette publique	3,0	5,0	–	–	**4,6**
Total des recettes non disponibles	**3 697,0**	**4 174,0**	–		**4 742,0**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

** Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor »

[1] Ce tableau fait état des recettes par programme plutôt que par secteur d'activité étant donné que la plupart des recettes ministérielles ne sont pas attribuables spécifiquement aux secteurs d'activité.

[2] Inclut les produits des ventes du secteur d'activité Monnaie canadienne.

7. Paiements législatifs

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1997-1998	Réelles 1998-1999	1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Dépenses réelles
Budgétaire					
Politiques et conseils	4,2	6,5	6,4	7,3	**7,3**
Organismes financiers internationaux	221,5	365,8	361,3	537,6	**349,4**
Monnaie canadienne[1]	29,8	59,7	49,0	105,9	**105,9**
Administration générale	1,6	2,7	2,2	2,7	**2,7**
Projets spéciaux	1,0	2 554,2	–	68,6	**0,0**
Frais d'intérêt et autres coûts[2]	43 844,1	44 694,3	42 335,5	41 506,1	**41 506,1**
Placements Épargne Canada	126,6	137,4	164,5	140,9	**140,9**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	18 559,6	20 906,9	19 069,0	22 862,3	**22 862,3**
Total budgétaire	**62 788,4**	68 727,5	**61 987,9**	**65 231,4**	**64 974,6**
Non-budgétaire					
Organismes financiers internationaux	162,2	656,2	269,3	602,2	**133,8**
Projets spéciaux	–	–	–	1 602,9	–
Total non-budgétaire	**162,2**	656,2	**269,3**	**2 205,1**	**133,8**
Total des paiements législatifs	**62 950,6**	**69 383,7**	**62 257,2**	**67 436,5**	**65 108,4**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

[1] Se reporter aux explications à la page 41.

[2] Se reporter aux explications à la page 48.

8. Paiements de transfert

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1997-1998	Réelles 1998-1999	1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Organismes financiers internationaux	208,0	268,6	127,3	301,1	**228,5**
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	40,0	40,0	–	–	–
Total des subventions	**248,0**	**308,6**	**127,3**	**301,1**	**228,5**
CONTRIBUTIONS					
Organismes financiers internationaux	–	–	170,0	171,2	**171,2**
	–	–	**170,0**	**171,2**	**171,2**
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Organismes financiers internationaux	221,5	365,8	361,3	538,2	**350,0**
Projets spéciaux	–	2 500,0	–	–	–
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	19 691,7	22 231,7	20 368,0	24 264,1	**24 264,0**
Total des autres paiements de transfert	**19 913,2**	**25 097,5**	**20 729,3**	**24 802,3**	**24 614,0**
Total des paiements de transfert[1]	**20 161,2**	**25 406,1**	**21 026,6**	**25 274,6**	**25 013,7**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

9. Prêts, investissements et avances

Par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1997-1998	Réelles 1998-1999	1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Dépenses réelles
Organismes financiers internationaux	195,2	195,2	276,8	209,8	**209,6**
Projets spéciaux	52,9	11,7	–	–	–
Total	**248,1**	**206,9**	**276,8**	**209,8**	**209,6**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

[1] Au tableau 2, les paiements de transfert sont répartis entre la colonne 3 (Subventions, contributions et autres paiements de transfert) et la colonne 4 (Paiements législatifs).

10. Passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 1998	31 mars 1999	Montant courant au 31 mars 2000
Emprunts			
Garanties d'emprunts consenties à MICC et GEMICO	97,4[1]	147,5	226,7
Garanties d'emprunts consenties à des organisations internationales	8 102,8	8 610,1	8 271,7
Facilité de crédit de la BIS pour un prêt garanti au Brésil	–	235,7	171,9
Réclamations et causes en instance et imminentes	137,0	137,0	164,0
Total	**8 337,2**	**9 130,3**	**8 834,3**

Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

[1] Le passif éventuel signalé dans le Rapport ministériel sur le rendement de 1997-1998 se chiffrait à 45,4 millions de dollars. Ce montant ayant été sous-évalué, il a été corrigé de manière à indiquer le montant réel du passif éventuel.

Partie VI : Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements complémentaires et sites Web

Page d'accueil : www.fin.gc.ca

Messages par courriel :

au ministre des Finances, l'honorable Paul Martin, c.p., député : pmartin@fin.gc.ca

au secrétaire d'État (Institutions financières internationales),
l'honorable Jim Peterson, c.p., député : jpeterson@fin.gc.ca

Commentaires ou questions sur le contenu du site Web du ministère des Finances Canada :

Direction des consultations et des communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0G5
Téléphone (613) 992-1573
consltcomm@fin.gc.ca

Publications imprimées du ministère des Finances Canada :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0G5
Téléphone (613) 995-2855
Télécopieur (613) 996-0518

Lois s'appliquant au ministère des Finances Canada

Loi de 1964-1965 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(1964-1965, chap. 26)
Loi de l'impôt sur le revenu	[L.R.C. 1985, chap. 1 (5e Suppl.)]
Loi de la Subvention à la Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 1912	(S.C. 1912, chap. 42, 1926-1927, chap. 76)
Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve	(L.C. 1987, chap. 3)
Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, parties IV et V	(1988, chap. 28)
Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, partie II	(L.C. 1988, chap. 65)
Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve	(L.R.C. 1985, chap. N-23)
Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	(1991, chap. 12, E-13.5, non officiel)
Loi sur l'Association canadienne des paiements	(L.R.C. 1985, chap. C-21)
Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôt sur le revenu	(L.R.C. 1985, chap. I-4)
Loi sur l'intérêt	(L.R.C. 1985, chap. I-15)
Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	(L.C. 1997, chap. 40)
Loi sur la Banque du Canada	(L.R.C. 1985, chap. B-2)
Loi sur la compensation et le règlement des paiements	(L.C. 1996, chap. 6)
Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise	(L.R.C. 1985, chap. C-53)
Loi sur la gestion des finances publiques (de concert avec la présidente du Conseil du Trésor)	(L.R.C. 1985, chap. F-11)
Loi sur la monnaie	(L.R.C. 1985, chap. C-52)
Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada	(L.R.C. 1985, chap. 35, 4e Suppl.)

Loi sur la pension spéciale du service diplomatique	(L.R.C. 1985, chap. D-2)
Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax	(S.C. 1974-1975-1976, chap. 88)
Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada	(1985, chap. 49)
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions (relativement à la pension des députés)	(L.R.C. 1985, chap. G-2)
Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada	(L.R.C. 1985, chap. C-3)
Loi sur la Société Petro-Canada Limitée	(L.R.C. 1985, chap. P-11)
Loi sur la taxe d'accise	(L.R.C. 1985, chap. E-15)
Loi sur la taxe d'exportation du pétrole	(S.C. 1973-1974, chap. 53)
Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières	[L.R.C. 1985, chap. 18 (3^{e} Suppl.) partie I, F-11.3, non officiel (partie I)]
Loi sur le Compte de service et de réduction de la dette	(1992, chap. 18, D-0.5, non officiel)
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité	(L.C. 1991, chap. 26)
Loi sur le Régime de pensions du Canada	(L.R.C. 1985, chap. C-8) (articles 109 à 113 et 115)
Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	(L.R.C. 1985, chap. 47 4^{e} Suppl., C-18.3, non officiel)
Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes	(L.R.C. 1985, chap. B-7)
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(L.R.C. 1985, chap. F-8)
Loi sur les associations coopératives de crédit	(R.S.C. 1991, chap. 48, C-41.01, non officiel)
Loi sur les banques	(1991, chap. 46, B-1.01, non officiel)
Loi sur les lettres de change (à l'exception de la partie IV)	(L.R.C. 1985, chap. B-4)
Loi sur les liquidations et les restructurations	(L.R.C. 1985, chap. W-11)
Loi sur les mesures spéciales d'importation	(L.R.C. 1985, chap. S-15)
Loi sur les normes de prestation de pension	(L.R.C. 1985, chap. P-7)

Loi sur les paiements de péréquation supplémentaires (1982-1987)	(L.C. 1985, chap. 29)
Loi sur les sociétés d'assurances	(1991, chap. 47, I-11.8, non officiel)
Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt	(1991, chap. 45, T-19.8, non officiel)
Tarif des douanes	(L.R.C. 1985, chap. C-54)

Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels

Budget fédéral

Dépenses fiscales du gouvernement du Canada

L'économie en bref – publication trimestrielle

Mise à jour économique et financière

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada
et tableaux de référence financiers

Rapport sur la gestion de la dette

Rapport sur les activités exécutées en vertu de la *Loi sur les accords portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

Revue financière - publication mensuelle

Revue financière internationale

Revue financière provinciale

Stratégie de gestion de la dette

Titres du gouvernement du Canada – publication trimestrielle

On peut se procurer ces rapports sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca/access/pubsf.html